

Rapport RSE

Responsabilité sociétale d'entreprise

2025



Banque Cantonale
de Fribourg

Les documents de la BCF



L'association St-Camille à Marly a confectionné des spatules sur mesure pour la BCF, qui peut ainsi proposer à ses clientes et ses clients un cadeau à la fois original et personnalisé.

Rapport RSE

La Banque Cantonale de Fribourg (BCF) publie en 2026 la cinquième édition de son Rapport RSE (auparavant appelé Rapport de développement durable), portant sur l'année 2025. Le Rapport de développement durable est désormais appelé Rapport RSE (responsabilité sociétale d'entreprise) afin de refléter plus fidèlement l'évolution des pratiques du marché. Publié annuellement sur une base volontaire, ce rapport présente les objectifs et les initiatives de la BCF en matière de responsabilité sociétale. Conjointement avec le RG, il offre une vision globale des activités de la Banque, dans les dimensions financières, sociales, environnementales et de gouvernance.

La BCF aborde tous les principaux sujets liés au développement durable, et facilite l'accès à son rapport RSE par le biais d'un microsite dédié : <https://esg.bcf.ch>.

Les standards de la Global Reporting Initiative (GRI, référence mondiale pour la rédaction de tels rapports) servent de lignes directrices à l'établissement du rapport. Ce dernier couvre l'ensemble des activités et domaines de la BCF, des fondations liées, du personnel et des 26 succursales de la Banque, toutes situées dans le canton de Fribourg. Il est établi en référence aux standards GRI et porte sur la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le rapport sur les questions non financières (cf. art. 964a ss CO, ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques et recommandations de la Task Force on Climate related Financial Disclosures (TCFD)), est intégré au Rapport RSE. Les rubriques « Index CO » et « Index TCFD » indiquent de manière succincte où trouver les informations demandées.

Ce rapport a été examiné et approuvé par la Direction générale et le Conseil d'administration de la BCF.

Rapport de gestion

Le Rapport de gestion (RG) inclut le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres, ainsi que l'annexe aux comptes annuels. Il présente la situation économique de la Banque de manière détaillée. Il offre en outre des informations sur la structure de l'entreprise, ses activités, sa gouvernance, la politique de rémunération des organes, ainsi que la gestion des risques.

Code de conduite et d'éthique

La BCF a publié en 2025 un Code de conduite et d'éthique qui formalise les principes et règles guidant les comportements en matière d'intégrité, de transparence, de loyauté et de respect. Les collaboratrices et collaborateurs sont le fondement de la réputation de la Banque et de la confiance que nous accordent la clientèle, les autorités et le public. C'est dans cette optique que le Code de conduite et d'éthique a été élaboré. Ce document décrit les principes et les règles que chaque collaboratrice et collaborateur, cadre et membre des organes dirigeants doit respecter. Conçu comme un cadre réglementaire général, il vise à clarifier les attentes, prévenir les situations à risque et fournir des repères clairs en cas de doute sur le comportement des collaboratrices et des collaborateurs.

Charte de développement durable

Soutenue par son Conseil d'administration, la Direction générale de la BCF assume la responsabilité opérationnelle des mesures économiques, sociales et environnementales. Dans la Charte de développement durable, elle établit des principes et des objectifs relatifs aux produits et aux prestations de la Banque, à sa responsabilité sociétale ainsi qu'à son engagement en faveur de l'environnement. Elle indique également comment la BCF contribue aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Guide de la rénovation énergétique

Le Guide de la rénovation énergétique s'adresse à toutes celles et tous ceux – propriétaires, investisseurs, citoyennes et citoyens – qui souhaitent améliorer leur habitat tout en contribuant à un modèle plus durable.

Politique de durabilité

La durabilité constitue un axe stratégique central de la BCF. La Politique de durabilité définit les principes généraux, les lignes directrices et les engagements de la BCF en matière de développement durable. Elle détaille les différents thèmes « Environnement », « Social » et « Gouvernance », ainsi que les produits et services proposés par la BCF pour répondre aux attentes de sa clientèle.

La BCF appuie Football is more (FIM), une organisation qui utilise le football comme levier d'inclusion et de développement personnel auprès des jeunes en situation de fragilité.



Sommaire

Les documents de la BCF	3
Avant-propos	6
Les points forts du développement durable	10
Éléments fondamentaux	13
La BCF au service du canton	14
Stratégie RSE	16
Gouvernance RSE	20
Analyse de double matérialité	24
Risques climatiques et gestion des risques	30
Ethique et conformité	38
Confidentialité des données, cybersécurité	42
Ancrage régional	45
Soutien à l'économie régionale	46
Une banque socialement engagée	48
Produits et prestations responsables	53
Pratiques de commercialisation	54
Crédits responsables	56
Placements responsables	60
Le marché de l'or sous la loupe	63

Employeur responsable	65
Conditions de travail, emploi	66
Diversité et égalité des chances	69
Santé et sécurité au travail	71
Formation	72
Environnement	77
Climat et émissions	78
Energie	90
Biodiversité	92
Annexes	95
Historique des actions ESG	96
Références ESG	98
Index GRI	100
Index CO	103
Index TCFD	105



Daniel Wenger, Président de la Direction générale, et Alex Geissbühler, Président du Conseil d'administration

Clarifier nos engagements pour construire la durabilité

Acteur économique majeur du canton de Fribourg, notre Banque aborde la durabilité avec cohérence et persévérance. En 2025, nous avons franchi une étape décisive : poser un cadre clair à nos engagements pour les inscrire dans une vision de long terme, mesurable et responsable. Nous avons ainsi réalisé une analyse de double matérialité et poursuivi la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (risques ESG).

Cette démarche porte ses fruits. La notation ESG de la Banque par l'agence MSCI s'est améliorée durant l'année en passant de BBB à A, une progression qui témoigne d'un travail de fond mené avec méthode et constance.

Nous avons fait un choix affirmé et ambitieux : nous positionner comme un acteur exemplaire en matière de responsabilité sociétale. Pour cela, nous devons dire ce que nous faisons, ce que nous visons et comment nous entendons y parvenir. En adoptant une véritable politique de durabilité, pensée dans une perspective de long terme, nous avons clarifié nos intentions et renforcé notre positionnement. Cette politique fixe des lignes directrices claires, intègre les attentes des agences de notation et s'aligne sur les standards reconnus du secteur. Certains principes peuvent sembler évidents dans le contexte suisse, mais ils constituent des repères essentiels dans un cadre d'évaluation international. Les expliciter, c'est assumer pleinement nos responsabilités d'acteur financier.

En 2025, nous avons également franchi un cap opérationnel. Pour la première fois, nous avons calculé l'ensemble de nos émissions financées, c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre liées aux crédits et aux placements. Cet exercice, complexe et exigeant, a permis d'établir un premier état des lieux, et a révélé des difficultés dans la disponibilité des données existantes pour effectuer ces calculs. Il constitue cependant une base indispensable pour définir des objectifs crédibles et mesurables.

Notre modèle d'affaires constitue à cet égard un levier déterminant. En tant que banque cantonale fortement ancrée dans son territoire, nous finançons majoritairement l'immobilier. La transition du secteur du bâtiment, exigée par la Loi fédérale sur le climat et l'innovation, entraînera une réduction progressive des émissions liées à nos financements, qui doit être soutenue par nos actions responsables. La durabilité n'est donc pas une contrainte abstraite ou idéologique : elle s'inscrit dans une dynamique concrète, portée à la fois par la réglementation, l'innovation technologique et les attentes de la société.

Dans un contexte international devenu très incertain, notre approche est sans ambiguïté. En tant qu'institution détenue à 100% par le canton de Fribourg, nous avons une responsabilité particulière. Être exemplaire n'est pas un slogan : c'est une exigence. C'est aussi une opportunité pour renforcer notre rôle de banque de proximité, utile à l'économie réelle.

Notre ambition est simple et déterminée : être la Banque qui conseille et accompagne durablement les habitantes, les habitants et les entreprises du canton de Fribourg, en conciliant performance économique, impact social et responsabilité environnementale. La durabilité n'est pas une option. Elle est une responsabilité. Et, plus que jamais, une chance de construire un avenir résilient et équitable.



Alex Geissbühler
Président du
Conseil d'administration



Daniel Wenger
Président de la
Direction générale



Dominique Jordan Perrin, membre et responsable durabilité du Conseil d'administration, et Sandra Galliker, responsable RSE

Crédibiliser notre approche du développement durable

L'année 2025 représente une étape décisive pour la Banque, qui a concrétisé ses engagements en matière de durabilité et renforcé la cohérence entre ses ambitions et ses actions. Cette dynamique a posé les fondations d'une gouvernance plus structurée, d'une gestion des risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) mieux intégrée et d'une transparence accrue dans la manière dont la Banque assume son rôle d'institution publique.

En tant que garante ESG au sein du Conseil d'administration et responsable RSE de la Banque, nous veillons à garantir la solidité méthodologique, la crédibilité et l'alignement stratégique de cette démarche. À ce titre, l'un des chantiers majeurs de l'année a été la réalisation d'une analyse de double matérialité, conduite sur plusieurs mois et soutenue par une entreprise externe spécialisée dans le domaine du développement durable.

Cette analyse a permis d'identifier, de manière rigoureuse et documentée :

- La matérialité d'impact, c'est-à-dire les domaines où les activités de la Banque génèrent des effets significatifs sur l'environnement et la société ;
- La matérialité financière, qui évalue la manière dont les enjeux ESG peuvent affecter la performance, le modèle d'affaires et les risques de la Banque.

L'implication de la Direction générale et la validation finale par le Conseil d'administration ont assuré la pertinence stratégique de cet exercice. En combinant expertise externe et connaissance approfondie de la réalité opérationnelle, des priorités claires, basées sur une méthodologie reconnue internationalement ont pu être définies.

Au delà du résultat, ce travail marque une avancée importante : il professionnalise l'approche RSE, renforce la robustesse des décisions et crédibilise les engagements auprès de toutes nos parties prenantes. Il constitue désormais une référence structurante pour orienter les politiques internes, guider les investissements, renforcer les pratiques de gestion des risques et structurer les futures obligations de reporting.

En 2026, la priorité sera d'intégrer concrètement les enseignements de cette analyse dans les processus, les offres et l'accompagnement de la clientèle. Notre ambition est de garantir que cette dynamique s'inscrive durablement dans tous les niveaux de la Banque. Cela signifie :

- Renforcer la culture interne de durabilité ;
- Assurer la cohérence entre gouvernance, gestion des risques et activités opérationnelles ;
- Accompagner les collaboratrices et les collaborateurs ainsi que les clientes et les clients dans cette transition ;
- Et maintenir un dialogue constant et transparent avec toutes nos parties prenantes.

Notre responsabilité, en tant qu'actrices de la durabilité au sein de la Banque, est de garantir que cette démarche reste cohérente, exigeante et ancrée dans la réalité du canton de Fribourg.



Dominique Jordan Perrin
Membre et responsable durabilité
du Conseil d'administration



Sandra Galliker
Responsable RSE

Les points forts du développement durable à la BCF



Sponsoring, travaux et commandes aux PME

En 2025, la BCF a contribué pour 4,7 millions de francs au développement de la culture, du sport et de la formation. Par ailleurs, elle a investi 20,8 millions de francs dans des travaux et commandes auprès des PME du canton de Fribourg.



Formation

En 2025, 20 apprenties et apprentis ainsi que 4 stagiaires étaient employés à la BCF. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont participé au programme de formation interne. En misant sur la formation continue, la Banque assure un niveau élevé de compétence et de professionnalisme.



Financement de l'efficacité énergétique

La BCF propose les produits «Hypothèque Eco» et «Hypothèque Eco Rénovation» afin de promouvoir le respect des normes énergétiques actuelles. En tant que membre de l'Association suisse des banquiers (ASB), la BCF s'engage également à appliquer les Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. En 2025, la BCF a calculé ses émissions financées (les émissions de gaz à effet de serre liées à ses financements) de son portefeuille hypothécaire, de son portefeuille de crédits aux entreprises ainsi que de son portefeuille d'actions mondiales et obligations d'entreprises.



Contributions Carbon Fri

En tant que membre fondatrice de la Fondation Carbon Fri, la BCF soutient activement les initiatives en faveur de la protection de l'environnement. Créée début 2018, la Fondation a pour mission de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par les entreprises fribourgeoises.

Pour atteindre cet objectif, elle attribue le label «CARBON FRI» aux entreprises qui s'engagent à diminuer leurs émissions de GES et à verser à la Fondation une contribution pour chaque tonne de CO₂ émise.

L'intégralité des fonds collectés est réinvestie dans l'économie locale, en soutenant des projets fribourgeois ne pouvant pas bénéficier des aides existantes. Ce mécanisme permet de renforcer l'impact régional tout en encourageant une transition énergétique concrète et durable.



Placements responsables

En tant que membre de l'Association suisse des banquiers (ASB), la BCF s'engage à appliquer les Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG ainsi qu'à la prévention de l'écoblanchiment dans le conseil en placement et la gestion de fortune. La politique d'investissement responsable a été revue en 2025, et propose désormais un mandat de gestion durable.



Égalité

La BCF offre des modèles et des horaires de travail modernes et flexibles. Les postes sont mis au concours aussi bien à temps partiel qu'à plein temps. Le certificat «Fair-ON-Pay Advanced», confirmé en 2024, atteste que la BCF offre un salaire égal pour un travail égal, indépendamment du genre.

Une Banque primée pour son engagement



Carbon Fri

La BCF renouvelle régulièrement deux labels Carbon Fri, certifiés par Climate Services, une organisation accréditée garantissant la conformité aux normes ISO. La première certification atteste que le bilan CO₂ de la BCF a été établi conformément à la norme ISO 14064-1, démontrant que la Banque dispose d'une politique climatique et d'un plan de mesures visant à réduire ses émissions de CO₂. Ce certificat a été renouvelé en 2025 et est valable pour une année.

La deuxième labellisation, en cours de renouvellement pour 2026, porte sur la Banque en ligne et prend en compte l'ensemble du cycle de vie du produit dans le calcul des émissions de CO₂, en appliquant les principes de la norme ISO 14044. Depuis 2011, la BCF mesure l'impact de l'e-banking et du site internet. Le périmètre d'analyse a été élargi en 2025 afin de mieux représenter la réalité actuelle des services en ligne de la Banque. La BCF s'engage à prendre en compte cet impact dans son plan de décarbonation dès l'année prochaine.



Or Fairtrade ou traçable

Le label Fairtrade Max Havelaar est utilisé pour les lingots de 1 à 20 grammes. Il garantit une meilleure protection des personnes et de l'environnement dans l'exploitation artisanale de l'or. Pour les lingots de plus de 20 grammes, la mention traçable est utilisée. Elle garantit une traçabilité complète et constitue une preuve de l'origine de l'or.



Valeurs de Fribourg

La BCF fait partie des entreprises pionnières ayant obtenu le label « Valeurs de Fribourg », créé en 2025, avec l'ambition de fédérer les entreprises du canton autour d'une identité fribourgeoise commune : un cœur noir sur fond blanc pour faire battre la fierté économique du canton. Le label est porté par l'association Fribourgissima, qui a pour mission de promouvoir l'image du canton.



Fair-ON-Pay Advanced

La BCF a obtenu le certificat SGS « Fair-ON-Pay+ » dès 2020. En 2024, elle a obtenu le certificat SGS « Fair-ON-Pay Advanced », délivré par Comp-ON SA, société experte et certifiée en analyse salariale. Ce certificat distingue la BCF en tant qu'employeur équitable et souligne son engagement durable pour l'égalité salariale entre les genres. Il est contrôlé tous les deux ans.



Electricité renouvelable

La BCF a choisi les produits PLUS et OPTIMO PLUS proposés par Groupe E SA, ce qui garantit une électricité entièrement issue de sources renouvelables. Ce choix d'énergie contribue à la préservation des ressources naturelles et constitue un engagement significatif en faveur de la protection du climat.



Prestations IT

La majorité des prestations IT de la BCF sont externalisées auprès de Swisscom (Suisse) SA, entreprise faisant partie des prestataires IT parmi les plus durables au monde dans le secteur des télécommunications.

www.swisscom.ch/fr/about/durabilite.html



Papier certifié FSC

La BCF utilise exclusivement du papier certifié FSC à 100%. Grâce aux e-documents, elle permet à sa clientèle de renoncer aux envois papier, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte écologique.

La BCF a collaboré avec « Le Goût du Miel » à Courtaman qui allie production artisanale et réinsertion socioprofessionnelle.



Éléments fondamentaux

Éléments fondamentaux	13
La BCF au service du canton	14
Stratégie RSE	16
Gouvernance RSE	20
Analyse de double matérialité	24
Risques climatiques et gestion des risques	30
Ethique et conformité	38
Confidentialité des données, cybersécurité	42

La BCF au service du canton

La BCF joue un rôle clé dans le développement du canton de Fribourg, en soutenant activement son tissu économique. Une PME sur deux et un tiers des Fribourgeois et des Fribourgeoises entretiennent une relation bancaire avec la BCF, qui accompagne également le canton et les communes dans l'accomplissement de leurs missions publiques.

Depuis sa fondation en 1892, la BCF est au service de la population fribourgeoise et contribue activement à l'essor de la région. Fidèle à son mandat de proximité, elle a progressivement développé tous les services d'une banque universelle. Sa clientèle est aujourd'hui très diversifiée : particuliers, PME, grandes entreprises, administrations et institutions bénéficient de solutions personnalisées.

La BCF a son siège à Fribourg et dispose d'un réseau de 26 succursales à travers le canton. Avec un total de bilan de 29,5 milliards de francs au 31.12.2025, elle est l'établissement bancaire leader du canton. Sa croissance continue depuis plus de 30 ans repose sur des bases solides : les compétences, l'engagement et l'efficacité de 602 collaboratrices et collaborateurs (495 emplois à plein temps).

En tant qu'acteur engagé, la BCF soutient également de nombreux projets à portée sociale, culturelle ou écologique, que ce soit à l'interne ou en partenariat avec sa clientèle et ses partenaires. En 2025, la BCF a décidé de s'engager dans le projet collaboratif « Bâti Durable », porté par la Haute école de gestion (HEG) de Fribourg ainsi que la Haute école d'ingénierie et d'architecture (HEIA) de Fribourg, et soutenu par la Nouvelle Politique Régionale (NPR) du canton de Fribourg. Ce projet propose une approche stratégique pour transformer les défis du marché de la durabilité en opportunité de modèles d'affaires rentables. Il a pour but de transitionner vers un Bâti Durable, en réunissant les compétences de plusieurs entreprises fribourgeoises de construction, d'architectes, d'ingénieurs et d'acteurs du financement. La BCF a ainsi l'ambition de jouer un rôle structurant dans l'émergence d'un marché du bâti durable rentable.

Profondément ancrée dans le canton, la BCF joue un rôle clé en tant que pourvoyeuse d'emplois et de places d'apprentissage. Elle privilégie également, dans la mesure du possible, les fournisseurs locaux, renforçant ainsi son engagement envers l'économie régionale.

Dialoguer en toute transparence

Grâce à des échanges réguliers et approfondis avec ses parties prenantes, la BCF est en mesure d'identifier les exigences auxquelles elle doit répondre, de suivre les tendances émergentes et de définir ses points forts ainsi que ses opportunités d'amélioration. La Banque intègre dans sa réflexion l'ensemble des acteurs et actrices qui contribuent à la création de valeur ou qui exercent une influence sur ses activités. Les autorités et les médias sont informés en priorité par le biais de communiqués de presse, de publications et de rapports réglementaires.

Avec les clientes et clients

La proximité et la qualité des relations personnelles que la BCF entretient avec ses clientes et ses clients constituent un fondement essentiel de son modèle. La fréquence et l'intensité des échanges sont adaptées aux besoins spécifiques de chaque segment de clientèle et à la nature des relations établies.

Pour accéder aux services de la Banque, les personnes ont le choix entre différents canaux (guichets physiques, bancomats, e-banking, mobile banking). Par ailleurs, la BCF organise plusieurs fois par année des événements dans tout le canton afin de favoriser l'échange avec ses parties prenantes régionales. Des enquêtes de satisfaction et des études de marché sont également menées afin d'évaluer et d'améliorer en continu la qualité des prestations offertes.

Avec les collaboratrices et les collaborateurs

Des enquêtes de satisfaction sont menées chaque année auprès des collaboratrices et des collaborateurs de la BCF. Les idées et suggestions issues de ces enquêtes sont ensuite discutées et analysées par le Conseil des jeunes (CDJ), composé de collaboratrices et de collaborateurs âgés de 25 à 35 ans. Les propositions retenues sont soumises à la Direction générale, qui en prend connaissance et évalue leur potentiel de développement. Cette démarche stimule l'esprit d'initiative et d'entreprise au sein des équipes.

Avec les investisseurs

Des échanges réguliers ont lieu tout au long de l'année avec les investisseurs qui souhaitent acheter les obligations émises par la BCF. Les sujets traités couvrent l'ensemble des dimen-

sions de la durabilité et visent à offrir une compréhension approfondie de la stratégie RSE de la BCF. Ils permettent ainsi aux investisseurs, soucieux d'appuyer des entreprises porteuses de valeurs responsables et attentives aux risques liés à l'environnement, de mieux appréhender les engagements et les actions concrètes de la Banque.

Avec l'État de Fribourg

Un dialogue régulier et institutionnalisé est établi avec l'État de Fribourg sur des thèmes économiques, écologiques et sociaux. Des réunions sont organisées avec la Déléguée du développement durable de l'État, en principe au moins deux fois par année.

Avec les fournisseurs et les partenaires

Les fournisseurs et partenaires sont évalués selon des critères d'approvisionnement dans le cadre des appels d'offres et des soumissions. Un dialogue sur les enjeux ESG est initié avec chaque partenaire, afin de construire une relation de confiance et identifier des synergies en vue d'un engagement commun.

Avec les externes

La BCF collabore activement avec les banques cantonales romandes et voisines, telles que la BEKB, la BCVs, la BCV, la BCGE, la BCN et la BCJ. En tant que membre fondatrice de Carbon Fri, la BCF travaille avec la Fondation depuis sa création.

Les parties prenantes (clientes et clients, collaboratrices et collaborateurs, fournisseurs, représentants et représentantes de l'État et de la société civile) sont informées de manière transparente des engagements RSE de la Banque.

Les valeurs de la BCF

La BCF répond aux besoins de ses clientes et ses clients de manière responsable, en accord avec ses valeurs :

La confiance

La cliente et le client sont au cœur des préoccupations de la BCF. En tant que partenaire de confiance, la Banque privilégie des relations transparentes, directes et constructives.

La compétence

La BCF s'appuie sur des collaboratrices et des collaborateurs qualifiés et engagés. Elle encourage leur formation continue afin de développer en permanence leurs compétences.

L'efficacité

L'efficacité constitue un pilier central de l'action de la BCF, que ce soit dans ses relations avec la clientèle, dans ses produits, ses processus ou son organisation interne. Sa structure de gouvernance et ses processus opérationnels favorisent des prises de décision rapides et pertinentes.

L'engagement ESG

Les activités de la BCF sont basées sur les principes du développement durable qui intègrent les dimensions écologiques, sociales et économiques. La Banque veille à appliquer les principes de bonne gouvernance et à ancrer durablement la responsabilité sociétale au cœur de sa stratégie.

Stratégie RSE

La responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) est la mise en application de la notion de développement durable au niveau de l'entreprise. Le concept de développement durable a été défini en 1987 dans le rapport de la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement, dit Rapport Brundtland, comme « un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». Cette définition fait toujours référence à l'heure actuelle. Le développement durable repose sur trois piliers complémentaires :

1. **Environnemental** : préserver les ressources naturelles, protéger la biodiversité, réduire les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre.
2. **Social** : garantir l'équité, améliorer la qualité de vie, protéger la santé, promouvoir l'éducation et lutter contre les inégalités.
3. **Économique** : assurer une prospérité durable, créer des emplois, maintenir la viabilité financière des entreprises et soutenir l'innovation responsable.

Ces trois piliers sont souvent représentés comme un équilibre à trouver – si l'un est négligé, le système entier s'affaiblit.

Depuis de nombreuses années, la BCF applique les principes du développement durable dans sa stratégie globale. Son engagement dépasse la seule sphère économique. La stratégie de la Banque vise la création de valeur à long terme, en privilégiant la stabilité plutôt que le profit immédiat. Elle est élaborée conjointement par la Direction générale et le Conseil d'administration, puis formellement validée par ce dernier. Un séminaire annuel dédié au Conseil d'administration permet d'approfondir les enjeux stratégiques et les axes de développement prioritaires de la Banque. Cette orientation responsable se traduit par une politique d'affaires intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'ESG, un axe stratégique pour la BCF

En 2024, la BCF a élaboré son plan stratégique triennal pour la période 2025-2027. Ce processus participatif a mobilisé l'ensemble des parties prenantes internes, sous la conduite de la Direction générale, qui a défini cinq axes stratégiques majeurs. L'un de ces axes est spécifiquement dédié à la durabilité.

Intitulé « Renforcer notre positionnement ESG », cet axe vise à affirmer le rôle de la BCF en matière de durabilité en s'appuyant sur l'engagement suivant :

« Nous renforçons notre positionnement ESG et assurons une gestion rigoureuse des risques qui y sont directement ou indirectement liés. »

La BCF a identifié cinq défis prioritaires à relever dans le cadre de l'axe stratégique ESG :

- **Prévenir l'éco-blanchiment (greenwashing)** : éviter toute communication trompeuse relative aux engagements ESG, qu'il s'agisse de déclarations non vérifiées, de pratiques internes incohérentes ou de produits présentés à tort comme durables.
- **Renforcer la transparence** : assurer une information claire et conforme aux standards afin de garantir l'accès aux financements sur les marchés et auprès des investisseurs institutionnels.
- **Surveiller les risques liés à la nature** : mettre en place une surveillance renforcée du portefeuille de crédits exposé aux risques climatiques et naturels.
- **Gérer les risques de transition** : accompagner l'économie cantonale dans sa transformation en atténuant les risques associés aux évolutions réglementaires et technologiques liées à la transition énergétique. Intégrer l'analyse de ces risques dans les processus de crédit et de placement.
- **Mesurer l'empreinte carbone** : obtenir des données fiables et actualisées sur les émissions de CO₂ des projets financés, afin de mieux hiérarchiser les actions à fort impact environnemental. Améliorer la qualité des données.

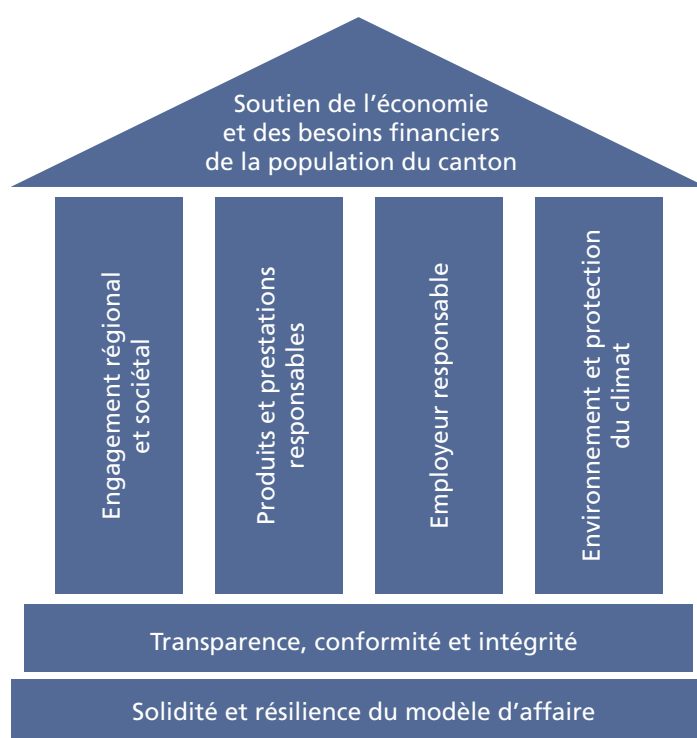
En tant qu'acteur économique important du canton de Fribourg, la BCF souhaite être exemplaire dans le domaine de la durabilité, et ainsi contribuer aux attentes fixées par la société. Lors d'un séminaire de Direction générale en 2025, la vision RSE suivante a été confirmée : « Nous voulons être la banque qui conseille et accompagne les habitantes et habitants et les entreprises du canton de Fribourg, pour un avenir durable, résilient et équitable, en conciliant performance économique, impact social et responsabilité environnementale ». Le Conseil d'administration a approuvé cette vision.

La durabilité n'est pas une option pour la BCF : elle est une responsabilité et une opportunité. En s'appuyant sur son ancrage régional, en proposant des prestations et produits responsables, en valorisant ses collaboratrices et collaborateurs et en réduisant son empreinte écologique, la BCF se positionne comme un facilitateur de la transition vers une économie plus juste, plus résiliente et respectueuse de l'environnement.

La BCF a ainsi défini quatre piliers principaux de la durabilité (qui sont détaillés aux chapitres suivants du présent rapport) :

- Engagement régional et sociétal ;
- Produits et prestations responsables (financements et placements, conseil et accompagnement dans la transition durable) ;
- Employeur responsable (formation, conditions de travail attractives, santé des collaboratrices et des collaborateurs, gouvernance) ;
- Environnement et protection du climat (engagement à réduire les émissions de GES, soutien à des initiatives favorisant la biodiversité).

Ces quatre piliers reposent sur un modèle d'affaire et un socle réglementaire solides. Les risques sociétaux et environnementaux sont systématiquement pris en compte dans la gestion de la Banque, afin d'anticiper leurs impacts potentiels sur son développement. L'ensemble participe au soutien de l'économie et des besoins financiers de la population du canton.



S'engager pour des objectifs durables

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) forment la clé de voûte de l'Agenda 2030, adopté à l'automne 2015 par les Nations Unies. Ils définissent les jalons écologiques, sociaux et de gouvernance à atteindre d'ici 2030. Les entreprises jouent un rôle clé dans la réalisation de ces objectifs. Consciente de ses responsabilités, la BCF a posé les bases nécessaires pour aligner de manière optimale sa gestion du développement durable et son cœur de métier avec les ODD.

La BCF adhère pleinement aux ODD définis par les Nations Unies, les considérant comme essentiels pour promouvoir un développement durable à l'échelle mondiale.

Afin de cibler efficacement les actions, le groupe de travail dédié à la RSE a identifié les ODD sur lesquels le modèle d'affaires de la Banque peut exercer une réelle influence. La BCF met ainsi l'accent sur huit ODD : Bonne santé et bien-être (3), Éducation de qualité (4), Égalité entre les sexes (5), Énergie propre et d'un coût abordable (7), Travail décent et croissance économique (8), Industrie, innovation et infrastructure (9), Consommation et production responsables (12) et Mesures relatives à la lutte contre le réchauffement climatique (13).

Agir concrètement pour atteindre les ODD



Notre contribution aux ODD

ODD	Description	Contributions de la BCF
	Permettre à toutes et tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de toutes et tous, à tout âge.	- Défendre les droits des collaboratrices et des collaborateurs, promouvoir la sécurité et la santé sur le lieu de travail et assurer la protection de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs. - Mettre en place des processus avec des dispositifs d'assistance dédiés en cas de problèmes (La Clinique du travail). - Soutenir la vie associative, sportive et culturelle cantonale.
	Assurer l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.	- Assurer, en tant que banque formatrice, un accès à une formation de qualité pour améliorer le niveau de qualification des jeunes et les sensibiliser au thème du développement durable. - Investir dans le développement professionnel de nos collaboratrices et de nos collaborateurs et améliorer leur employabilité grâce à nos offres de formation continue.
	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et toutes les filles.	- Proposer des modèles de travail et des horaires flexibles, en encourageant le temps partiel à tous les échelons hiérarchiques, en favorisant l'égalité des chances lors de l'attribution de rôles de conduite, en relevant de manière ciblée la part des femmes parmi les cadres et en garantissant l'égalité des salaires, pour contribuer à l'égalité de traitement entre femmes et hommes et à l'augmentation du taux d'activité des femmes.
	Garantir l'accès de toutes et tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.	- Acheter de l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelable. - Appliquer les principes ISO 14044 pour les services en ligne. - Améliorer constamment notre efficacité énergétique en collaboration avec Climate Services, entreprise de conseil en quantification et planification de CO₂.
	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour toutes et tous.	- Être un partenaire privilégié des entreprises et des particuliers dans le canton. - Contribuer à la croissance de notre espace économique, grâce à notre approvisionnement régional et à la promotion des PME. - Proposer aux PME des prestations dans les domaines des finances et du conseil ainsi que divers autres services (création d'entreprise, financement de la croissance, règlement de la succession) pour contribuer à la productivité et à l'innovation dans notre zone d'activité. - Offrir un accès non discriminatoire à nos prestations de services financiers. - Offrir un réseau bancaire adapté. - Améliorer l'accès aux produits et aux services à travers les canaux digitaux. - Accompagner la clientèle tout au long de sa vie. - Garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à toutes et tous et encourager l'innovation.	- Investir au prorata de nos émissions de CO₂ dans la fondation Carbon Fri qui assure des actions concrètes à impacts de réduction des émissions des GES. - Encourager l'innovation en identifiant les entreprises se distinguant dans la durabilité. - Automatiser et simplifier les processus pour notre clientèle.
	Établir des modes de consommation et de production durables.	- Faire en sorte que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs disposent des informations et connaissances nécessaires concernant le développement durable. - Tenir compte de critères écologiques et sociaux dans nos pratiques d'achat et communiquer de manière transparente notre performance en matière de développement durable pour contribuer à une prise de conscience écologique. - Favoriser, grâce à des campagnes et à des manifestations ciblées, le dialogue sur la consommation responsable. - Mettre en place et élargir la gamme de produits à caractère durable. - Proposer différents produits durables : • Hypothèque Eco • Hypothèque Eco Rénovation - Mettre en place une offre de placements ESG.
	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	- Réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par nos activités. - Améliorer l'efficacité énergétique de nos immeubles, réduire la consommation des ressources, diminuer les déchets liés aux activités. - Utiliser de l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelables. - Mettre en place une politique de crédit qui inclut les critères d'exclusion en matière de prise de risque de crédit et en rapport avec les risques et les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance, envers les contreparties dont l'activité principale correspond à un secteur non durable. - Récolter les préférences ESG de l'ensemble des mandats de gestion et de conseils de notre clientèle et appliquer une politique d'investissement responsable selon le choix des clientes et clients.

Gouvernance RSE

Grâce à une gestion d'entreprise à la fois performante et responsable, la BCF contribue activement au développement du canton de Fribourg tout en veillant à la préservation de ses ressources. Sur le plan organisationnel, elle s'appuie sur une structure de gouvernance claire, composée d'un Conseil d'administration, d'un Comité d'audit et des risques, d'un Comité de rémunération et de nomination ainsi que d'une Direction générale. Les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale sont entièrement distincts. Une même personne ne peut pas siéger simultanément dans ces deux organes, garantissant ainsi une séparation stricte entre les fonctions de direction opérationnelle et les responsabilités de surveillance stratégique. Les principes de gouvernance, présentés dans le Rapport de gestion, expliquent la manière dont la Banque est dirigée, administrée et contrôlée dans le respect des meilleures pratiques.

La gouvernance RSE de la BCF s'inscrit dans cette logique de responsabilités clairement établies, de transparence décisionnelle et d'intégration des enjeux de durabilité dans les organes stratégiques et opérationnels. Elle vise à garantir une mise en œuvre cohérente, mesurable et alignée avec la stratégie globale de la Banque.

Conseil d'administration (CA)

Le Conseil d'administration (CA) exerce la haute direction, la surveillance et le contrôle de la Banque. Il valide les orientations stratégiques, y compris en matière de RSE, et supervise leur mise en œuvre.

Les sept membres du CA sont élus conformément à la Loi du 22 novembre 1998 sur la Banque Cantonale de Fribourg (LBCF), qui fixe les modalités d'élection, la durée des mandats et les exigences en matière de compétences. La composition du Conseil d'administration, tout comme les parcours professionnels, les formations et les autres mandats de ses membres – y compris ceux de sa présidence – sont publiés sur le site internet de la BCF et dans le Rapport de gestion. Les compétences attribuées au Conseil d'administration ainsi qu'à ses comités spécialisés sont précisément définies et rendues accessibles au public. Le processus de nomination et de sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé

est également formalisé et publié, garantissant transparence et rigueur institutionnelle.

Les administrateurs disposent des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de leur fonction (banque, finance, gestion des risques, droit, stratégie, gouvernance). Ils sont considérés comme indépendants de la Direction générale, dans le respect du cadre légal, ce qui garantit l'autonomie stratégique de la Banque et la qualité de la surveillance exercée. Une auto-évaluation annuelle de la performance du plus haut organe de gouvernance est menée, afin de renforcer la transparence et l'efficacité de sa mission de pilotage.

Au sein du CA, Mme Dominique Jordan assume le rôle de responsable stratégique durabilité depuis septembre 2023. Elle assure à ce titre le suivi de la gestion des thématiques de durabilité, consolidant ainsi la cohérence de l'approche à tous les niveaux de gouvernance.

Dans le cadre de ses attributions en matière de durabilité, le CA :

- valide les orientations stratégiques RSE ;
- est informé 2 à 3 fois par année de l'avancement des objectifs RSE, des indicateurs clés, ainsi que des risques et opportunités identifiés ;
- approuve le rapport RSE annuel, garantissant ainsi la cohérence, la transparence et la fiabilité des informations publiées.

Conscient de l'évolution rapide des enjeux réglementaires, climatiques et sociétaux, le CA est également invité à suivre des conférences et formations sur le thème du développement durable, afin de perfectionner ses connaissances. Ainsi, quatre membres du CA ont participé en 2025 à une conférence dont le titre était « Intégrer la durabilité et les risques naturels dans la stratégie bancaire ». Cette conférence a été animée par M. Gaël Giraud et modérée par M. Rodolphe Bocquet, deux experts reconnus dans les domaines de la macro-économie financière, du dérèglement climatique et de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques veille à la gestion rigoureuse et à la maîtrise des risques de la Banque. Les points d'attention majeurs sont transmis à la Direction générale ainsi qu'au Conseil d'administration, afin d'assurer une prise de décision éclairée et réactive.

Le Comité d'audit et des risques du CA est sensibilisé aux enjeux climatiques et veille à l'intégration progressive des risques liés à la durabilité – en particulier climatiques et liés à la nature – dans le dispositif global de gestion des risques. Cette approche contribue à renforcer la résilience de la Banque et à anticiper les évolutions réglementaires et économiques.

Direction générale (DIGE)

La DIGE est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie RSE. Elle veille à l'intégration des exigences de durabilité dans les processus métiers, les politiques internes et les priorités opérationnelles. Elle conçoit des modèles économiques durables et pilote les plans d'action.

La Banque a désigné deux ambassadeurs RSE au sein de la DIGE afin de donner une visibilité concrète à cet axe stratégique et assurer son intégration à tous les niveaux de l'organisation.

Le premier ambassadeur est M. Daniel Wenger, président de la Direction générale. À ce titre, il met en lumière l'importance de la RSE, son ancrage stratégique ainsi que sa transversalité dans l'ensemble des décisions de la Banque. Il soutient activement la mise en œuvre des mesures RSE validées par la DIGE.

Le deuxième ambassadeur est Me Christophe Mettler, responsable de la division Juridique, risques et compliance, et membre de la Direction générale. Il agit en tant que sponsor principal sur les aspects réglementaires, la Politique de durabilité, ainsi que la supervision des engagements ESG. Il veille également à l'évaluation et à la gestion globale des risques, y compris ceux spécifiquement liés aux enjeux ESG.

La responsable RSE, Mme Sandra Galliker, effectue un reporting mensuel à la DIGE, permettant un suivi régulier de l'avancement des plans d'action, des indicateurs et des mesures validées. Ce dispositif garantit un pilotage continu et une capacité d'arbitrage rapide.

Loi sur la BCF

La BCF est une personne morale de droit public distincte de l'État, régie par la Loi du 22 novembre 1988 sur la Banque Cantonale de Fribourg (LBCF). Elle bénéficie de la garantie de l'État, selon l'article 3 de la LBCF qui prévoit que l'État garantit les engagements financiers de la Banque. En couverture de cette garantie, la BCF verse chaque année à l'État une indemnité qui tient compte des risques et des résultats de la Banque.

Un groupe de travail dédié à la RSE

La coordination opérationnelle de la démarche repose sur un groupe de travail RSE, instance transversale réunissant des représentantes et représentants de toutes les divisions et des métiers concernés.

Le groupe de travail RSE

- propose et consolide les mesures RSE ;
- assure le suivi des plans d'action ;
- identifie les synergies et interdépendances entre métiers ;
- contribue à l'amélioration continue du dispositif ;
- prépare les éléments nécessaires au reporting à la DIGE et au CA ;

- rédige le rapport RSE annuel ;
- établit et met à jour la politique de durabilité de la BCF ;
- mène, par le biais de ses membres, des projets transversaux en lien avec la durabilité.

Fonctionnement

- Fréquence : séance mensuelle
- Pilotage : assuré par la responsable RSE
- Responsabilisation : chaque membre est chargé du déploiement des mesures dans son périmètre et du retour d'information régulier.

De gauche à droite : Patrick Neuhaus, responsable immobilier et logistique - Patrick Betticher, responsable des ressources humaines - Pierre Romanens, responsable Risk Management - Christine Carrard, responsable communication - Mathieu Plancherel, Risk Manager - Stephen Mengual, conseiller clientèle privée - Valentin Delley, architecte IT - Sandra Galliker, responsable RSE - Adrian Züllig, analyste financier - Tanguy Meyer, conseiller juridique - Nicolas Donzallaz, gestionnaire ALM - Laetitia Schaller, responsable communication digitale - François Briguet, a.i responsable division TESO - Luc Jacquat, responsable division finances - Philippe Gaudard, conseiller clientèle privée senior - Erika Decorges, responsable qualité documents - Lukas Jeitziner, analyste crédit

Manquent sur la photo : Mario Sulmoni, gestionnaire immobilier - Bastien Vuichard, conseiller clientèle entreprise senior - Julien Yerly, responsable Investment Office



Groupes de projet spécialisés

Compte tenu de l'importance stratégique des activités de placements et de crédits, des groupes de projet spécialisés sont constitués dans chacun de ces domaines afin d'ancrer la durabilité au cœur de ces activités génératrices de valeur. Il existe également des groupes spécialisés pour la gestion des risques ESG ainsi que la protection de l'environnement.

Placements

Ce groupe de projet, composé de représentants de l'Investment Office, de l'Asset Management, de la gestion de patrimoine et de la responsable RSE :

- pilote l'intégration des critères RSE dans les processus d'investissement et de conseil ;
- suit l'évolution des exigences réglementaires et des standards de marché ;
- développe et adapte l'offre de produits durables ;
- assure la cohérence entre la stratégie d'investissement et les engagements RSE de la Banque.

Crédits

Ce groupe de projet, composé de représentants du Credit Risk Management, du Front Office Credit, du Credit Control et d'un gestionnaire de données :

- intègre progressivement les critères de durabilité dans l'analyse et l'octroi des financements ;
- développe des solutions de financement favorisant la transition énergétique et économique ;
- accompagne les équipes commerciales dans l'application des lignes directrices RSE.

Gestion des risques ESG

Le pilotage des risques ESG est géré dans un groupe de projet spécifique, composé de représentants du Risk Management, du Credit Risk Management, de la gestion des données, ainsi que de la responsable RSE. Ce groupe de projet :

- identifie et évalue les risques climatiques et environnementaux pertinents ;
- identifie et met en place les indicateurs clés.

Ecologie et protection de l'environnement

L'équipe « Immobilier et Logistique » est en charge de la récolte des données annuelles permettant l'établissement du bilan carbone. Elle met en œuvre des mesures visant à éliminer dès que possible le recours aux énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments, surveille l'évolution des déchets et applique des principes stricts de protection des ressources naturelles pour le parc immobilier de la Banque. Un plan de mesures a été élaboré pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la Banque.

Responsabilité opérationnelle

Depuis le 1^{er} avril 2025, la fonction de responsable RSE est assurée par Mme Sandra Galliker. Dans ce rôle, elle est chargée de :

- proposer et mettre en œuvre la stratégie RSE ;
- assurer le lien entre les instances opérationnelles et stratégiques (DIGE et CA) ;
- coordonner les initiatives RSE ;
- soutenir l'analyse des risques ESG et leur intégration dans la gestion des risques de la Banque ;
- suivre les évolutions réglementaires dans le domaine de la durabilité ;
- coordonner la rédaction du Rapport RSE ;
- contribuer au développement d'une culture interne de durabilité ;
- représenter la Banque au sein de diverses commissions ;
- piloter le groupe de travail RSE.

Analyse de double matérialité

Pour que la stratégie RSE de la BCF soit pertinente, elle doit se concentrer sur les sujets où la capacité d'action et les risques de la Banque sont les plus élevés. Au cours du second semestre 2025, la BCF a franchi une étape majeure en mettant à jour sa matrice de matérialité selon le principe de la double matérialité.

Le passage à la double matérialité

Cette approche rigoureuse consiste à évaluer les enjeux sous deux angles complémentaires :

- **La perspective d'impact (« Inside-out »)** : l'impact (positif ou négatif) généré par la Banque et ses financements sur la société et l'environnement.
- **La perspective financière (« Outside-in »)** : l'impact potentiel des thématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sur la Banque elle-même, au travers du prisme des risques et opportunités financières à court, moyen et long terme.

Pour garantir l'objectivité et la conformité de cet exercice aux normes GRI, la BCF a été accompagnée par l'entreprise fribourgeoise Climate Services SA, un cabinet externe spécialisé dans la comptabilité carbone et la gestion des enjeux de durabilité.

La méthodologie en quatre étapes

Un groupe de travail interne pluridisciplinaire, comprenant des responsables des secteurs des crédits, des investissements, de la gestion du risque, des ressources humaines, de la communication, des infrastructures ou encore de la durabilité, s'est réuni à plusieurs reprises pour piloter ce projet, structuré autour des phases suivantes :

Étape 1 : Cartographie et analyse de la chaîne de valeur

Le travail a débuté par un atelier d'idéation visant à intégrer les récentes évolutions réglementaires. Le groupe a procédé à une cartographie détaillée de la chaîne de valeur de la BCF (amont opérationnel et aval financier). Parallèlement, une cartographie des parties prenantes a été établie, en les classant selon leur niveau d'intérêt et d'influence sur les orientations stratégiques de la Banque.

Étape 2 : Identification des IRO et ancrage métier (entretiens)

L'objectif de cette étape était d'identifier l'univers des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) potentiels. Pour s'assurer que cette analyse reflète la réalité du terrain, Climate Services a mené une série d'entretiens individuels avec les représentants des divisions clés.

Ces échanges ont permis d'évaluer :

- L'appropriation interne : la manière dont les thèmes ESG (notamment ceux de la Charte de durabilité) sont perçus, et comment les processus opérationnels quotidiens s'adaptent à ces objectifs.
- La réalité métier : les principaux risques et opportunités perçus directement par les responsables de divisions face aux défis de leur secteur et les obstacles potentiels de mise en oeuvre des mesures.

Étape 3 : Évaluation et cotation (scoring)

Chaque thème identifié a ensuite été soumis à une évaluation croisée stricte selon les critères du GRI :

1. Sévérité et probabilité de l'impact de la Banque sur son écosystème (Amont/Aval).
2. Ampleur financière du risque ou de l'opportunité pour la Banque selon différents horizons temporels.

Le seuil de matérialité a été fixé à 2,5 (sur un maximum de 5). Ainsi, les thèmes ayant obtenu une note inférieure ou égale à 2 sont considérés « non-matériels » et ne font pas l'objet d'un chapitre dédié dans ce rapport. C'est notamment le cas du thème des Déchets, avec une incidence relativement faible pour une banque, et l'évaluation socio-environnementale des fournisseurs, ceux-ci étant considérés comme représentant un très faible risque (respect du cadre légal en vigueur en Suisse pour les fournisseurs directs et or labellisé Fairtrade), et les activités de la banque ayant un impact hautement plus significatif en aval qu'en amont de sa chaîne de valeur.

Étape 4 : Validation par la Direction générale

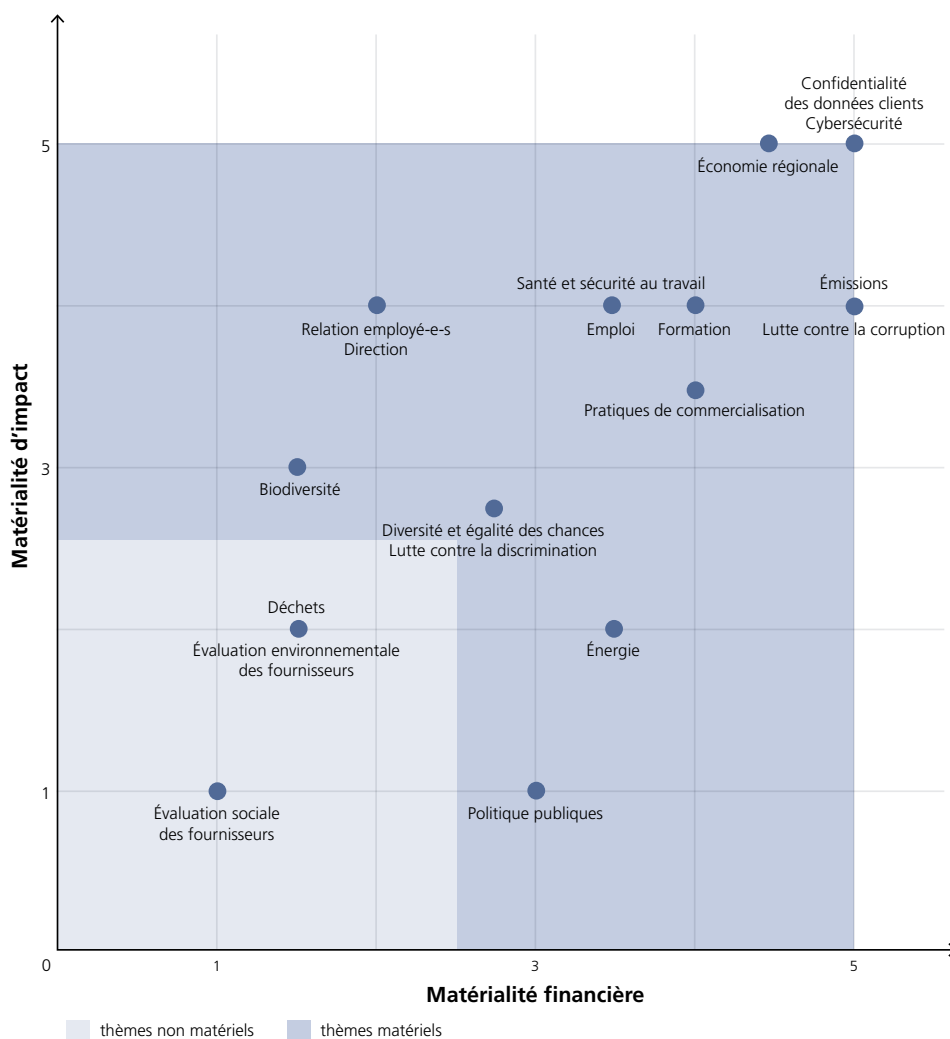
Le processus de genèse et les résultats de la matrice de double matérialité ont été présentés et discutés avec la Direction générale, qui a validé la matrice proposée après quelques modifications mineures.

Amélioration continue et consultation externe

La détermination de la matérialité n'est pas un exercice figé, mais un processus de dialogue continu. Soucieuse de laisser ses parties prenantes s'exprimer et d'intégrer leurs positions dans sa stratégie, la BCF planifie une phase de consultation de ses parties prenantes externes dans le courant de l'année 2026. Cette démarche permettra de confronter les résultats internes à leurs attentes réelles et d'affiner une perception commune des enjeux matériels.

Au terme de ce processus d'évaluation croisée (impacts sociétaux d'une part, et risques/opportunités financiers d'autre part), la BCF a consolidé sa nouvelle matrice de double matérialité. Pour qu'un thème soit considéré comme « matériel » (et donc traité dans le présent rapport), il doit avoir obtenu un score de pertinence élevé sur au moins l'un des deux axes (Impact ou Finance). Le Conseil d'administration a formellement validé cette liste qui structure désormais la stratégie RSE de la Banque.

Le résultat : la matrice de double matérialité



Les thèmes ont été regroupés en quatre piliers stratégiques, qui reposent sur un socle de base.

Un socle universel: Transparence, Sécurité et Intégrité

Cet élément concentre les enjeux où la tolérance au risque de la Banque est la plus faible, car ils touchent au cœur de la confiance de la clientèle et aux exigences réglementaires.

- **Confidentialité des données et Cybersécurité (GRI 418)**: (score max. 5/5). C'est l'enjeu prioritaire absolu. Protéger les données des clientes et clients face à l'augmentation des cybermenaces est un impératif tant pour l'impact sociétal de la Banque que pour sa stabilité financière et réputationnelle.
- **Lutte contre la corruption et conformité (GRI 205)**: maintien d'une culture d'affaires irréprochable et respect strict des directives de marché (prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme).

Pilier 1: Engagement régional et sociétal

Ce pilier reflète le double mandat de la Banque: soutenir le canton tout en gérant les risques liés à la transition écologique.

- **Économie régionale (GRI 201+203)**: la mission première en tant que Banque Cantonale. Assurer le financement, le développement et la résilience du tissu économique local (PME, immobilier cantonal).

Pilier 2: Produits et prestations responsables

- **Pratiques de commercialisation (GRI 417)**: transparence et responsabilité dans le conseil financier aux clientes et clients (notamment en matière de finance durable et de conformité LSFIn).

Pilier 3: Employeur responsable

Dans un contexte de pénurie de talents et d'évolution rapide des métiers bancaires, le capital humain est la première ressource.

- **Formation et Éducation (GRI 404)**: le développement continu des compétences des collaboratrices et collaborateurs pour faire face à la numérisation et aux nouvelles exigences ESG.

- **Emploi (GRI 401) et Santé/Sécurité (GRI 403)**: offrir des conditions de travail attractives, préserver le bien-être psychosocial des équipes et maintenir un dialogue constructif entre la Direction générale et le personnel (GRI 402).

Pilier 4: Environnement et protection du climat

- **Émissions de Gaz à Effet de Serre (GRI 305)**: guider les clientes et clients vers une économie bas-carbone (gestion des émissions financées) et réduire l'empreinte des opérations de la Banque.
- **Énergie (GRI 302) et Biodiversité (GRI 101/304)**: ces thèmes émergents font l'objet d'une attention croissante de la Banque, notamment via l'adoption de la méthode des Unités de Charge Écologique (UBP) pour mesurer son empreinte globale.

Note méthodologique: Les thèmes liés à la chaîne d'approvisionnement (GRI 308, GRI 414) ou à la gestion des déchets (GRI 306) ont obtenu des scores de matérialité faibles. Bien que la Banque applique de bonnes pratiques opérationnelles dans ces domaines, ils ne sont pas considérés comme stratégiquement matériels et ne font donc pas l'objet d'un chapitre détaillé dans ce rapport.

Dialogue avec les parties prenantes (GRI 2-29)

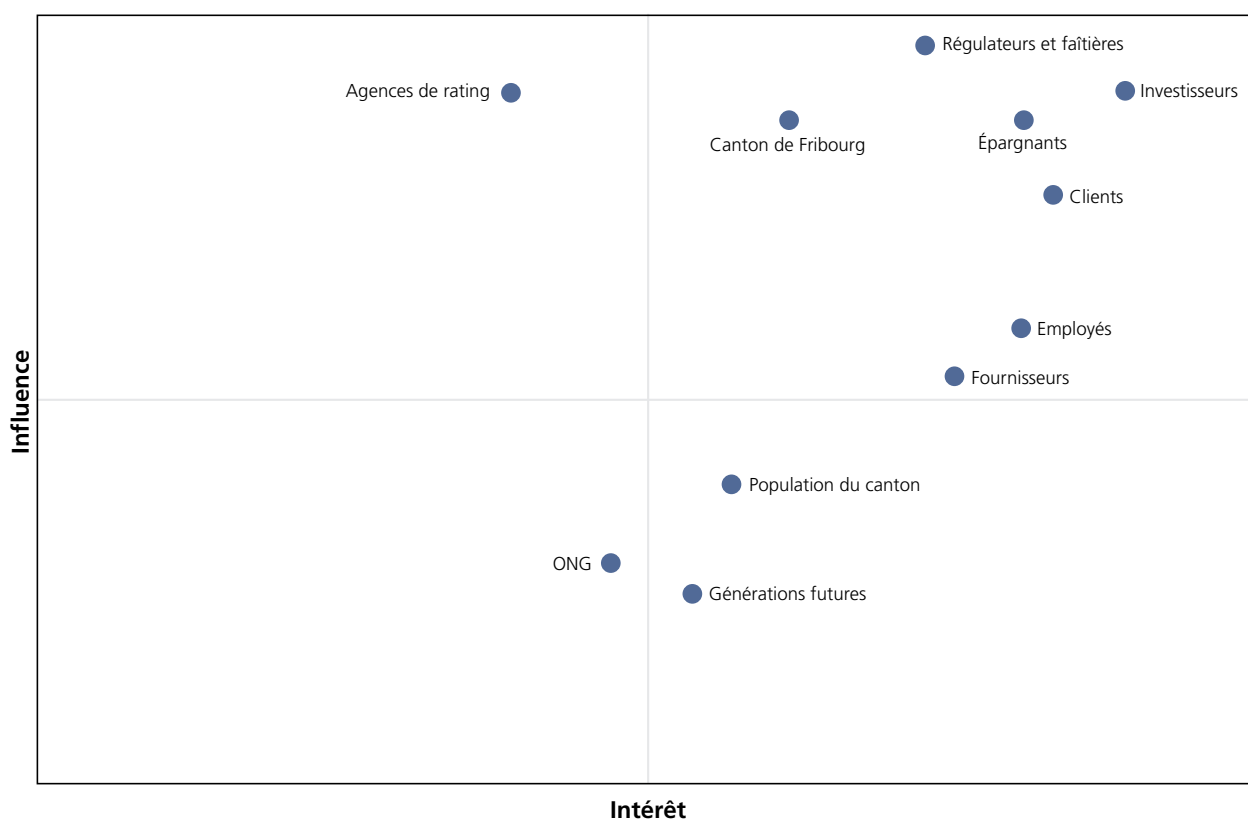
Cartographier pour mieux agir

En tant que Banque Cantonale, la BCF inscrit son activité au cœur d'un écosystème complexe. La création de valeur à long terme dépend de sa capacité à comprendre, anticiper et répondre aux attentes de ceux qui influencent la Banque ou qui sont impactés par ses décisions.

Dans le cadre de sa démarche de double matérialité initiée en 2025, le groupe de travail a procédé à une cartographie des parties prenantes. Chaque partie prenante a été évaluée et positionnée sur une matrice selon deux axes stratégiques :

- **L'Intérêt** : le niveau d'attente ou de préoccupation du groupe vis-à-vis des activités et des performances ESG de la Banque.
- **L'Influence** : la capacité du groupe à impacter la prise de décision, la réputation ou les résultats de la Banque.

Le résultat : la matrice des parties prenantes



L'analyse des scores obtenus a permis de segmenter les parties prenantes en quatre catégories d'engagement, définissant ainsi la manière dont la Banque interagit avec elles :

Les acteurs clés (collaboration étroite et dialogue continu) (forte influence et fort intérêt)

Ces groupes sont au cœur du modèle d'affaires. Leurs attentes façonnent directement la stratégie RSE de la Banque et ses offres de marché.

- **Les investisseurs et les épargnants** : ils exigent une transparence totale sur la gestion des risques et la performance de leurs placements.
- **Les clients (privés et entreprises)** : leurs besoins évoluent rapidement vers des solutions de financement durables (rénovation énergétique, transition des PME).
- **Les régulateurs et faitières (FINMA, ASB)** : c'est la partie prenante exerçant la plus forte influence sur les opérations, dictant les normes de conformité et de reporting (lutte contre le greenwashing, exigences de fonds propres).
- **Le canton de Fribourg (via le Conseil d'Etat et le Grand Conseil)** : en tant que propriétaire et garant, le canton veille à ce que la Banque remplisse son mandat public tout en s'alignant sur les objectifs climatiques cantonaux.

Les acteurs influents (satisfaction et alignement stratégique)

(forte influence et intérêt ciblé)

Regroupe les acteurs qui évaluent la performance de la Banque en matière de durabilité.

- **Les agences de rating** : bien que leur intérêt quotidien soit modéré, leur influence sur les conditions de refinancement est majeure.

Les moteurs de la transformation (information et implication active)

(fort intérêt et influence modérée)

- **Les employés** : avec l'un des scores d'intérêt les plus élevés de la matrice de la Banque, les collaboratrices et les collaborateurs sont les premiers ambassadeurs de sa démarche de durabilité. Leur engagement et leur formation sont cruciaux pour la réussite de la transition.
- **Les fournisseurs** : partenaires essentiels, notamment dans le domaine technologique, avec qui la Banque collabore pour réduire son empreinte opérationnelle (Scope 3 amont).

La société civile (veille, écoute et responsabilité globale) (influence et intérêt indirects ou émergents)

Bien que leur influence directe sur les opérations de la Banque soit historiquement perçue comme plus faible, ces acteurs représentent la conscience sociétale de la Banque.

- **La population du canton et les ONG** : la Banque maintient un dialogue ouvert pour comprendre les sensibilités locales et territoriales.
- **Les générations futures** : la Banque a fait le choix novateur d'intégrer formellement cette « partie prenante silencieuse » dans sa cartographie. Cela matérialise sa responsabilité à long terme, notamment en matière de protection de la biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique.

Perspectives d'engagement

Cette cartographie n'est pas un aboutissement, mais le point de départ de la stratégie relationnelle. Comme expliqué dans sa méthodologie de matérialité, la Banque prévoit de lancer une consultation externe de ses parties prenantes clés dans le courant de l'année 2026. Cette démarche permettra de valider leurs attentes réelles et d'ajuster la feuille de route RSE en conséquence.



Fondé en 2020, « Le Goût du Miel » accompagne des personnes en rupture avec le monde du travail en leur offrant un cadre bienveillant pour retrouver rythme, compétences et estime de soi grâce à des activités artisanales autour de l'apiculture et du « faire ensemble ». En choisissant ses produits, la BCF soutient concrètement cette entreprise sociale engagée.

Risques climatiques et gestion des risques

Dans le cadre de sa stratégie, la BCF doit prendre en considération des risques spécifiques qui peuvent avoir un impact significatif sur sa réputation et ses performances financières. L'approche de la Banque en matière de gestion des risques est décrite dans le Rapport de gestion, au chapitre y relatif.

Dans son analyse de double matérialité, la BCF reconnaît que le changement climatique constitue un facteur de risque financier important, susceptible d'affecter la qualité de ses actifs, la continuité de ses activités et sa position sur les marchés. Conformément aux exigences de la FINMA relatives à la prise en compte des risques climatiques et environnementaux, ainsi qu'aux recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)), la BCF intègre progressivement les risques climatiques dans son cadre global de gestion des risques.

La gouvernance des risques climatiques s'inscrit dans les structures existantes de gestion des risques, avec une implication des organes de direction et de surveillance, à savoir la Direction générale et le Conseil d'administration. Les risques climatiques sont considérés comme des facteurs transversaux pouvant principalement influencer les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels.

Identification des risques climatiques

La BCF procède à une analyse des risques conformément aux recommandations de la circulaire FINMA 2026/1 Risques financiers liés à la nature ainsi qu'à celles de la TCFD et distingue les risques physiques, liés aux impacts directs du changement climatique, et les risques de transition, découlant de l'évolution réglementaire, technologique, économique et sociétale vers une économie bas carbone. L'analyse porte prioritairement sur les risques de liquidité et les expositions les plus significatives pour la Banque, en particulier les crédits hypothécaires, les crédits aux entreprises, les portefeuilles de marché et les opérations internes. La gestion de ces risques se focalise actuellement sur les risques liés au climat. L'impact de la Banque sur d'autres indicateurs environnementaux fait par ailleurs l'objet d'une évaluation, et ces indicateurs sont intégrés de manière progressive dans le dispositif de gestion.

Les risques sont ainsi répartis en plusieurs catégories en fonction de leur origine :

- Risques liés aux crédits hypothécaires ;
- Risques liés aux crédits aux entreprises ;
- Risques liés au marché ;
- Risques de liquidités ; et
- Risques opérationnels.

A terme, la BCF vise une gestion complète des risques liés au climat et aux autres indicateurs environnementaux. Elle gère actuellement les risques climatiques considérés comme les plus matériels par une analyse quantitative des risques et la mise en place de mesures pour limiter les risques et les conséquences.

Exemples	Risques physiques Dommages potentiels liés aux aléas naturels et aux événements climatiques extrêmes, dont la fréquence et l'intensité tendent à augmenter.	Risques de transition Processus d'adaptation de l'économie vers un modèle à faibles émissions de carbone.
Risques liés aux crédits hypothécaires	Dégradation ou perte de valeur, impossibilité temporaire ou durable d'habiter ou de louer le bien, augmentation des coûts de rénovation ou de reconstruction de biens immobiliers situés en zones exposées à des événements soudains, tels qu'aux inondations, à la grêle, aux glissements de terrain, aux chutes de pierres et éboulements, aux crues torrentielles, aux tempêtes et vents violents ou vagues de chaleur accrues/extrêmes, entraînant une augmentation potentielle du risque de défaut de l'emprunteur.	Baisse de la valeur de biens immobiliers ne respectant plus les nouvelles normes légales et/ou réglementaires en termes d'efficacité énergétique des bâtiments, notamment au niveau des types de chauffage admis, rendant les biens moins attractifs ou plus coûteux à rénover. Cela augmente le risque de défaut chez l'emprunteur, incapable de financer la mise en conformité de son bien.
Risques liés aux crédits aux entreprises	Pertes financières pour des entreprises clientes (agriculture, tourisme, hydroélectricité) affectées par des événements climatiques extrêmes, réduisant leur capacité de remboursement (interruption de production, pertes d'actifs, hausse des coûts d'assurance) et entraînant ainsi une augmentation potentielle du risque de défaut de l'emprunteur. Impact sur les entreprises dépendantes d'une chaîne d'approvisionnement vulnérable (ex. agroalimentaire).	Diminution de la solvabilité d'entreprises exposées à des changements réglementaires liés à la protection du climat (restrictions sur l'utilisation des ressources, des énergies fossiles) ou à des pertes de parts de marché.
Risques de marché	Baisse de la valeur de titres (actions, obligations) d'entreprises fortement dépendantes des ressources naturelles ou localisées dans des zones vulnérables aux aléas naturels.	Revalorisation négative d'actifs financiers par suite de l'intégration accrue des risques naturels dans les marchés (nouvelles exigences de reporting TNFD, réallocation sectorielle des investisseurs).
Risques de liquidité	Stress de liquidité dû à des retraits massifs ou à une baisse des flux de remboursement après un événement naturel majeur affectant une région clé du canton.	Difficulté d'accès au financement de marché si la banque est perçue comme trop exposée à des secteurs nuisibles au climat ou insuffisamment alignée avec les attentes des investisseurs durables. Augmentation du coût de refinancement.
Risques opérationnels	Perturbation des opérations (agences, centres informatiques, infrastructures critiques) causée par des inondations ou des canicules.	Coûts supplémentaires liés à l'adaptation des processus internes (collecte de données nature, nouveaux contrôles). Attentes des parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs), adaptation aux contraintes légales.

Risques liés aux crédits hypothécaires

Le portefeuille de crédits hypothécaires représente une part essentielle de l'actif du bilan de la BCF. Les risques physiques liés au climat peuvent affecter la valeur des biens immobiliers financés, notamment en raison de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité d'événements climatiques extrêmes tels que les inondations, les précipitations intenses, les glissements de terrain ou les vagues de chaleur.

Dans le canton de Fribourg, certains biens peuvent être situés dans des zones exposées à des aléas naturels, ce qui peut entraîner des dommages matériels, une baisse de la valeur des sûretés et, en cas de défaut, une augmentation des pertes potentielles pour la Banque.

Les risques de transition liés aux crédits hypothécaires résultent principalement de l'évolution des exigences réglementaires en matière d'efficacité énergétique, des normes de construction et des attentes du marché immobilier. Les bâtiments présentant une faible performance énergétique ou ne répondant pas aux standards futurs pourraient subir une dévalorisation ou nécessiter des investissements de rénovation significatifs. Ces évolutions peuvent affecter la solvabilité des emprunteurs et la valeur des sûretés hypothécaires.

Analyse des risques

Conformément aux attentes de la FINMA, la BCF évalue sur une base annuelle les divers risques physiques, en particulier les dangers naturels pouvant affecter les biens immobiliers dans son portefeuille de crédits hypothécaire. Les dangers naturels évalués sont les suivants :

- **Inondations** : de grandes quantités de précipitations peuvent entraîner un débordement des cours d'eau tels que les lacs, les ruisseaux et les rivières. En raison de la densité des constructions à proximité des rives, les inondations causent dans ce pays les plus grands dommages de tous les dangers.
- **Coulées de débris** : une coulée de débris est un type de glissement spécifique et désigne une coulée composée d'eau, de terre et de débris avec une forte proportion d'eau.
- **Glissement de terrain** : les glissements de terrain sont des mouvements de matériaux sur des pentes qui se déclenchent avec moins d'eau que les coulées de boue et les coulées de débris. Les pentes instables peuvent se mettre à glisser spontanément ou de manière permanente et régulière sur une longue période.
- **Chutes** : les chutes désignent les chutes de pierres, de rochers et de blocs. Les chutes de pierres sont des pierres isolées ou de gros blocs qui se détachent de la roche de manière imprévue. Les chutes de rochers et de blocs désignent des éboulements de grande ampleur, souvent annoncés par des chutes de pierres.
- **Laves torrentielles** : une coulée de boue ou lave torrentielle est un mélange de boue, d'eau, de pierres, d'éboulis et de bois qui s'écoule. Une lave torrentielle se forme souvent dans le lit d'un ruisseau existant. En raison de leur densité élevée et de leur vitesse d'écoulement rapide (jusqu'à 60 km/h), les laves torrentielles ont une grande force destructrice.
- **Avalanches** : une avalanche est une chute rapide de neige sur une pente. Les avalanches peuvent être spontanées ou déclenchées par des facteurs externes tels que des personnes, des animaux ou des tremblements de terre. Elles sont principalement composées de neige fluide et d'air et ont la capacité de capturer et de déplacer de la glace, des rochers et des arbres.
- **Ruissellement de surface** : le ruissellement de surface se produit lorsque l'eau de pluie, l'eau de fonte ou d'autres sources ne peuvent pas s'infiltrer suffisamment rapidement dans le sol.
- **Tempête** : une tempête peut exercer des forces considérables sur les bâtiments, où qu'ils se trouvent en Suisse. Les tempêtes hivernales, en particulier, causent des dommages importants aux biens immobiliers.
- **Grêle** : la grêle désigne les précipitations sous forme de morceaux ou de blocs de glace. La grêle peut causer des dommages aux bâtiments, en particulier aux toits, aux installations solaires, aux stores et aux façades.
- **Tremblement de terre** : le séisme désigne l'ébranlement du corps terrestre dû au déplacement des plaques tectoniques. Les cinq classes de danger correspondent aux zones sismiques définies dans la norme SIA 261:2020 « Actions sur les structures porteuses ».
- **Radon** : le radon est un gaz radioactif naturel incolore et inodore présent dans le sol. Dans les bâtiments dont les dalles de sol ne sont pas suffisamment étanches, le radon représente un risque pour la santé des habitants. L'exposition au radon est estimée sur la base de la probabilité (en %) de dépassement du niveau de référence de 300 becquerels par mètre cube (Bq/m³).

Ces risques sont classés par ordre d'importance de 1 à 5, à savoir :

- 1) pas de danger ou zones situées en dehors de zones urbanisées ;
- 2) danger résiduel ;
- 3) danger faible ;
- 4) danger moyen ;
- 5) danger important.

L'analyse des dangers naturels auxquels sont exposés les biens immobiliers financés par la Banque montre une situation globalement favorable. Les niveaux de danger, classés sur une échelle croissante de 1 à 5, permettent d'évaluer l'exposition du portefeuille aux principaux aléas naturels. Les résultats obtenus sont particulièrement réjouissants, les valeurs mesurées se situant au même niveau ou en dessous du benchmark suisse, en fonction du danger naturel évalué. Cela signifie que, comparativement à la moyenne nationale, les biens financés par la Banque se trouvent moins souvent dans des zones exposées à des phénomènes naturels tels que les tremblements de terre, les inondations, la grêle et le radon. Cette sous-exposition relative indique un risque plus faible que la moyenne nationale, qui doit néanmoins être géré.

Aperçu des valeurs moyennes par catégorie de danger du portefeuille hypothécaire de la BCF au 31.12.2025

Danger	Portfolio	Benchmark (CH)
Tremblement de terre	2,3	2,4
Avalanches	1,0	1,0
Glissement de terrain	1,1	1,1
Laves torrentielles	1,0	1,0
Inondations	1,3	1,5
Coulées de débris	1,0	1,0
Chutes	1,0	1,0
Tempête	2,0	2,0
Grêle	4,2	4,3
Radon	2,0	2,2
Ruissellement de surface	3,1	3,1

Source : Rapport de Wüest Partner sur les dangers naturels



Gaël Giraud, économiste, directeur de recherche au CNRS et ancien économiste en chef de l'Agence française de développement, est intervenu lors de la conférence « Intégrer la durabilité et les risques naturels dans la stratégie bancaire », organisée le 29 octobre 2025 à l'interne de la BCF.

Evaluation du risque lié au portefeuille hypothécaire

La BCF évalue les risques de transition liés au portefeuille hypothécaire en quantifiant les indices liés à l'efficacité de l'enveloppe, l'efficacité énergétique globale, les émissions directes de CO₂ des biens immobilisés de A à G, conformément à l'échelle du Certificat Energétique Cantonal des BâtimENTS (CECB). Ces indices sont ensuite mis en relation avec les valeurs couvertes par les hypothèques pour définir la valeur à risque.

Actuellement près de 62% des bâtiments du portefeuille hypothécaire se trouvent en Classe A pour les émissions directes de CO₂. La catégorie G, qui regroupe les bâtiments chauffés aux énergies fossiles, constitue 28% du portefeuille hypothécaire.

Une partie du parc immobilier présente une enveloppe énergétique classée en catégories F ou G. Ces biens disposent d'un potentiel d'amélioration sur le plan de l'efficacité énergétique, et leur valeur pourrait évoluer différemment de celle d'objets plus performants en fonction des futures exigences réglementaires ou des attentes du marché. Cet aspect constitue un élément pertinent à intégrer dans l'analyse des risques de transition pour la Banque.

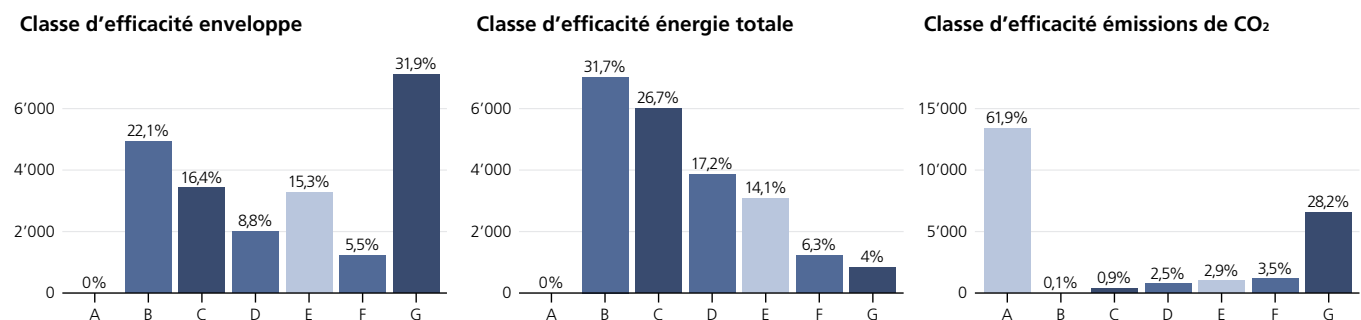
Gestion des risques

Dans le canton de Fribourg, l'assurance des bâtiments est obligatoire et couvre actuellement les dommages causés par le feu et les éléments naturels (ex. inondations). Le risque de défaut lié à ces sinistres peut donc être considéré comme faible au niveau du portefeuille hypothécaire de la Banque. Les projections climatiques à long terme indiquent toutefois une augmentation probable de la fréquence et de l'intensité de ces événements. Cette évolution pourrait entraîner une hausse des primes et des franchises d'assurance, un durcissement des conditions de couverture ou une limitation de certains types de sinistres, avec des effets indirects sur la situation financière des emprunteuses et emprunteurs hypothécaires.

Les risques pour la BCF résultent donc principalement d'un déséquilibre potentiel entre les prestations des assurances bâtiment et les coûts supportés par les clientes et clients en cas de sinistre, en particulier pour les emprunteurs présentant une capacité de remboursement limitée et/ou des montants de prêt élevés.

Dans l'ensemble, le portefeuille hypothécaire de la BCF présente actuellement une exposition limitée aux risques physiques aigus. L'évaluation de la localisation des biens, la diversification géographique du portefeuille, l'exigence de couvertures d'assurance adéquates et la surveillance régulière des sûretés constituent les principales mesures de mitigation. La Banque développe progressivement des outils permettant une meilleure prise en compte des risques climatiques physiques dans l'évaluation des biens immobiliers.

Répartition des immeubles de la BCF selon leurs classes d'efficacité



Source : Rapport Wüest Partner (état 31.12.2025)

Pour limiter les risques de transition, la BCF intègre progressivement des critères liés à la performance énergétique des bâtiments dans son analyse de crédit et sensibilise ses conseillers et conseillères aux questions en lien avec le climat. Elle propose des solutions de financement visant à soutenir les rénovations énergétiques et les constructions durables. Ces mesures contribuent à réduire les risques de transition et à préserver la valeur à long terme du portefeuille hypothécaire.

Risques liés aux crédits aux entreprises

Les entreprises clientes de la BCF peuvent être exposées aux risques physiques du changement climatique, en particulier dans des secteurs sensibles tels que l'agriculture, l'industrie, le tourisme ou l'énergie. Les événements climatiques extrêmes, les pénuries de ressources ou les perturbations des chaînes d'approvisionnement peuvent affecter leur activité, leur rentabilité et leur capacité de remboursement.

Les risques de transition liés aux crédits aux entreprises découlent de changements réglementaires, technologiques ou de marché, liés à la transition vers une économie bas carbone. Les évolutions réglementaires liées à l'adaptation au changement climatique peuvent affecter la capacité de remboursement des clientes et clients de la BCF, notamment en raison des coûts d'adaptation supplémentaires qu'elles impliquent. Ces coûts peuvent peser sur la solvabilité des emprunteurs, entraîner une hausse du risque de défaut et, dans certains cas, une dévalorisation des biens immobiliers financés.

Par ailleurs, le changement climatique et la transition vers une économie plus durable peuvent avoir un impact direct sur la situation financière des emprunteurs, notamment à travers des pertes de revenus, des changements de comportement des consommateurs, une hausse des coûts des ressources ou des contraintes réglementaires accrues sur certains produits et services.

Analyse des risques

Les risques physiques sont actuellement analysés de manière qualitative par secteur d'activité. Une analyse quantitative impliquerait non seulement une évaluation des risques physiques directes, comme pour les biens immobiliers des crédits hypothécaires, mais également une analyse des risques dans la chaîne de valeur et pouvant aboutir, par exemple, à une incapacité de remboursement liée à une interruption de production. Dans cette optique, et afin de renforcer la prise en compte de ces dimensions, des travaux sont en cours dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire FINMA 2026/1 Risques financiers liés à la nature, visant à intégrer ces exigences de manière progressive et cohérente au dispositif d'analyse des risques.

Les risques de transition sont évalués en combinant les montants des crédits par secteur d'activité avec une estimation de l'impact carbone (en tonnes CO₂ par million de chiffre d'affaires) du secteur en question. Cette approche permet de mettre en évidence les secteurs dans lesquels les crédits octroyés génèrent le plus de CO₂, et donc des risques de transition.

Gestion des risques

La BCF intègre progressivement les risques de transition dans son évaluation du risque de crédit, notamment à travers des analyses sectorielles. Elle soutient ses clientes et clients dans leurs projets de transition durable et favorise le financement d'investissements contribuant à une économie plus résiliente et respectueuse du climat.

Risques de marché

Les risques physiques peuvent affecter la valeur des actifs financiers détenus par la BCF lorsque les émetteurs sont exposés à des événements climatiques extrêmes ou à la dégradation des conditions environnementales. Les risques de transition de marché résultent de l'intégration croissante des enjeux climatiques dans la valorisation des actifs financiers. Des ajustements rapides de prix peuvent affecter certains secteurs ou entreprises exposés à des modèles économiques non alignés avec la transition climatique.

Analyse des risques

Une évaluation de émissions de gaz à effet de serre générées par les portefeuilles d'investissement des clientes et clients a été réalisée à l'aide de données génériques. Ces informations permettent d'identifier les portefeuilles les plus carbonés, et donc les plus exposés à des risques de transition.

Gestion des risques

Le choix des investissements reste auprès des clientes et clients et les conseillères et conseillers de la Banque ne peuvent que rendre attentif aux risques. Des critères d'exclusion liés à l'impact sur le climat sont en cours d'évaluation et pourront être appliqués aux portefeuilles proposés aux clientes et clients les plus sensibles aux problématiques climatiques. La BCF suit attentivement l'évolution des marchés, des réglementations et des attentes des investisseurs. Elle adapte progressivement ses stratégies d'investissement afin de limiter les risques physiques et de transition et de saisir les opportunités liées à la transition vers une économie durable.

Risques de liquidité

Les risques physiques associés au changement climatique peuvent influencer progressivement les conditions de financement et la gestion de la liquidité. Certains événements climatiques, tels que des épisodes météorologiques inhabituels ou des perturbations régionales, peuvent occasionner des tensions ponctuelles sur les marchés ou modifier le comportement de la clientèle en matière de dépôts. Ces situations exigent une capacité d'adaptation afin d'assurer la continuité des activités et d'ajuster, le cas échéant, les stratégies de gestion de la liquidité. Elles invitent également à intégrer des scénarios climatiques dans les dispositifs d'anticipation et de planification à moyen terme.

En parallèle, les risques de transition liés à l'évolution des attentes réglementaires et des préférences des investisseurs en matière de durabilité sont susceptibles de modifier la structure des conditions d'accès au financement. Dans un environnement où les capitaux se réorientent prioritairement vers les émetteurs affichant une performance ESG robuste, les acteurs présentant un profil extra-financier jugé moins favorable peuvent être confrontés à une augmentation progressive de leurs coûts de refinancement. Cette dynamique peut se traduire par un resserrement des conditions de marché, notamment sous la forme de marges accrues, de maturités réduites ou de critères d'éligibilité plus stricts imposés par les prêteurs. À terme, ces évolutions peuvent générer une pression additionnelle sur la gestion de la liquidité, en augmentant la dépendance aux ressources internes ou en complexifiant la planification financière à moyen et long terme.

Analyse des risques

L'analyse des risques de liquidité repose sur une évaluation continue de la capacité de la Banque à honorer ses engagements financiers en toutes circonstances, y compris dans des environnements de marché soumis à des influences climatiques. Le portefeuille de liquidité est constitué principalement de titres à faible profil de risque, tels que des obligations sécurisées et des instruments du secteur public, ce qui limite l'exposition à des fluctuations significatives de valeur induites par des facteurs climatiques. Les risques physiques ou de transition susceptibles d'affecter les marchés financiers – qu'il s'agisse de variations ponctuelles sur les marchés de taux, de devises ou de matières premières – sont considérés comme peu susceptibles de générer, à court ou moyen terme, des tensions majeures sur la liquidité. La diversification des sources de financement et la structure équilibrée des échéances contribuent également à maintenir un niveau de résilience élevé.

Gestion des risques

La gestion des risques intègre de manière systématique les dimensions climatiques, qu'elles soient physiques ou de transition, dans les processus de gouvernance et de surveillance. La composition du portefeuille utilisé à des fins de liquidité – orienté vers des instruments de haute qualité – permet de réduire l'exposition aux valorisations affectées par l'évolution des conditions climatiques. La Banque bénéficie par ailleurs d'une structure de financement diversifiée, ce qui renforce la flexibilité et réduit l'impact potentiel des risques climatiques sur la capacité de refinancement.

Risques opérationnels

Les risques physiques peuvent perturber les activités opérationnelles de la Banque, notamment en cas d'événements climatiques extrêmes affectant les infrastructures, les agences ou les systèmes informatiques. Ils sont actuellement considérés comme faibles.

Les risques de transition opérationnels sont liés à l'évolution des exigences réglementaires, notamment en matière de reporting climatique, de gouvernance et de transparence, conformément aux attentes de la FINMA et aux recommandations de la TCFD.

La BCF est attentive aux risques de réputation susceptibles de découler des attentes croissantes des parties prenantes en matière de durabilité. Des perceptions négatives liées à certains financements ou placements, des accusations d'écoblanchiment (informations ou déclarations trompeuses que la Banque pourrait émettre en lien avec les principes de durabilité) ou une stigmatisation plus générale du secteur financier pourraient affecter l'image et la crédibilité de la Banque.

Analyse des risques

Une analyse quantitative des émissions de gaz à effet de serre (le « bilan carbone ») est faite annuellement depuis 2009. Cette quantification met en évidence les principales sources d'émission et sert de base à la réalisation d'un plan d'action. Il a ainsi été montré que les émissions liées aux activités opérationnelles ont été réduites de 25% en 15 ans. Le plan d'action doit permettre une réduction supplémentaire de 30% des émissions d'ici à 2030, notamment par la substitution du chauffage au gaz par un raccordement au chauffage à distance.

Gestion des risques

La BCF renforce progressivement ses processus internes, ses systèmes d'information et ses compétences afin d'assurer une gestion adéquate des risques climatiques et un reporting fiable. Cette démarche contribue à une meilleure intégration des enjeux climatiques dans la stratégie et les opérations de la Banque.

En intégrant les objectifs de durabilité dans sa stratégie d'entreprise, son modèle d'affaires et ses processus de planification, la BCF affirme son engagement en faveur d'un développement durable cohérent avec sa mission de Banque cantonale. La durabilité constitue un élément transversal des objectifs stratégiques et oriente les décisions clés en matière de politique d'affaires.

Les orientations stratégiques liées aux objectifs climatiques influencent notamment l'offre de produits et de prestations durables, les décisions d'investissement ainsi que l'exploration de nouveaux segments de marché. L'évaluation systématique de ces décisions au regard de critères de durabilité et de compatibilité climatique est au cœur de la stratégie et de la politique d'affaires de la BCF.

La conférence « Intégrer la durabilité et les risques naturels dans la stratégie bancaire », organisée le 29 octobre 2025 à l'interne de la BCF, a réuni deux figures majeures de la transition écologique et financière. Gaël Giraud (à droite), économiste, directeur de recherche au CNRS et ancien économiste en chef de l'Agence française de développement, est reconnu pour ses travaux sur les liens entre économie, énergie et transition écologique. À ses côtés, Rodolphe Bocquet, pionnier de la finance durable, cofondateur de l'agence Beyond Ratings et spécialiste de l'intégration des risques environnementaux dans l'analyse financière depuis plus de vingt ans, a apporté son expertise sur les enjeux de résilience et de mesure des risques naturels.



Ethique et conformité

En tant qu'institution bancaire responsable, la BCF répond non seulement aux exigences légales et réglementaires, mais s'engage également à mettre en œuvre ses propres directives en matière de développement durable.

En 2025, elle a ainsi développé sa [Politique de durabilité](#) contenant les principaux chapitres sur l'éthique des affaires, la protection du client, la protection des données et des informations, l'accès au financement et l'impact environnemental des financements.

En 2025, la BCF a également adopté un [Code de conduite et d'éthique](#) qui formalise les principes et règles guidant les comportements en matière d'intégrité, de transparence, de loyauté et de respect.

Respecter les normes légales

La BCF reconnaît les normes internationales en matière de droits humains et adhère pleinement aux valeurs et aspirations qu'elles véhiculent. Elle place la protection de l'intégrité de ses collaboratrices et collaborateurs au cœur de ses préoccupations. Les directives du personnel interdisent toute forme de discrimination, qu'elle soit directe ou indirecte. Les responsables hiérarchiques doivent veiller, dans le cadre de leur domaine de compétences, à une ambiance saine et propice au travail, libre de toute forme de harcèlement.

Un canal de communication confidentiel et sûr (plateforme dédiée au whistleblowing) est mis à la disposition des collaboratrices et collaborateurs depuis plusieurs années pour signaler toute atteinte à la personnalité ou toute irrégularité, telles que des infractions aux lois, aux règlements ou aux directives. Les personnes utilisant ce canal de communication sont protégées.

Le Règlement du personnel et les directives du personnel font partie intégrante des contrats de travail. Ils incluent des règles de conduite à suivre en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur atteste par écrit avoir pris connaissance de ces directives et s'engage à les respecter. Ces thématiques sont également abordées lors de la journée d'introduction des nouvelles collaboratrices et des nouveaux collaborateurs, ainsi que dans le cadre de formations continues.

De manière plus générale, la BCF investit des moyens importants pour mener de manière efficace la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elle se conforme également aux exigences relatives à la fiscalité. Les clientes et les clients sont responsables du respect des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables, notamment celles relatives à l'obligation de déclaration fiscale et du paiement de l'impôt. Les clientes et les clients relèvent la Banque de toute responsabilité en la matière.

Garantir la conformité

La conformité et le respect des règles déontologiques sont des valeurs fondamentales de la BCF. En tant qu'institution bancaire responsable, la BCF place la loyauté, l'intégrité et l'éthique professionnelle au cœur de ses relations avec ses parties prenantes. Agir en conformité signifie inscrire l'ensemble des actions de la Banque dans le respect rigoureux des dispositions applicables aux activités bancaires et financières. Cela inclut les lois et règlements en vigueur, les normes professionnelles et déontologiques, ainsi que les directives internes. L'application stricte de ces principes est à la fois un devoir envers la clientèle et un fondement essentiel de la réputation et de la fiabilité de la BCF.

Toutes les réclamations émanant de la clientèle sont centralisées au sein de la division Juridique, risques et compliance. Celle-ci en assure le traitement et les rapporte, en fonction de leur nature et leur gravité, aux instances compétentes : la Direction générale, le Conseil d'administration.

En cas de questions ou de réclamations spécifiques concernant des opérations bancaires et financières effectuées par la Banque, les clientes et les clients ont la possibilité de s'adresser à un médiateur neutre : l'Ombudsman des banques suisses. Ce dernier agit en tant qu'instance d'information et de médiation, sans pouvoir juridictionnel, pour les clientes et clients des instituts membres de l'ASB. Plus d'informations sont disponibles sous : <https://bankingombudsman.ch/fr/>.

Lutter contre la fraude fiscale

Afin de lutter contre la fraude fiscale, la BCF applique les différentes réglementations liées à l'échange automatique de renseignements fiscaux. Cela inclut notamment la norme de l'OCDE sur l'Échange automatique de renseignements (EAR) et l'Accord FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) conclu entre la Suisse et les États-Unis.

Ces dispositifs permettent aux autorités fiscales des États partenaires d'obtenir des informations financières concernant les comptes et avoirs détenus à l'étranger par leurs contribuables. En Suisse, leur mise en œuvre repose sur deux bases légales principales : la Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (LEAR) et la loi FATCA.

Ces obligations s'appliquent aussi bien aux personnes physiques qu'aux personnes morales. Les données des clientes et des clients – y compris les informations sur leur patrimoine – ne sont transmises que si la Suisse a conclu un accord bilatéral avec l'État concerné.

La liste actualisée des États partenaires avec lesquels la Suisse applique l'EAR est consultable sur le site de la BCF sous www.bcf.ch/fr/la-bcf/propos-de-nous/informations-juridiques/fiscalite, ainsi que sur celui du Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI), qui fournit également des informations détaillées sur les modalités de l'échange automatique de renseignements.

Agir contre la corruption et le blanchiment d'argent

La BCF a mis en place des mesures strictes pour prévenir toute forme de corruption au sein de l'établissement. A ce titre, sa réglementation interne interdit formellement l'acceptation d'argent, de cadeaux ou de tout autre avantage, que ce soit de manière directe ou indirecte, en lien avec l'activité professionnelle. Seuls les présents d'usage, dont la valeur commerciale est jugée modeste et définie dans la réglementation interne, sont tolérés.

La BCF est assujettie à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et répond ainsi à toutes les exigences du secteur financier. Elle dispose d'une division Juridique, risques et compliance, dont les missions s'inscrivent dans le cadre de la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise – banques », en particulier les responsabilités relevant de la deuxième ligne de défense. Ce dispositif garantit la séparation des fonctions de contrôle ainsi qu'une indépendance dans la prise de décisions. La division est composée de cinq unités structurelles dont l'unité Compliance, chargée de veiller à la conformité aux prescriptions légales, réglementaires et internes, ainsi qu'au respect des normes et règles déontologiques en vigueur sur le marché concerné.

La fonction Compliance est également responsable de l'évaluation annuelle des risques de compliance, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Sur cette base, elle élabore un plan d'action axé sur le risque. Elle met en place les directives qui ont pour but de définir les règles de comportement et d'organisation nécessaires pour assurer une prévention efficace.

Une directive dédiée applicable à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs concrétise les bonnes pratiques et les règles destinées à prévenir les risques liés au blanchiment de capitaux au sein de la Banque. Dès leur entrée en fonction, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs reçoivent une formation obligatoire sur les prescriptions en vigueur relatives à la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi qu'au financement du terrorisme. Des formations en ligne sont régulièrement organisées pour maintenir les connaissances à jour. En cas de soupçon de blanchiment d'argent, la Banque procède, conformément à la réglementation en vigueur, à une communication MROS. Le MROS (Money Laundering Reporting Office Switzerland)

est la cellule de renseignement financier centrale en Suisse, rattachée à fedpol. Il reçoit, analyse les signalements de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, puis transmet les cas pertinents aux autorités pénales, agissant comme filtre essentiel.

Le CA, la DIGE ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Banque sont informés des directives internes anti-corruption et anti-blanchiment. Aucun incident de corruption avérée ou de blanchiment avéré n'a eu lieu, aucun-e employé-e n'a été sanctionné ou licencié à ce sujet.

La Banque est également auditée chaque année pour garantir l'adéquation de ses processus avec le cadre légal et réglementaire.

www.bcf.ch/fr/la-bcf/propos-de-nous/informations-juridiques

Politiques publiques

En tant qu'institut de droit public engagé dans une gouvernance responsable, la BCF reconnaît que ses pratiques de soutien au fonctionnement démocratique peuvent influencer la perception d'indépendance et la transparence de ses relations avec les acteurs politiques du canton. La Banque apporte une contribution destinée au processus électoral cantonal, répartie entre les partis proportionnellement à leur représentativité au Grand Conseil. Ce soutien n'est accordé qu'en cas d'élections cantonales ou fédérales. En 2025, aucune élection de ce type n'ayant eu lieu, aucun soutien n'a été accordé.

Par cette approche, la BCF promeut l'équité démocratique et soutient de manière uniforme le bon déroulement des élections, en appliquant un critère objectif et vérifiable qui évite toute préférence politique ou intervention de la Direction générale. Aucun parti ne bénéficie ainsi d'un soutien fondé sur des affinités partisans. Des règles internes strictes de neutralité et de transparence encadrent cette pratique afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts et de garantir une démarche cohérente avec les principes de gouvernance responsable de la Banque.

Pratiques de sécurité physique

La BCF travaille avec des sociétés spécialisées en matière de sécurité physique, en particulier Certas pour la gestion et le traitement des alarmes et Securitas pour le service d'intervention sur les sites, en appui de la police cantonale. Ces sociétés sont formées conformément aux exigences élevées applicables en Suisse en matière de respect des droits fondamentaux et de gestion proportionnée des situations de sécurité. Tous les agents intervenant sur les sites de la Banque bénéficient de formations portant sur les politiques et procédures liées aux droits de l'homme et sur leur application concrète dans le cadre de leurs missions. Les exigences de formation s'appliquent pleinement au personnel mis à disposition par ce prestataire externe. Cette approche garantit que les interventions de sécurité réalisées dans l'environnement de la BCF respectent systématiquement les principes de diligence, de prévention des risques et de protection des personnes, en cohérence avec les engagements de la Banque en matière de gouvernance responsable et de droits de l'homme.

Conditions générales et règlements

Les clientes et les clients de la BCF peuvent consulter en ligne les [Conditions générales et règlements de la Banque](#), ainsi que divers documents et informations utiles, notamment :

- la [brochure de l'Association suisse des banquiers \(ASB\) « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers »](#) destinée à fournir des informations générales sur les principaux services financiers ainsi que sur les risques inhérents au commerce d'instruments financiers ;
- la description des services financiers offerts par la BCF ainsi que les dispositions mises en place dans le cadre de la protection des investisseurs ;
- une [notice informative](#) sur la politique de gestion des conflits d'intérêts à la BCF ;
- une [notice informative](#) concernant les commissions et les rétrocessions, précisant la portée de l'article 31 des Conditions générales de la Banque Cantonale de Fribourg.



Depuis octobre 2024, l'équipe du Support digital de la BCF a organisé plusieurs conférences dédiées aux arnaques et aux abus financiers en ligne. Grâce à une collaboration avec Pro Senectute, plus de 1'000 seniors à travers le canton ont pu être sensibilisés à ces enjeux. Ils ont ainsi bénéficié de conseils d'experts pour mieux se protéger et adopter les bons réflexes sur le web.

Confidentialité des données et cybersécurité

La protection des données personnelles est primordiale pour la BCF. La Banque s'engage à appliquer avec rigueur la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) qui, conjointement avec le secret bancaire, protège la clientèle contre tout accès non autorisé à leurs données personnelles. Elle a mis en place des principes de gouvernance ainsi que des mesures techniques, organisationnelles et infrastructurelles destinées à assurer un haut niveau de sécurité des données.

Protéger les données personnelles

La Banque procède au traitement des données de ses clientes et de ses clients et partenaires d'affaires notamment pour remplir ses obligations contractuelles, légales et réglementaires, ainsi que dans le cadre de la poursuite de ses intérêts légitimes, comme le développement et la consolidation des relations d'affaires.

Afin de satisfaire aux obligations mentionnées ci-avant, la BCF peut externaliser certaines prestations de services à des tiers, notamment dans le domaine de l'informatique ou de l'administration. Ces tiers sont contractuellement tenus de protéger la confidentialité et la sécurité des données. En outre, la Banque met en place les mesures raisonnablement nécessaires afin de sécuriser les transferts de données à des tiers. Ces tiers ne peuvent eux-mêmes recourir à des sous-traitants, qu'à condition que la Banque ait donné son accord.

Le/la client-e dispose notamment des droits suivants, sous réserve des restrictions légales applicables :

- Droit d'accès à ses données personnelles, ainsi qu'aux informations relatives aux modalités de leur traitement par la Banque ;
- Droit de rectification de ses données lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes ;
- Droit de révocation de son consentement à tout moment ;
- Droit à la portabilité, c'est-à-dire de demander, dans les limites prévues par la loi, la restitution des données fournies à la Banque ou leur transfert à un tiers ;
- Droit à la limitation du traitement de ses données, notamment en s'opposant à leur utilisation à des fins de marketing ;
- Droit à l'effacement, lorsque les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées, sous réserve des durées de conservation applicables.

La BCF conserve les données personnelles aussi longtemps que cela est nécessaire pour remplir ses obligations légales et contractuelles. Aussi, en règle générale, les documents sont détruits dix ans après la cessation de la relation d'affaires ou après la fin de la transaction.

Les informations détaillées relatives au traitement des données personnelles et aux droits des clientes et des clients figurent dans la « [Déclaration relative à la protection des données personnelles](#) » disponible sur le site internet de la Banque. La clientèle est également informée des dispositions en matière de protection des données dans les [Conditions générales et règlements de la BCF](#), les [conditions d'utilisation du site internet](#), les [conditions d'utilisation de Mobile Banking](#), les [conditions d'utilisation de One](#), les [conditions d'utilisation de l'assistant financier](#) ainsi que les [conditions d'utilisation de Twint](#).

En interne, l'obligation de confidentialité, notamment le respect du secret bancaire, est formellement inscrite dans les contrats de travail, le Règlement du personnel ainsi que dans diverses directives internes. Les collaboratrices et collaborateurs de la Banque sont régulièrement sensibilisés à l'importance du respect de ces règles, notamment au travers de formations internes.

Garantir la sécurité des données

Toutes les données personnelles et données sensibles sont protégées par un système de sécurité de plusieurs niveaux. Ainsi, tous les espaces non publics de la Banque sont protégés par un système de contrôle d'accès et seules les personnes dûment autorisées y ont accès.

L'accès aux systèmes informatiques de la BCF ne peut se faire qu'à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe personnels propres à chaque collaboratrice et collaborateur. Chaque ordinateur individuel est protégé par un mot de passe personnel.

L'accès aux données n'est autorisé que pour les collaboratrices et collaborateurs de la Banque ou des personnes dûment mandatées et respecte le principe « Need to know » de n'avoir l'information que si elle est nécessaire.

La sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs est un élément clé de la garantie de sécurité des données. Des formations ont été organisées depuis plusieurs années à ce sujet. En 2025, une nouvelle formation a été donnée par le responsable de l'équipe de sécurité de la Banque. Dans un environnement bancaire où la confiance repose sur la sécurité et la confidentialité, la protection des données critiques est une priorité absolue. Cette formation a renforcé la culture de sécurité au sein de la Banque en sensibilisant aux risques liés au traitement des données sensibles, avec comme double objectif de :

- Former aux bons réflexes pour prévenir les fuites, les pertes ou les accès non autorisés ;

- Responsabiliser chaque collaboratrice et chaque collaborateur en tant qu'acteur de la sécurité de l'information.

À travers des cas concrets, des mises en situation et des conseils pratiques, cette formation a permis de :

- Identifier les données critiques dans les activités quotidiennes ;
- Reconnaître les menaces (phishing, erreurs humaines, accès non sécurisés) ;
- Adopter des comportements simples mais efficaces.

Avec ces outils de sensibilisation, la Banque se donne pour mission de :

- Agir en amont pour limiter les risques de fraude en diffusant des messages clairs, accessibles et ciblés ;
- Renforcer la vigilance collective face à la fraude en développant les compétences des collaboratrices et des collaborateurs, en partageant les retours d'expérience concrets, et en favorisant une culture de la collaboration ;
- Renforcer la capacité d'intervention rapide et coordonnée en cas de tentative de fraude, grâce à des outils performants et des processus agiles.

Aucune plainte fondée concernant des violations de la confidentialité des données clients ou des pertes de données clients n'a été déposée, et aucun cas de fuite de données, vol ou pertes de données clients n'est à déplorer.

Cybersécurité

Concernant plus spécifiquement la cybersécurité, la robustesse du dispositif est régulièrement évaluée, et des tests sont menés afin d'en vérifier la résistance face aux cybermenaces. La BCF dispose d'un plan détaillé de continuité des activités (Business Continuity Plan), destiné à assurer que, lors de la survenance d'un événement conduisant à une interruption d'activité ou ayant un impact significatif sur la Banque, tous les interlocuteurs requis sont alertés et que les mesures adéquates ont été identifiées et seront mises en œuvre. Une panne informatique ou une cyberattaque font partie des scénarios pris en compte dans ce plan.

À cet effet, la BCF mène régulièrement des exercices :

- Une fois par an, un test de continuité et de reprise des activités est réalisé ;
- Une fois par année, un scénario de gestion de crise est simulé pour entraîner les équipes sélectionnées à ce type d'exercice et améliorer ainsi les procédures opérationnelles. Un test de la cellule de crise effectué en 2025 a démontré la maturité des dispositifs de gestion de crise au sein de la BCF, ainsi que la capacité des équipes à agir de manière rapide, structurée et collaborative. Il a également mis en évidence des pratiques avancées en matière d'anticipation,

de communication proactive et de coordination entre les différents acteurs.

L'infrastructure informatique de la BCF est principalement externalisée auprès de Swisscom (Suisse) SA, qui applique sa propre norme de sécurité, l'ITSLB (IT Security Level Basic). Cette norme repose sur les meilleures pratiques reconnues dans les domaines techniques, organisationnels et infrastructurels. L'approche de sécurité de Swisscom couvre l'ensemble des couches informatiques utilisées par la BCF, à savoir : les applications, les bases de données, les services, le stockage, les postes de travail, les réseaux et les serveurs. À chaque niveau, Swisscom garantit une sécurité optimale en assurant une gestion rigoureuse des configurations, des systèmes de protection, des identités et des accès, ainsi que des processus de contrôle et de reporting.

Dans les cas où l'hébergement n'est pas effectué auprès de Swisscom, les équipes informatiques et de sécurité de la Banque appliquent des règles strictes de choix de fournisseurs. Ces derniers doivent toujours respecter un cahier des charges précis. La Banque tient compte de certifications de sécurité reconnues (p. ex. ISO 27'001) ou toute autre attestation de tiers jugée fiable (par exemple SOC 2). La Banque applique les recommandations de l'ASB (Association suisse des banquiers, Swiss Banking) dans ce domaine, notamment les recommandations décrites dans le « Guide Cloud » et ses annexes.

La préparation passe également par la sensibilisation. Ainsi, des communications et des rappels réguliers sur la prévention de fuite de données sont adressés aux collaboratrices et aux collaborateurs pour s'assurer de leur vigilance face aux cyberrisques. En outre, comme l'un des vecteurs d'attaque privilégiés des cybercriminels est l'envoi d'e-mails malveillants, la BCF renforce continuellement ses campagnes de prévention auprès de son personnel, en :

- testant de manière continue l'attention des destinataires de messages, à l'aide de technique de social engineering (envoi de vrais-faux messages tests) ;
- organisant des séances de formation complémentaires pour celles et ceux qui se seraient laissé duper.

Le but de la Banque est de pouvoir agir en amont pour limiter les risques, en diffusant des messages clairs, accessibles et ciblés.

Un tournoi de handifoot a été organisé lors du Mémorial Sekulic 2025 dans le cadre d'une collaboration avec Football is More (FIM), avec le soutien de la BCF.



Ancrage régional

Ancrage régional	45
Soutien à l'économie régionale	46
Une banque socialement engagée	48

Soutien à l'économie régionale

La BCF se distingue par la proximité qu'elle entretient avec sa clientèle et par son ancrage régional. Elle contribue au renforcement et au développement de l'espace économique ainsi que de la vie en société.

La Banque a décidé en 2025 de suivre le processus de labellisation « Valeurs de Fribourg ». Le but de ce label est de faire rayonner l'image du canton de Fribourg depuis l'intérieur. L'obtention du label est un signe de reconnaissance pour les entreprises qui ont suivi le processus, démontrant qu'elles qu'elles sont vraiment porteuses des valeurs du canton. Derrière ces « valeurs », une liste de 18 critères à remplir, allant de l'égalité des chances aux impacts environnementaux, en passant par la formation, l'innovation, les partenaires, l'ancrage, les conditions de travail, le recrutement, l'inclusivité, la santé ou encore l'image. L'entreprise candidate remplit une autoévaluation, discutée avec un coach externe qui donne des pistes d'amélioration. Un plan d'action est ensuite fixé. Le coach établit un rapport transmis à un comité d'attribution, qui octroie le label pour 3 ans. La BCF a obtenu le label au terme de ce processus.

Partenaire privilégiée des entreprises locales, la Banque joue un rôle crucial dans la préservation des emplois et des places de formation dans le canton. Elle soutient les entreprises à chaque étape de leur évolution, en les accompagnant dans leurs projets de développement.

L'activité économique de la BCF vise à générer un effet positif durable en faveur de ses différentes parties prenantes. La BCF finance des communes, des entreprises publiques, des institutions parapubliques, des organisations sociales ou d'utilité publique. De manière directe ou indirecte, ces prêts sont d'intérêt public et incluent une composante sociale.

Les activités de crédit et de financement de la Banque génèrent des impacts positifs significatifs, en cohérence avec sa mission de service public au sens de la Loi sur la BCF et son ancrage régional. Ces impacts incluent notamment :

- le soutien au développement économique durable du canton, à travers le financement des PME, des entreprises locales et des institutions publiques et parapubliques ;
- la contribution à la transition énergétique et climatique, par le financement de projets favorisant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et des modes de production plus durables ;
- le renforcement de la cohésion sociale et de l'inclusion financière, en facilitant l'accès au crédit pour les particuliers, les familles et les acteurs économiques du canton.

Ces impacts positifs sont à la fois réels, lorsque les projets financés sont réalisés et produisent les effets attendus, et potentiels, lorsque l'orientation stratégique du portefeuille

de crédits permet d'encourager des pratiques plus durables à moyen et long terme.

À travers ses activités de financement, la Banque exerce une influence significative, directe et indirecte, sur des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. La reconnaissance de ces impacts, positifs comme négatifs, constitue le fondement de son approche en matière de financement responsable et de gestion des risques ESG.

Le financement de PME, d'entreprises artisanales, agricoles et industrielles ainsi que de projets d'infrastructures contribue au maintien et à la création d'emplois sur le territoire cantonal. À travers ces activités, la Banque soutient indirectement la productivité économique et la résilience de l'économie locale. 66% des crédits aux entreprises (hors crédits hypothécaires) sont attribués à des PME (petites et moyennes entreprises, de moins de 250 employés). Plus de 80% de ces mêmes crédits sont octroyés à des entreprises du canton de Fribourg et des cantons limitrophes, démontrant ainsi le soutien de la BCF à l'économie locale.

En proposant des produits de crédit, d'épargne et de paiement adaptés aux besoins de la population et des acteurs économiques locaux, la Banque favorise l'inclusion financière et la participation économique de personnes et d'organisations qui pourraient autrement rencontrer des difficultés d'accès aux divers services bancaires.

Le financement de projets énergétiquement efficaces, de constructions durables et de solutions liées aux énergies renouvelables contribue indirectement à l'évolution des modèles économiques vers des pratiques plus durables, tout en soutenant l'emploi et les compétences dans les secteurs concernés. Fin 2025, les crédits de la BCF étaient répartis entre les secteurs suivants :

1,2	Agriculture
1,8	Industries manufacturières
0,6	Production eau, assain. déchets
3,2	Construction
2,4	Commerce
0,8	Hôtellerie et restauration
0,2	Information et communication
1,1	Transports et entreposage
3,6	Activités financières et d'assurances
17,4	Activités immobilières
1,8	Activités scientifiques et techniques
3,2	Administration publique
0,7	Enseignement
2,5	Santé et action sociale
0,5	Arts et spectacles
1,7	Divers
57,4	Ménages privés

Enfin, les activités de la Banque favorisent indirectement le développement des compétences professionnelles, notamment dans les secteurs de la construction, de l'énergie, des services et de l'innovation, en soutenant des entreprises locales dont la croissance génère des besoins en main-d'œuvre qualifiée.

Un exemple concret de soutien à la résilience de l'économie locale est l'implication de la BCF dans le conseil pour les transmissions et successions d'entreprise. La réussite d'une transmission de société demande une grande préparation, tant pour le propriétaire que pour son successeur. Le constat, suite à une étude de la Confédération en 2022, est qu'une PME sur trois disparaît, faute de repreneur. Trop souvent, les transmissions d'entreprise se font sans plan, et commencent trop tard, dans le cadre du départ à la retraite des dirigeants. La transmission d'entreprise est donc un thème central pour le maintien du tissu économique et de ses nombreux emplois liés. Grâce à leur bonne connaissance des entreprises du canton, les conseillères et conseillers de la BCF peuvent anticiper ces changements et œuvrer à la pérennité de ces entreprises.

La BCF propose également des financements, dans la mesure du possible, et des conseils particuliers aux start-up du canton. Elle est l'un des partenaires principaux de la stratégie FRI-UP 2.0 du canton de Fribourg, dont l'objectif est de créer un maximum de valeur ajoutée au sein du canton au travers des start-up. Fri Up est l'organe officiel de soutien à la création d'entreprise du canton de Fribourg. Un conseiller de la BCF est présent 5 à 6 fois par année dans les locaux de Fri Up. La BCF soutient la tenue des start-up lunches, en principe quatre fois par année, dans sa salle « Safe Gallery » mise à disposition pour l'occasion. La Banque est également impliquée dans des plateformes d'aide au financement, par exemple via

la société Capital Risque Fribourg. Fondée en 1998 à l'initiative de l'Etat de Fribourg, de la Banque Cantonale de Fribourg, de Groupe E et de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, Capital Risque Fribourg oeuvre depuis lors à l'accompagnement et au développement de start-up fribourgeoises grâce à du financement sous forme de participations en capital ou de prêts convertibles.

Une formule gagnante pour le canton

Le canton de Fribourg bénéficie directement du succès de la BCF. En 2025, la Banque joue pleinement son rôle de contributeur en versant 84,2 millions de francs au canton, aux communes et aux paroisses. Ce montant comprend l'indemnité pour la garantie de l'Etat, la rémunération du capital de dotation ainsi que les impôts. Par ailleurs, la grande majorité des collaboratrices et collaborateurs de la BCF réside dans le canton de Fribourg et y paie ses impôts, apportant ainsi une contribution supplémentaire aux finances publiques des communes concernées.

Un approvisionnement durable

Afin de réduire au minimum les effets négatifs dans la chaîne de livraison, la BCF tient compte des critères de durabilité dans ses processus d'achat. Dans la mesure du possible, elle privilégie des fournisseurs situés dans sa zone d'activité, contribuant ainsi activement au soutien des petites et moyennes entreprises locales. Qu'il s'agisse de l'acquisition de produits ou de l'attribution de mandats, les considérations environnementales, sociales et économiques liées au développement durable sont toujours prises en compte.

GRI	Engagement sociétal	Unité	2025	2024	2023	2022	2021
201-1	Création de valeur nette						
	- Sponsoring	mio de CHF	4,7	4,2	4	4	3,5
	- Pouvoirs publics	mio de CHF	84,2	107,9	85,8	64,6	62,3
	part au canton	mio de CHF	80,3	103,3	80,5	61,3	59,1
	part aux communes	mio de CHF	3,5	4,1	4,5	3,0	2,8
	part aux paroisses	mio de CHF	0,4	0,5	0,5	0,3	0,3
	- Charges du personnel	mio de CHF	86,3	83	81	71	62

Une banque socialement engagée

En 2024, la BCF a pris part à l'étude sur le développement durable de l'Union des Banques Cantoniales Suisses qui a mis en lumière la difficulté pour le grand public de faire le lien entre le développement durable et les banques cantonales. L'étude souligne également que les produits financiers ESG restaient encore peu connus et recommande aux banques cantonales de communiquer de manière plus concrète, en illustrant leurs actions avec des exemples clairs. Dans cette perspective, le présent rapport ainsi que les publications de la Banque sur les réseaux sociaux s'inscrivent dans une démarche visant à améliorer la visibilité de ses actions. En 2025, la BCF a continué de renforcer sa présence sur les réseaux sociaux, notamment Instagram et LinkedIn, en utilisant ces plateformes pour mettre en avant son engagement social et environnemental.

Au cœur de la société fribourgeoise

Chaque année, la BCF apporte un soutien à de nombreux projets, associations, clubs et événements à travers l'ensemble du canton. En s'engageant aux côtés de celles et ceux qui dynamisent la région et contribuent à son rayonnement, elle participe à l'enrichissement du vécu collectif de l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

En 2025, la Banque a ainsi contribué pour 4,7 millions de francs au développement de la culture, du sport et de la formation. À ce jour, la Banque a conclu plus de 100 partenariats, renforçant ainsi son positionnement institutionnel tout en soutenant sa stratégie commerciale. Ces soutiens lui permettent également de maintenir un lien privilégié avec près d'un millier de clubs et de sociétés, affiliés ou non aux différentes organisations faîtières. Ils s'inscrivent dans une logique de collaboration à long terme, généralement établis pour une période de trois ans, renouvelables. Les associations partenaires bénéficient d'un soutien financier fixe, garantissant stabilité et continuité dans la réalisation de leurs activités. Pour n'en citer que quelques-uns, la BCF entretient des partenariats avec la Fédération fribourgeoise des chorales, l'Université de Fribourg, le Festival International du Film de Fribourg (FIFF), l'Association fribourgeoise de football, l'Orchestre des jeunes de Fribourg, l'Association fribourgeoise de ski et snowboard, les Rencontres de folklore internationales (RFI) ou encore le HC Fribourg-Gottéron, club phare du canton, qui joue ses matchs à domicile dans la BCF ARENA.

La BCF ne soutient pas les sportifs individuels, les sports motorisés et extrêmes, les sports violents ou les activités ayant un impact inacceptable sur l'environnement. Elle soutient exclusivement des projets et événements dont le bénéfice est destiné à être utilisé dans le canton de Fribourg.

En 2025, la BCF a également apporté son soutien à des projets ou demandes ponctuels liés aux thématiques RSE, notamment pour la fondation Football is more (FIM), qui favorise l'inclusion par le biais de l'éducation et du sport, le Forum économique du développement durable (organisé par la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg), la Tuile - Festival des Soupes, Fri-Son, Pro Senectute, CREAHM, Jardin Intramouros, AIRPG – revitalisation de la petite Glâne, ainsi que le Bio Gmüstag Kerzers (journée de promotion des légumes dans le Seeland, une fête de la biodiversité).

La Banque a également soutenu une équipe du Groupe des Jeunes Ornithologues de Fribourg pour sa participation à la course amicale Bird Race 2025. Cet événement a pour but de sensibiliser à la biodiversité locale et de soutenir la conservation des oiseaux. Une course est ainsi organisée, les équipes formées pour l'occasion ayant pour mission d'observer le maximum d'espèces d'oiseaux uniquement à pied, à vélo ou en transports publics.

De plus, la BCF a collaboré avec l'association St-Camille ainsi que le Centre d'Intégration Socioprofessionnelle (CIS) pour la création d'articles publicitaires. L'association St-Camille vient en aide prioritairement aux personnes adultes en situation de handicap physique, en mettant à leur disposition des structures d'accueil et des possibilités de travail en ateliers. Les bénéficiaires de l'association ont participé à la création de spatules pour brasser la fondue, fabriquées en bois issu d'une forêt fribourgeoise. Le CIS, actif depuis 1962 auprès des personnes en situation de handicap, emploie plus de 140 collaboratrices et collaborateurs au bénéfice d'une rente AI (assurance-invalidité) et propose également des mesures de réadaptation professionnelle pour celles et ceux en attente d'un retour sur le marché de l'emploi. Le CIS a créé des cartes d'invitation à certains événements de la BCF. D'autres cadeaux pour la clientèle ont été réalisés en collaboration avec « Le Goût du miel Sàrl ». Cette entreprise à caractère social accompagne des personnes en réinsertion sociale et professionnelle autour de l'univers de l'apiculture, du potager et des fabrications artisanales. Cet engagement auprès des associations et



La BCF soutient la Journée des Légumes Bio de Kerzers, un grand événement familial dédié à l'agriculture biologique et au maraîchage du Seeland.

fondations locales reflète la volonté de la BCF de contribuer activement à une société plus inclusive. En collaborant avec des organisations qui œuvrent à l'intégration de personnes en situation de handicap ou à la réinsertion professionnelle, la BCF soutient des initiatives concrètes qui renforcent l'autonomie et la confiance de chacune et chacun.

Les titulaires d'une carte de débit de la BCF ont pu bénéficier durant cette année 2025 de conditions favorables auprès des partenaires suivants : Arena Cinémas Fribourg, Les Bains de la Gruyère, Urbanspa, Papiliorama, Hostellerie am Schwarzsee, Association Ile d'Ogoz, le FIFF, et le magazine Générations.

Créée en 1992 à l'occasion du centenaire de la Banque Cantonale de Fribourg, la Fondation de la BCF contribue activement au dynamisme du tissu associatif régional. Dotée d'un capital de 2,25 millions de francs, elle soutient la réalisation et le développement de projets culturels, artistiques et scientifiques porteurs de sens pour la collectivité. Depuis sa création, elle a investi plus d'un million de francs dans des projets importants qui jalonnent et enrichissent la vie du canton de Fribourg.

En 2025, la Fondation a soutenu activement le monde associatif du canton par le biais de plusieurs projets dans des domaines très divers, tels le Festival de philosophie « Penser / Denken », la Semaine estivale de l'orchestre Ensemble Ouroboros, la publication de l'ouvrage pour enfants « Les Abécédaires – Le grand nuage de Magellan », le festival des contes « Erzählfest » du Verein KulturAllTag à Ueberstorf, le cirque contemporain « Songe d'une nuit d'hiver » par la compagnie Si le colibri, ainsi que les « Rencontres fermentées » à l'occasion de la manifestation Explora à l'Université de Fribourg.

La BCF joue un rôle actif au sein de « 4 Piliers de l'économie fribourgeoise (4P) », aux côtés de l'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), de Groupe E et des Transports publics fribourgeois (TPF). Ensemble, ces institutions s'engagent à soutenir des projets d'envergure ayant une vocation durable, dans des domaines aussi variés que la culture, la santé, le social ou encore le sport.

Sensibiliser aux questions financières

La BCF met à disposition du public ses publications économiques ainsi que ses analyses des marchés. Sur sa plateforme d'e-banking, elle propose également divers outils pratiques permettant à ses clientes et clients de mieux gérer leurs finances, notamment en visualisant la structure de leurs dépenses et de leurs revenus. D'autres informations pratiques sont publiées dans les brochures des produits. La BCF développe et teste progressivement de nouveaux services afin d'informer les personnes intéressées sur des thèmes financiers, sociaux, écologiques et technologiques et de favoriser le dialogue.

Par ailleurs, la BCF accorde une attention particulière aux jeunes générations en leur offrant différentes possibilités d'ouvrir un premier compte. Elle les accompagne dans leur apprentissage de la gestion budgétaire, notamment à travers sa participation active au projet [FinanceMission](#). Cette initiative, portée conjointement par plusieurs banques cantonales et deux associations faitières du domaine de l'enseignement, vise à renforcer les compétences financières des jeunes. L'association propose une offre alignée sur les plans d'études, complétée par un outil pédagogique interactif conçu pour l'enseignement au niveau secondaire I. L'objectif est de renforcer les compétences financières de base des élèves : comprendre les impacts financiers liés à des projets d'investissement, établir un budget, planifier ses revenus, hiérarchiser ses dépenses et développer une capacité d'épargne. L'approche pédagogique permet également aux jeunes de réfléchir à leur rapport à l'argent et à la consommation, en le comparant à celui d'autres personnes de leur âge.

Dans le cadre de leur engagement au sein de l'association FinanceMission, les organismes responsables s'appuient sur des principes éthiques. Ils n'exercent aucune influence sur le contenu pédagogique, ne font aucune publicité pour des produits et ne cherchent pas à acquérir de la clientèle.

Former la clientèle aux outils numériques

En 2025, les experts du Support digital de la BCF ont animé plusieurs ateliers avec Pro Senectute (organisation suisse de services spécialisés en faveur des personnes âgées), formant des bénévoles et accompagnant des seniors dans l'usage des outils numériques de la BCF. Ces ateliers sont l'occasion aussi d'échanger sur la sécurité en ligne et de partager de précieux conseils.

En raison de la recrudescence des tentatives de fraudes menées à l'encontre de la clientèle des banques, la BCF a mis en ligne des informations sur son site internet. Elle met à la disposition de sa clientèle des conseils de sécurité, une marche à suivre en cas d'arnaque présumée ainsi qu'un numéro accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Des mesures de prévention ont été prises, notamment :

- l'organisation de six conférences ;
- la refonte des « conseils de sécurité » sur le site internet [bcf.ch](#) ;
- des campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux et Twint.

Les informations sur le site internet sont courtes et précises, allant à l'essentiel, en adéquation avec la campagne de sensibilisation sur le phishing établie par la police. Le but de la Banque est de pouvoir agir en amont pour limiter les risques de fraude, en diffusant des messages clairs, accessibles et ciblés.

La BCF est également partenaire d'« eBanking – en toute sécurité ! », une plateforme indépendante de la Haute école spécialisée de Lucerne (section Informatique) qui propose, en collaboration avec la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg, plusieurs types de formation à la sécurité numérique. Le but d'« eBanking – en toute sécurité ! » est d'aider à assurer la sécurité des informations personnelles, tout particulièrement lors des opérations d'e-banking. La plateforme informe sur les bonnes pratiques à adopter en matière de sécurité numérique.

Accès au financement

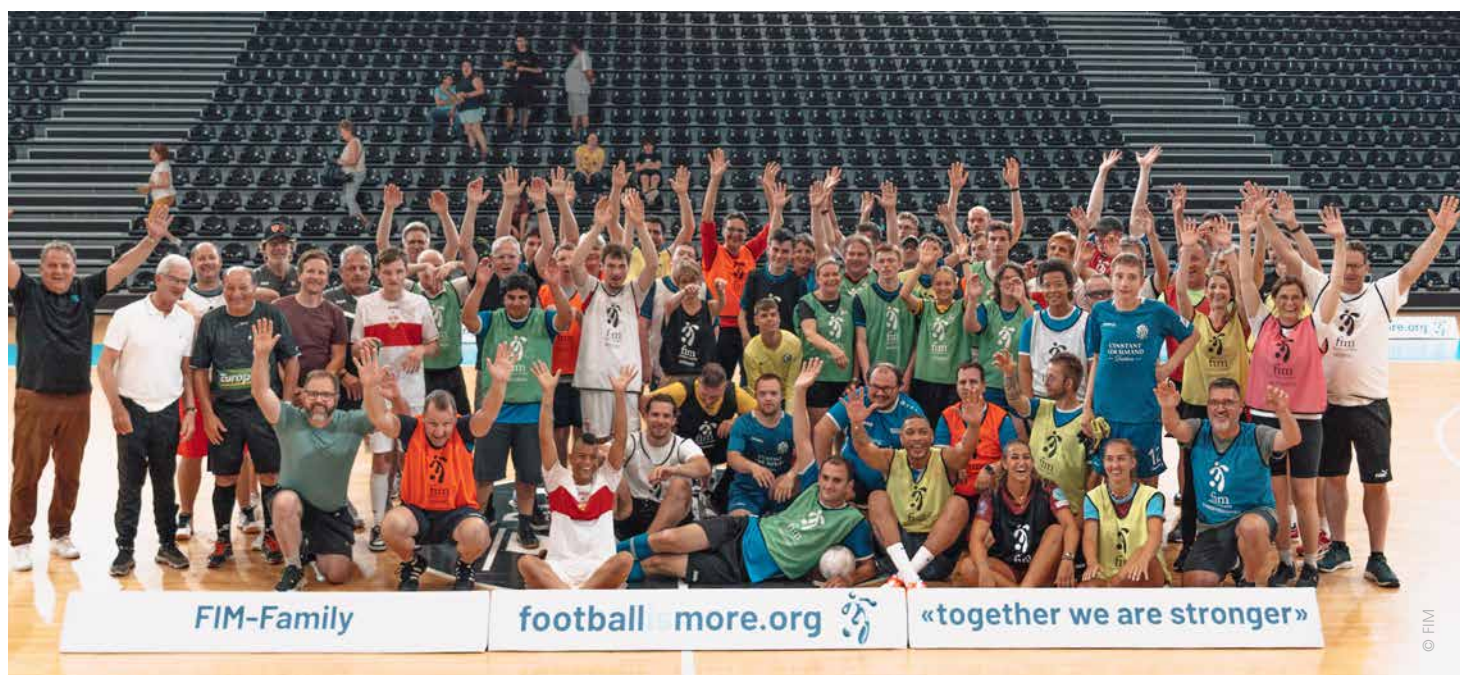
La gestion de compte (prestations de base telles que l'épargne, la prévoyance ou le trafic des paiements), les cartes (prestations individuelles), la gestion de dépôt ou les compartiments de coffre-fort sont des prestations accessibles à l'ensemble de la population qui entretient un lien avec l'espace économique de la Banque. Il n'existe aucun critère d'exclusion. La BCF se distingue ainsi comme l'une des rares banques à ne pas conditionner ses frais de compte à la fortune de ses clientes et clients et renonce à fixer des frais de compte en fonction de la fortune. Les prestations de base sont proposées à l'ensemble de la clientèle, gratuitement ou pour quelques services spécifiques à des conditions particulièrement avantageuses et compétitives. Le réseau de succursales dense dans le canton assure une bonne accessibilité aux services bancaires dans toutes les régions du canton, y compris en dehors des centres urbains.

Objectifs 2024-2027

- Nous confions la majorité de nos mandats à des fournisseurs opérant dans notre canton.
- Nous nous engageons en faveur de plus de 500 associations, clubs et événements dans les domaines sportif, culturel, économique et social sur l'ensemble du canton. Un budget annuel de plusieurs millions est alloué au sponsoring, dans un esprit de soutien au développement du canton.
- Nous accordons un soutien particulier à la formation des jeunes tant sportive, culturelle que professionnelle.
- Nous avons à cœur de sensibiliser les jeunes à une gestion responsable de l'argent. En collaboration avec les autres banques cantonales et les syndicats des enseignants et enseignantes, nous soutenons l'association FinanceMission qui vise à développer les connaissances des jeunes en matière de gestion budgétaire.

- Nous finançons par le biais de la Fondation de la BCF la réalisation et le développement de projets culturels, artistiques et scientifiques, ayant un impact sur le grand public.
- Par le biais de notre collection d'art, nous soutenons des artistes fribourgeois émergents ou établis. Un budget annuel est alloué à l'acquisition d'œuvres d'art.

Au-delà du jeu, un moment de partage et d'inclusion : la BCF s'engage aux côtés de Football is more (FIM), comme lors du Mémorial Sekulic 2025.



Au travers de diverses commandes d'articles destinés à la clientèle, la BCF soutient l'association St-Camille à Marly. La vocation de cette structure sociale est de favoriser l'autonomie, d'offrir une activité professionnelle valorisante et de garantir un cadre de vie adapté aux besoins des personnes en situation de handicap. Elle œuvre également à résoudre leurs problématiques liées au logement, aux soins, au travail et à la prévoyance sociale.



Produits et prestations responsables

Produits et prestations responsables	53
Pratiques de commercialisation	54
Crédits responsables	56
Placements responsables	60
Le marché de l'or sous la loupe	63

Pratiques de commercialisation

La BCF privilégie les relations de partenariat durables. Dans ce but, elle propose des prestations qui apportent une plus-value à sa clientèle et à l'économie. La Banque s'engage à assurer une satisfaction à long terme grâce à un accompagnement personnalisé, un conseil transparent et professionnel, ainsi que des produits compréhensibles, présentés dans un langage clair et accessible.

La BCF offre des services fiables d'une qualité irréprochable, à des prix raisonnables. Elle accorde une grande importance à un processus de conseil structuré, clair et rigoureux, garantissant un accompagnement professionnel à chaque étape. La clientèle est pleinement informée, de manière détaillée, des risques potentiels liés aux produits et services proposés.

Les produits de placement sont classés en fonction de leur niveau de complexité. Seul-e-s les conseillères et les conseillers certifiés pour la catégorie de placement concernée sont habilités à les proposer à la clientèle. La BCF publie en toute transparence l'ensemble de ses tarifs forfaitaires, tant pour ses mandats de gestion que pour ses mandats de conseil.

La BCF sensibilise l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, parmi lesquels ses conseillères et ses conseillers financiers, aux principes éthiques, à la protection financière des clientes et clients ainsi qu'aux enjeux du développement durable.

La gestion de la qualité constitue une priorité pour la BCF : elle est soumise à des contrôles réguliers et continuellement améliorée. Toutes les analyses effectuées confirment l'efficacité des systèmes de gestion ainsi que la qualité élevée de leur mise en œuvre au sein de la Banque.

La BCF s'appuie sur des dispositifs de surveillance performants pour le suivi des relations d'affaires, des transactions ainsi que pour le respect des sanctions économiques en vigueur. Elle accorde une importance particulière à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et veille à sensibiliser l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs à ces enjeux. Les collaboratrices et collaborateurs sont tenus de prendre connaissance des documents de référence relatifs à ces thématiques et de confirmer leur engagement au moyen d'une déclaration signée. Des formations régulières, tant internes qu'externes, sont dispensées. Pour certaines fonctions, ces formations incluent des tests de connaissances afin de garantir un niveau d'expertise adéquat.

La BCF n'établit pas de relations d'affaires avec des personnes domiciliées à l'étranger qui ne possèdent aucun lien avec l'espace économique de la Banque.

En pratiquant une politique salariale mesurée, la BCF veille à éviter toute forme d'incitation inappropriée. Ainsi, la rémunération variable ne repose pas uniquement sur des objectifs commerciaux quantitatifs, mais prend également en compte des critères qualitatifs, tels que le respect des valeurs éthiques, la qualité du conseil prodigué, le degré d'intégration des enjeux ESG dans l'activité ainsi que la satisfaction de la clientèle.

Tous les mandats et activités accessoires extérieurs à la Banque doivent être déclarés afin d'éviter tout conflit d'intérêts. Des contrôles périodiques sont effectués dans le but d'identifier d'éventuels écarts de comportement des collaboratrices et des collaborateurs. Dans ce contexte, la Banque vérifie régulièrement le respect des directives et règlements, par exemple en matière d'affaires d'initiés et de concurrence déloyale. Elle a publié en 2025 un [Code de conduite et d'éthique](#) (voir le chapitre y relatif dans ce rapport pour plus de précisions, en page 38).

Un service de qualité pour la clientèle

Fiables, engagés, compétents et à l'écoute : c'est ainsi que les collaboratrices et les collaborateurs de la BCF doivent être perçus par la clientèle. La Banque accorde une grande importance au service et à la proximité. Les objectifs stratégiques de la BCF indiquent ce que les clientes et clients sont en droit d'attendre de leur Banque.

La BCF sonde régulièrement la satisfaction de sa clientèle en réalisant des études de marché. La qualité des services est aussi vérifiée lors de visites mystères (*mystery shopping*). Dans ce cadre, des clientes et clients tests se présentent aux guichets ou formulent des demandes à la Banque par téléphone ou par courriel. La BCF dispose également d'un système de réclamations pour recueillir et gérer les réactions de sa clientèle.

Ces outils sont précieux pour garder un regard critique sur les services et les processus dans l'objectif de les améliorer continuellement. Les collaboratrices et collaborateurs disposent en outre d'une boîte à idées, gérée par un groupe de collaboratrices et de collaborateurs âgés de 20 à 35 ans, le Conseil des jeunes de la BCF, qui permet de soumettre des propositions en vue d'améliorer les relations avec les clientes et clients.

Objectifs 2024-2027

- Nous considérons le développement durable comme une composante essentielle du dialogue avec notre clientèle.
- Nous proposons des produits hypothécaires durables offrant des conditions de taux attractives aux clientes et clients souhaitant construire, acquérir ou rénover un bien immobilier répondant aux normes énergétiques en vigueur.
- Nous fournissons à notre clientèle des services d'information et de conseil en matière de financement immobilier axés sur la préservation de la valeur à long terme des immeubles et les possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique de ces derniers (valorisation), conformément aux directives contraignantes en la matière de l'Association suisse des banquiers (ASB).
- Nous formons l'ensemble de nos conseillères et conseillers à la manière de préserver la valeur des immeubles à long terme et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, ainsi que sur le financement des mesures correspondantes, conformément aux directives de l'ASB.
- Nous mettons à disposition de notre clientèle des outils de conseil en matière d'évaluation des coûts de rénovation, des émissions de CO₂ et de la durabilité des biens immobiliers. Nous intégrons autant que possible les aspects du développement durable dans nos analyses et décisions de financement et d'investissement, en particulier les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- Nous veillons à ce que nos placements financiers soient conformes à l'approche de la BCF en matière de développement durable.
- Nous formons toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs sur les produits durables et l'investissement socialement responsable.
- Nous identifions les principaux impacts écologiques et sociaux de nos portefeuilles et de nos prestations et définissons des indicateurs de pilotage afin de renforcer la qualité de notre conseil.
- Nous étoffons notre offre de placement, pour intégrer davantage de produits responsables.

Sandra Galliker, responsable RSE, et Marco Gorgoni, conseiller gestion de patrimoine senior, lors d'un Forum économique du développement durable. Cette manifestation, organisée par la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg, est soutenue par la BCF.



Crédits responsables

Par sa politique responsable d'octroi de crédits, la BCF joue un rôle déterminant dans la prospérité de son espace économique et une chaîne d'approvisionnement stable. Les opérations de crédit jouent un rôle important dans le modèle d'affaires de la BCF. Géographiquement, elles sont principalement axées sur le canton de Fribourg et sur les régions limitrophes.

La Banque concentre ses activités sur les particuliers, les petites et moyennes entreprises (PME) et les corporations de droit public. L'octroi de crédits va de pair, à la BCF, avec l'intégrité, le respect de principes éthiques ainsi que les critères de développement durable.

En matière de prise de risque de crédit et en rapport avec les risques et les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance, la Banque adopte à l'octroi de tout nouvel engagement de crédit une politique d'exclusion envers des contreparties dont l'activité principale correspond à un secteur non durable. Les exclusions énumérées ci-dessous doivent permettre d'éviter tant des pertes de crédit (y compris sur des d'actifs ou des modèles d'affaires non exploitables dans le futur) que des dommages réputationnels pour la Banque.

- Exclusions intersectorielles : entreprises et/ou personnes impliquées, ce quel que soit le secteur ou l'activité économique, dans des pratiques illégales comme la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, les violations des droits de l'homme, les activités dans des zones en guerre, les violations des normes et des principes de l'Organisation internationale du travail (OIT), du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE, c'est-à-dire essentiellement :
 - Activités portant atteinte aux droits de l'homme ou violant les droits de l'homme ;
 - Activités portant atteinte aux droits des groupes autochtones et/ou vulnérables sans leur consultation et leur consentement préalable, libre et éclairé du Haut-Commissariat des Nations Unies (HCDH) sur les droits de l'homme ;
 - Activités obligeant ou engendrant un déplacement de population ;
 - Toute forme d'activité ou de travail forcé ou obligatoire, y compris le travail des enfants ;
 - Toute forme d'activité ou de travail aux pratiques inéquitables ou aux conditions de travail dangereuses ;
 - Toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession ;
 - Toute violation de la liberté d'association ;

- Armement (biens militaires, produits techniques militaires, armes conventionnelles et armes controversées) ;
- Jeux d'argent et de hasard ;
- Pornographie ;
- Prostitution ;
- Tabac ;
- Stupéfiants ;
- Activités médicales spécifiques pouvant soulever des questions éthiques (euthanasie, suicide assisté) ;
- Industrie minière ;
- Huile de palme ;
- Energies fossiles :
 - Charbon ;
 - Pétrole et gaz ;
 - Energies fossiles non conventionnelles ;
- Energie nucléaire.

En tant que banque engagée en faveur des bonnes pratiques en matière de durabilité, la BCF accorde un soutien particulier aux projets de construction respectueux de l'environnement, ainsi qu'aux rénovations énergétiques visant à améliorer l'efficacité des bâtiments existants. Ainsi, la BCF propose deux produits hypothécaires, l'« Hypothèque Eco » et l'« Hypothèque Eco Rénovation », qui s'adressent aux propriétaires respectant certaines normes énergétiques lors de l'achat ou de la construction d'un bien immobilier, ainsi que lors de la rénovation ou de l'agrandissement d'un immeuble d'habitation, locatif, commercial, artisanal ou industriel. En plus d'un conseil personnalisé dès le premier contact avec la BCF, les clientes et clients bénéficient d'un rabais sur le taux fixe à moyen et long terme. Les conditions d'octroi sont les suivantes :

Produit « Hypothèque Eco »

- Rabais de 0,5% sur les taux d'intérêt fixe de 5 à 10 ans, 15 ans et 20 ans sur max. CHF 500'000.– pour les immeubles d'habitation et sur max. CHF 1'000'000.– pour les immeubles locatifs, commerciaux, artisanaux ou industriels ;
- Pour les nouvelles constructions, les certificats/labels suivants sont admis :
 - certificat Minergie, Minergie P ou A ;
 - certificat CECB global A ;
 - label SNBS ;
- Pour l'achat d'un immeuble existant, les certificats/labels suivants sont admis :
 - certificat Minergie, Minergie P ou A ;
 - certificat CECB :
 - constructions immeuble <5 ans : certificat global A ;
 - constructions immeuble >5 ans : certificat global A, B ou C ;
 - label SNBS.

Produit « Hypothèque Eco Rénovation »

- Rabais de 0,5% sur les taux d'intérêt fixe de 5 à 10 ans sur max. CHF 250'000.– pour les immeubles d'habitation et sur max. CHF 500'000.– pour les immeubles locatifs, commerciaux, artisanaux ou industriels;
- Les certificats/labels suivants sont admis :
 - certificat Minergie, Minergie P ou A;
 - certificat CECB :
 - constructions immeuble <5 ans: certificat global A;
 - constructions immeuble >5 ans: certificat global A, B ou C;
 - subventions accordées dans le cadre du Programme bâtiments de la Confédération et des cantons;
 - label SNBS.

Ces deux produits « Hypothèque Eco » et « Hypothèque Eco Rénovation » ont été développés par la BCF dans la volonté de sensibiliser ses clientes et clients aux enjeux environnementaux et de les encourager à s'impliquer activement dans la réduction de leur impact écologique. Les avantages de ces produits sont décrits sur notre site www.bcf.ch:

Hypothèque Eco:

<https://www.bcf.ch/fr/prives/hypotheques-et-credit/hypotheques/hypothèque-eco>

Hypothèque Eco Rénovation:

<https://www.bcf.ch/fr/prives/hypotheques-et-credit/hypotheques/hypothèque-eco-renovation>

Appliquer les directives de l'ASB

La BCF, en tant que membre de l'Association suisses des banquiers (ASB), applique les « Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments » publiée par l'ASB en 2022. Ces directives, qui revêtent un caractère contraignant pour la Banque, visent à encourager une prise de conscience accrue des enjeux énergétiques et à accompagner les clientes et clients dans la réflexion autour de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la préservation de la valeur à long terme de leur bien. La Banque a intégré ces éléments dans le conseil en matière de financement hypothécaire de maisons individuelles ou de maisons de vacances.

Les directives de l'ASB définissent notamment les attentes minimales en matière d'information, de sensibilisation et de documentation à fournir dans le cadre du financement hypothécaire. En les appliquant, la BCF contribue activement à promouvoir les rénovations énergétiques, à encourager des décisions d'investissement responsables et à soutenir les objectifs nationaux de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.

La BCF informe les clientes et clients sur les aides à la rénovation des bâtiments auxquelles ils peuvent prétendre et, pour des conseils spécifiques, ils les adressent à des services spécialisés indépendants. Elle s'assure également que les conseillères et conseillers à la clientèle bénéficient de formations continues régulières sur la préservation de la valeur des immeubles à long terme ainsi que sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

Produits et prestations	Unité	2025	2024	2023	2022	2021
Financement						
Hypothèques Eco	mio de CHF	150,2	68,8	36,7	24,3	13,2
Hypothèques Eco Rénovation	mio de CHF	38,1	43,9	40,4	37,8	23,6
Prêts aux corporations de droit public (CDP)	mio de CHF	1'032,8	1'064,7	924	838,7	837,7
Placement dans les fonds obligataires de la Confédération, des cantons et des communes	mio de CHF	475,0	519,0	493,4	418,9	473,3

Un calculateur de rénovation en ligne

La BCF met gratuitement à disposition de sa clientèle sur son site internet « www.bcf.ch » un [calculateur de rénovation et d'émission de CO₂](#) développé par Wüest Partner AG. Cet outil interactif et intégré apporte une réelle plus-value au conseil en financement hypothécaire. Il permet en effet d'évaluer et d'estimer les coûts, d'agencer dans le temps les rénovations à prévoir et de calculer la durabilité des maisons individuelles, des appartements en copropriété et des investissements immobiliers. Ce calculateur permet d'estimer le moment optimal pour la rénovation et les futurs coûts de rénovation par élément de construction. L'application permet en outre d'obtenir un aperçu des subventions en relation avec la rénovation énergétique d'un bien immobilier.

Evaluation du portefeuille hypothécaire

Pour la troisième année consécutive, la BCF a confié l'évaluation des émissions de CO₂ de son portefeuille hypothécaire à Wüest Partner AG. Ce test a permis à la Banque d'obtenir une évaluation détaillée du portefeuille hypothécaire, non seulement au niveau des émissions, mais également au niveau de la qualité des données dans son ensemble, en particulier des données énergétiques. Ces informations constituent une base importante pour l'évaluation et la surveillance des risques de crédit et pour aborder avec les clientes et clients la question de la préservation de la valeur à long terme et donc celle de l'efficacité énergétique des bâtiments. C'est la raison pour laquelle la Banque s'investit continuellement dans l'amélioration de la qualité des données.

Ainsi, la moyenne pondérée des émissions directes et indirectes (scope 1, 2 et 3) du portefeuille hypothécaire de la BCF au 31 décembre 2025 s'élève à 23,7 kg de CO₂ par m² par an (comparaison avec le benchmark : Canton de Fribourg : 25,8 ; Suisse : 30,1).

Depuis 2023, la part des systèmes de chauffage au mazout et au gaz au sein du portefeuille hypothécaire de la BCF est en diminution constante. En 2025, 37,9% des objets étaient encore équipés de ce type d'installation, contre 41,3% l'année précédente. Cette baisse de plus de trois points de pourcentage reflète une dynamique de transition énergétique clairement engagée.

Parallèlement, au 31 décembre 2025, 39,9% des bâtiments du portefeuille étaient déjà dotés d'une pompe à chaleur, soit une technologie considérée comme l'un des leviers les plus efficaces pour réduire les émissions de CO₂ du secteur immobilier. Cette proportion en croissance constante confirme une accélération des investissements en faveur de solutions durables et respectueuses du climat.

Cette proportion en croissance constante confirme une accélération des investissements en faveur de solutions durables et respectueuses du climat.

Les résultats de l'évaluation de Wüest Partner sont disponibles sur le site internet de la Banque: <https://www.bcf.ch/fr/la-bcf/developpement-durable/approche-durable/rapports-et-chartes>

Pour la deuxième année consécutive, la BCF a évalué l'exposition de son portefeuille hypothécaire aux dangers naturels. Les résultats confirment que le niveau de risque est faible, voire résiduel. En comparaison avec la moyenne nationale, le portefeuille de la Banque présente une exposition inférieure, ce qui témoigne d'une bonne diversification géographique et d'un risque climatique structurellement maîtrisé.

Concrètement, plusieurs actions sont planifiées afin de renforcer l'intégration des enjeux ESG dans les activités de crédit :

- Élargissement de la collecte de données ESG à l'ensemble du portefeuille de crédits existants ;
- Revue du guide de la rénovation énergétique ;
- Offre supplémentaire et développement de produits de crédit intégrant les critères ESG ;
- Définition d'objectifs quantitatifs de réduction des émissions financées ;
- Mise en place de dashboards de gestion des risques de crédit, y compris les risques ESG ;
- Analyse et mise en place d'un outil dédié à la collecte de données ESG pour les crédits aux PME ;
- Participation au prochain test climatique PACTA.



Le cadeau du « Goût du miel » offert par la BCF lors de la finale du Championnat fribourgeois de golf.

Placements responsables

En tant que prestataire de services financiers, la BCF peut exercer une certaine influence pour orienter l'utilisation des avoirs qui lui sont confiés vers des choix responsables, contribuant ainsi à réduire les impacts négatifs potentiels sur le développement durable. Consciente de cette responsabilité, la BCF promeut une gestion responsable des placements financiers, renforce en permanence les critères appliqués dans ce domaine et veille à leur transparence, notamment en intégrant certaines données MSCI sur l'ensemble des portefeuilles.

La BCF accroît année après année ses compétences et son engagement dans le domaine des placements responsables. L'investissement n'est plus analysé uniquement dans la perspective d'un rendement, mais également du point de vue des risques financiers liés aux questions ESG, voire de son impact environnemental et social. La BCF s'engage résolument dans cette direction afin de contribuer à un système financier mondial plus durable.

Grâce notamment à un partenariat avec la société MSCI, la BCF est en mesure de fournir aux clientes et clients qui le souhaitent un rapport sur la durabilité d'un portefeuille de placements. De plus, MSCI assigne un rating de durabilité à tous les fonds de la gamme BCF/FKB qui ont obtenu généralement de bonnes notes au 31.12.2025 : sur une échelle allant de AAA (meilleure note) à CCC (moins bonne note), les fonds « BCF/FKB (CH) Active Balanced », « BCF/FKB (CH) Active Dynamic » et « BCF/FKB (CH) Equity Switzerland » obtiennent chacun un rating de AA alors que le fonds « BCF/FKB (CH) Active Yield » se voit attribuer un rating de A.

En tant que membre de l'Association suisse des banquiers (ASB), la BCF s'engage à appliquer les « Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG ainsi qu'à la prévention de l'écoblanchiment dans le conseil en placement et la gestion de fortune ». Une version révisée de ces directives a été publiée par l'ASB en décembre 2025, dans le but de consolider la position de la place financière suisse en matière de finance durable. Cette révision constitue une avancée significative, contribuant activement à la transition vers une économie plus responsable et durable.

L'application de ces directives permet de garantir un standard minimal uniforme pour l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement ainsi que dans la gestion de fortune. Les directives visent notamment à prévenir l'écoblanchiment (greenwashing) dans le cadre des prestations de conseil en placement et de gestion de fortune fournies aux clientes et clients.

Une sélection soigneuse permet d'assurer que les placements ESG proposés ciblent des entreprises respectant des critères

éthiques stricts, fondés sur une performance économique solide, une compatibilité environnementale, une responsabilité sociale affirmée et une gouvernance transparente et robuste. La clientèle de la Banque a ainsi accès à un large éventail de placements ESG. L'approche de la BCF en matière de placements responsables est résumée dans le document « [Politique d'investissement responsable](#) », disponible sur le site internet de la Banque. Ce document, régulièrement actualisé en fonction des évolutions de la pratique et de l'approche d'investissement de la BCF, présente de manière claire et synthétique les caractéristiques, les risques associés et les principes directeurs applicables aux investissements intégrant, à des degrés divers, les critères ESG.

Concrètement, plusieurs actions sont planifiées afin de renforcer l'intégration des enjeux ESG dans les activités de placement :

- Définir des objectifs quantitatifs de réduction des émissions financées ;
- Revoir l'offre de placements ;
- Améliorer le reporting des produits durables ;
- Participer au prochain test climatique PACTA ;
- Adhérer aux principes d'investissements responsables de l'ONU (UNPRI).

Initiative en faveur de l'éducation

L'éducation scolaire est indispensable pour l'autonomisation individuelle et le développement social et économique. Les Banques Cantonales ont soutenu ensemble une nouvelle solution de placement, le *Swisscanto (LU) Portfolio Fund Sustainable Balance (CHF) – Education Initiative Swiss Cantonal Banks*. Cette solution de placement est gérée activement et est largement diversifiée, avec une allocation des risques équilibrée. Axée sur un objectif durable, elle investit dans des entreprises qui contribuent à la réalisation d'au moins un des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Cette initiative des Banques Cantonales en faveur de l'éducation reverse chaque année une partie du volume du fonds à « Education Cannot Wait », le fonds des Nations Unies pour l'éducation en situation d'urgence et de crise prolongée. Elle a été récompensée en 2025 par l'Ethics in Finance Award de l'Institut d'analyse financière de l'Université de Neuchâtel. Ce prix récompense chaque année un produit ou un service financier associant de manière remarquable l'application de principes éthiques et l'innovation. Comme l'a souligné le jury, l'initiative des Banques Cantonales en faveur de l'éducation montre que produits financiers et impact social ne se contredisent pas forcément. Cette initiative concourt parce qu'elle mobilise efficacement des capitaux privés en faveur d'un objectif de développement durable important et qu'elle possède un mécanisme d'efficacité clair et compréhensible ainsi qu'une utilité sociale concrète.



Julien Yerly, responsable Investment Office à la BCF, participe en tant que conférencier à différents événements de vulgarisation de la finance durable.

Produits et prestations	Unité	2025	2024	2023	2022	2021
Gestion de fortune						
Mandats de gestion de fortune à caractère durable Clientèle privée	nombre	73	49	32	32	22
Mandats de gestion de fortune à caractère durable Clientèle privée	mio de CHF	37,8	23,3	14,6	14,6	9
Quote-part des mandats à caractère durable au total des mandats de gestion de fortune Clientèle privée (en terme de volume)	%	5,3	3,8	2,8	3,6	2,6
Clients ayant leur propre charte d'investissement responsable	nombre	6	5	5	-	-
Clients ayant leur propre charte d'investissement responsable	mio de CHF	699,1	623,4	572,8	-	-
Quote-part des clients ayant leur propre charte d'investissement responsable au total des clients avec une stratégie de placement individuelle (en terme de volume)	%	47,2	45,8	46,6	-	-

Durant la Bird Race, les équipes ont pour mission d'identifier le plus grand nombre possible d'espèces d'oiseaux en 24 heures. La compétition fonctionne sur un principe de sponsoring par espèce observée, permettant de financer des actions concrètes de conservation.



Le marché de l'or sous la loupe

La BCF ne vend et n'achète que de l'or certifié Fairtrade ou traçable, à l'exception de ses anciens lingots. Elle répond ainsi à une forte demande émanant des institutions et des investisseurs privés.

Or Fairtrade

Le label Fairtrade Max Havelaar est utilisé pour les lingots de 1 à 20 grammes. Il garantit une meilleure protection des personnes et de l'environnement dans l'exploitation artisanale de l'or. En voici quelques exemples :

- Développement commercial sur le long terme avec les mines ;
- Prix minimum garanti ;
- Prime Fairtrade de USD 2'000.– par kilo pour les mines concernées ; ce revenu supplémentaire est investi dans des projets communautaires (écoles, approvisionnement en eau, centres médicaux, etc.) et permet l'amélioration des exploitations ;
- Mesures de protection de la santé et des accidents (sécurité, formation, vêtements de protection, etc.) ;
- Interdiction du travail forcé, travail abusif des enfants ou toute autre forme de discrimination.

Le code Fairtrade permet la traçabilité de l'or jusqu'à la mine. Plus d'informations sur www.maxhavelaar.ch

Or traçable

La désignation « traçable » est désormais utilisée pour les lingots d'un poids supérieur à 20 grammes et assure la traçabilité pour preuve de l'origine de l'or.

Chaîne logistique de l'or traçable :

- L'or provient d'une mine certifiée ;
- Le marqueur ADN est pulvérisé sur l'or brut ;
- À la raffinerie, un test PCR est effectué sur l'or brut afin de détecter le marqueur. L'or est ensuite traité séparément ;
- Les lingots d'or traçable sont pourvus d'un numéro de série unique et, le cas échéant, estampillé ;
- Lors de la production des lingots, il n'y a pas de mélange avec de l'or non-traçable ;
- Les informations d'origine sont saisies par la Banque Cantonale de Zürich ;
- Le client bénéficie d'une transparence et d'une traçabilité complètes ;
- La prime prélevée par la raffinerie est utilisée pour soutenir des projets environnementaux et sociaux.

La BCF soutient le Festival des Soupes, une fête solidaire fribourgeoise où, chaque soir de l'Avent, des bénévoles servent gratuitement une soupe chaude au kiosque de la place Georges-Python à Fribourg.



Employeur responsable

Employeur responsable	65
Conditions de travail, emploi	66
Diversité et égalité des chances	69
Santé et sécurité au travail	71
Formation	72

Conditions de travail, emploi

Avec 602 collaboratrices et collaborateurs, la BCF est l'un des principaux employeurs du canton de Fribourg. L'effectif est en augmentation, et le taux de démission reste bas (4,6%). Les charges de personnel se sont montées à 86,3 millions de francs en 2025; elles sont ainsi supérieures à celles de l'exercice précédent (82,9 millions de francs).

Avec sa politique d'affaires axée sur le long terme, la BCF offre des emplois sûrs dans une entreprise performante. La Banque motive ses collaboratrices et ses collaborateurs par une conduite attentive et des mesures de développement mises en œuvre à tous les échelons. Elle encourage l'esprit entrepreneurial en déléguant des responsabilités et en impliquant autant que possible ses équipes dans les décisions.

La BCF favorise les échanges au sein de la Banque grâce à un dialogue direct entre le PDG et les collaboratrices et collaborateurs de la Banque, notamment via des petits-déjeuners durant lesquels les idées et attentes peuvent être librement échangées, ainsi qu'à une boîte à idées gérée par les jeunes collaboratrices et collaborateurs. Des projets concrets ont vu le jour grâce à cette boîte à idées. Par exemple, deux apprentis de dernière année ont effectué leur travail de maturité sur le thème du volontariat d'entreprise, avec l'organisation d'une journée « plantation d'arbres » qui aura lieu en 2026. L'objectif est clair : concevoir une action pilote à impact environnemental positif, mobilisant les collaboratrices et collaborateurs tout en restant simple sur le plan logistique. Les deux responsables du projet ont travaillé en partenariat avec la corporation

GRI	La BCF en tant qu'employeur	Unité	2025	2024	2023	2022	2021
	Effectif						
2-7	Nombre d'employé-e-s (apprentis et auxiliaires compris)	nombre	602	548	532	489	474
	- dont nombre de femmes	nombre	310	290	288	269	263
	- dont nombre d'hommes	nombre	292	258	244	220	211
	Femmes dans l'ensemble du personnel	%	51,5	52,9	54,1	55,0	55,5
	Hommes dans l'ensemble du personnel	%	48,5	47,1	45,9	45,0	44,5
	- dont nombre d'employé-e-s à temps partiel	nombre	227	-	-	-	-
	- dont nombre d'employé-e-s à temps plein	nombre	375	-	-	-	-
	Proportion d'employé-e-s à temps partiel	%	37,7	-	-	-	-
	Proportion d'employé-e-s à temps plein	%	62,3	-	-	-	-
	- Nombre d'employé-e-s permanents (CDI)	nombre	569	-	-	-	-
	- dont nombre de femmes	nombre	294	-	-	-	-
	- dont nombre d'hommes	nombre	275	-	-	-	-
	- Nombre d'employé-e-s temporaires	nombre	15	-	-	-	-
	- dont nombre de femmes	nombre	13	-	-	-	-
	- dont nombre d'hommes	nombre	2	-	-	-	-
	- Nombre d'employé-e-s à horaires non garantis (sur appel)	nombre	18	-	-	-	-
	- dont nombre de femmes	nombre	3	-	-	-	-
	- dont nombre d'hommes	nombre	15	-	-	-	-
	Nombre d'employé-e-s (équivalent à plein temps, calcul selon directive FINMA, apprenti-e-s et stagiaires pour 1/2))	postes	495	458	443	423,4	404,8
	Nombre d'employé-e-s en CDI (équivalent à plein temps)	postes	482,7	-	-	-	-
	Employés CDI en EPT, à temps partiel	postes	143,7	137,2	136,7	125,4	122,8
	Proportion d'employé-e-s en CDI à temps partiel	%	29,8	28,5	29,5	29,7	30,3

« - » Signifie que les indicateurs n'étaient pas disponibles ou n'ont pas été calculés.
CDI = contrat à durée indéterminée

Forêts-Sarine, qui a mis à disposition son expertise technique et défini le cadre de la plantation. Ce type de projet vise à avoir un impact écologique durable et à favoriser la cohésion interne des équipes. La Banque a soutenu ces jeunes motivés en finançant l'opération.

La BCF offre, à tous les échelons hiérarchiques, des conditions de travail attractives, conciliables avec la vie de famille. Elle permet une retraite échelonnée, l'annualisation du temps de travail et accorde des congés non payés pour que ses collaboratrices et collaborateurs puissent se consacrer à des projets personnels et à des activités privées.

Lorsque les conditions de travail le permettent, les collaboratrices et les collaborateurs peuvent prendre un congé non payé de longue durée ou augmenter leur période de vacances en réduisant leur salaire.

En 2023, la BCF a augmenté de cinq à six le nombre de semaines de vacances pour les apprenties et apprentis.

La Banque accorde un congé maternité de 16 semaines (deux semaines de plus que le minimum légal) ainsi qu'un congé paternité de deux semaines (minimum légal). En 2025, 11 collaboratrices ont bénéficié d'un congé maternité, toutes ont repris leur travail au terme du congé. Les collaboratrices et les collaborateurs peuvent accéder à des places financées par la BCF à la crèche de l'Université de Fribourg. La possibilité d'effectuer le travail à domicile favorise également la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

La satisfaction des collaboratrices et des collaborateurs fait l'objet d'enquêtes périodiques, notamment lors de l'entretien de qualification qui évalue la satisfaction sur trois niveaux: individuel, équipe et Banque. Le bien-être des collaboratrices et des collaborateurs est pris en compte dans les équipements ergonomiques, des concepts de locaux avec des bureaux flexibles pouvant être réglés individuellement en hauteur et l'installation de plantes dans les étages. La performance, les compétences et les besoins de formation de chaque collaboratrice et collaborateur sont également évalués.

A la suite des mesures prises depuis plusieurs années en matière de mobilité, l'Agglomération Fribourg a confirmé que la BCF répond aux exigences d'un plan de mobilité. Grâce à ce dernier, les collaboratrices et collaborateurs obtiennent des avantages financiers sur des abonnements annuels Frimobil, dans le but de favoriser l'usage des transports en commun et une meilleure qualité de vie pour les bénéficiaires des abonnements, grâce à la diminution du stress engendré par les déplacements sur des tronçons routiers encombrés.

En 2025, la Banque a également choisi d'offrir à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs un abonnement demi-tarif, permettant de voyager à moitié prix ou à tarif réduit sur la plupart des transports publics en Suisse.

L'abonnement demi-tarif offert à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs est une nouvelle mesure de promotion de la mobilité collective qui encourage de manière concrète l'usage des transports publics, aussi bien dans le cadre professionnel que privé. Ces éléments incitatifs visent à renforcer le confort et le bien-être du personnel, et participent également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements pendulaires.

Les collaboratrices et les collaborateurs de la BCF sont affiliés à la Caisse de pension du personnel de la Banque Cantonale de Fribourg qui présente un taux de couverture de 116%. Les prestations de la BCF sont généreuses avec des contributions moyennes de 2,5 fois celles des collaboratrices et des collaborateurs. La prime à la performance est également soumise à la caisse de prévoyance.

En 2024, la BCF a mis à disposition des collaboratrices et collaborateurs une plateforme en ligne leur permettant en tout temps de déterminer les conditions de retraite et de faire des simulations.

GRI	La BCF en tant qu'employeur	Unité	2025	2024	2023	2022	2021
401-1a	Recrutement au total	nombre	104	62	67	41	23
	- Nombre de recrutement de femmes	nombre	46	-	-	-	-
	- Nombre de recrutement d'hommes	nombre	58	-	-	-	-
	- Nombre de recrutement de personnes de moins de 30 ans	nombre	8	-	-	-	-
	- Nombre de recrutement de personnes entre 30 et 50 ans	nombre	86	-	-	-	-
	- Nombre de recrutement de personnes de plus de 50 ans	nombre	10	-	-	-	-
	- Nombre de recrutement de personnes du canton de Fribourg	nombre	104	-	-	-	-
	Taux de recrutement total*	%	18,1	7,85	14,8	9,59	5,27
	- Taux de recrutement de femmes	%	44,2	37,2	50,75	67,75	41,4
	- Taux de recrutement d'hommes	%	55,8	62,8	49,25	32,25	58,6
401-1b	Départs (démissions, retraites, licenciements)	nombre	54				
	- Nombre de femmes	nombre	30	-	-	-	-
	- Nombre d'hommes	nombre	24	-	-	-	-
	- Nombre de départ de personnes de moins de 30 ans	nombre	1	-	-	-	-
	- Nombre de départ de personnes entre 30 et 50 ans	nombre	37	-	-	-	-
	- Nombre de départ de personnes de plus de 50 ans	nombre	16	-	-	-	-
	Nombre de démissions	nombre	26	-	-	-	-
	Taux de démission (démissions/moyenne effectif mensuel)*	%	4,56	4,4	3,6	-	-
	Taux de rotation (tous les départs/effectif final)	%	9	-	-	-	-
401-3	Maternité / paternité						
	Collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité	nombre	11	6	7	5	7
	Taux de reprise du travail après un congé maternité	%	100	100	85	80	100
	Taux de rétention 12 mois après le retour d'un congé maternité	%	91,7	-	-	-	-
	Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité	nombre	12	11	5	3	5
	Taux de reprise du travail après un congé paternité	%	100	-	-	-	-
	Taux de rétention 12 mois après le retour d'un congé paternité	%	90,9	-	-	-	-

« - » Signifie que les indicateurs n'étaient pas disponibles ou n'ont pas été calculés.

CDI = contrat à durée indéterminée

* Calculé par rapport à la moyenne des effectifs mensuels (575.75)

Diversité et égalité des chances

La politique salariale de la BCF répond au principe « à travail égal, salaire égal ». En automne 2024, la BCF a reçu le certificat SGS « *Fair-ON-Pay Advanced* » confirmant le respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Le certificat a une validité de quatre ans. Le modèle des fonctions de la BCF constitue la pierre angulaire de la mise en œuvre de l'égalité des salaires. Toutes les fonctions sont évaluées à une échelle uniforme et au moyen de critères objectifs.

La BCF favorise des équipes mixtes (genre et âge) capables d'élaborer des solutions plus créatives, plus viables et de meilleure qualité. Elle lutte contre les préjugés, contre toute forme de discrimination dans l'environnement de travail et promeut la diversité des personnes. En 2025, aucun cas de discrimination n'a été identifié par la BCF.

En 2025, les femmes représentaient 51,5% des effectifs de la Banque. La BCF s'est fixé pour objectif d'augmenter la quote-part des femmes occupant des fonctions à responsabilité.

La Banque s'engage résolument en faveur de l'égalité des chances et des conditions d'engagement équitables, en mettant au concours tous ses postes à l'interne et à l'externe. À temps partiel ou à temps plein, les collaboratrices et les collaborateurs bénéficient des mêmes conditions de travail accordées par l'employeur.

La BCF tient compte des besoins de ses collaboratrices et de ses collaborateurs en leur offrant des solutions sur mesure : elle encourage notamment le travail à temps partiel, en proposant systématiquement un choix de taux d'occupation pour les postes qu'elle publie.

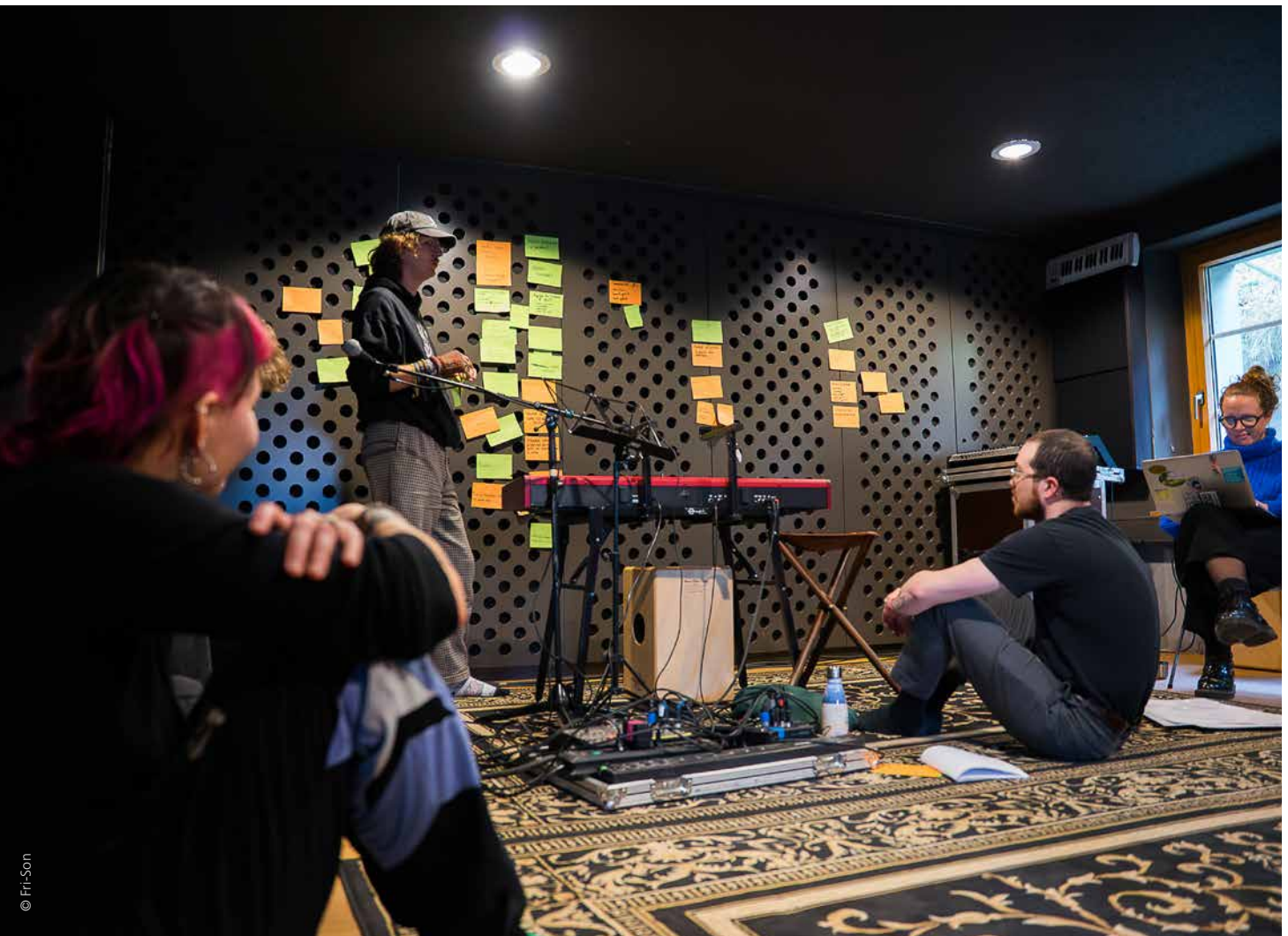
La BCF favorise la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Ainsi, elle a réduit le nombre d'heures bloquées durant lesquelles la présence des collaboratrices et collaborateurs est obligatoire, permettant ainsi à ces dernières et à ces derniers de mieux conjuguer les heures de travail avec les obligations privées.

La BCF donne la possibilité aux conseillères et conseillers d'effectuer du job sharing, ce qui leur permet de mieux concilier vie privée et vie professionnelles tout en continuant à occuper une fonction à responsabilités.

La BCF donne aux collaboratrices et collaborateurs la possibilité d'effectuer un jour par semaine du travail à domicile afin de garantir une bonne cohésion dans les équipes et un bon équilibre travail/vie privée. Une directive décrit et définit les processus, les conditions et l'organisation du travail à domicile.

GRI	La BCF en tant qu'employeur	Unité	2025	2024	2023	2022	2021
Diversité et égalité des chances							
405-1	Femmes au Conseil d'administration *	%	14,3	14,3	14,3	14,3	14,3
	Femmes à la Direction générale (niveau de fonction 5) *	%	16,7	16,7	16,7	16,7	16,7
	Femmes au niveau cadre supérieur (niveau de fonction 4) *	%	4,3	9,7	6,7	4,9	3,2
	Femmes au niveau cadre moyen (niveau de fonction 3) *	%	19,1	17,1	13,9	6,4	6,1
	Femmes cadres de premier niveau (niveau de fonction 2) *	%	44,4	43,1	42,6	44,1	28,4
	Proportion de femmes sur l'ensemble de l'effectif	%	51,5	52,9	54,1	55,0	55,5
	Collaborateurs âgés de moins de 30 ans	%	25,4	20,8	22,0	21,4	22,0
	Collaborateurs âgés de 30 à 49 ans	%	39,9	36,6	40,4	39,3	39,0
	Collaborateurs âgés de plus de 50 ans	%	34,7	42,6	37,6	39,3	39

* Les pourcentages sont exprimés en % de la catégorie de fonction, au 31.12.2025.



La BCF s'engage aux côtés de Fri-Son dans sa démarche de formation et de prévention, en contribuant notamment au développement des compétences de son personnel. Diverses formations sont proposées pour mieux accueillir, écouter et réagir dans les situations délicates, dispensées notamment par l'association ADO et l'association « Mille sept sans ».

Santé et sécurité au travail

La BCF prend des mesures préventives en matière de promotion de la santé et s’engage à réduire au minimum les risques de maladies professionnelles. Elle protège l’intégrité de ses collaboratrices et de ses collaborateurs.

L’ergonomie à la place de travail est une priorité: des tables de bureau à hauteur réglable permettant de travailler debout ont été mises à disposition des collaboratrices et des collaborateurs et des conseils en matière d’ergonomie ont été dispensés par une société spécialisée. Afin de prévenir les problèmes psychologiques, la BCF collabore avec la Clinique du travail qui, en cas de besoin, assure un suivi personnalisé des personnes qui manifestent des risques de surmenage ou qui seraient victimes de mobbing.

Les collaboratrices et les collaborateurs ayant des absences prolongées pour des raisons de maladie sont suivis individuellement. Une étroite collaboration avec l’assureur de la Banque et l’assurance invalidité a été mise en place, avec un processus pour accompagner les collaboratrices et collaborateurs malades vers un retour dans les meilleures conditions possibles. En 2025, une conférence a été organisée pour les responsables d’équipe avec la Clinique du travail, dans le but de les aider à l’identification précoce des signes de burn out.

Les collaboratrices et les collaborateurs bénéficient d’une excellente couverture en matière d’assurance professionnelle et non professionnelle. Des formations et des modules d’e-learning leur sont proposés pour leur transmettre les meilleures manières d’assurer leur sécurité et de préserver leur santé au travail. Chaque année, les collaboratrices et les collaborateurs doivent rafraîchir leurs connaissances en matière de sécurité au travers d’un ou plusieurs modules e-learning.

Les personnes en contact avec la clientèle suivent régulièrement des formations sur l’attitude à adopter en cas d’agressions de tout genre.

Des défibrillateurs sont installés dans les étages du Siège et dans les succursales afin de prodiguer les premiers secours en cas d’urgence. Le personnel est formé, tous les deux ans, à l’utilisation de ces appareils et chaque étage du Siège de la Banque dispose d’un ou d’une responsable.

La BCF encourage son personnel à pratiquer une activité sportive. Elle offre l’inscription à plusieurs courses se déroulant dans le canton de Fribourg, par exemple la Kerzerslauf. La Banque propose toute sorte d’autres activités physiques, adaptées à tous les profils, souvent accessibles en mode « initiation » (entre autres: pétanque, hockey sur glace, golf, aviron, volleyball, yoga).

Régulièrement durant l’année, la Banque organise des événements de loisirs proposés aux collaboratrices et aux collaborateurs ainsi qu’à leurs familles, comme une journée hivernale dans une station fribourgeoise. Les participantes et participants peuvent décider de l’activité pratiquée (ski ou balade dans la neige), puis tout le monde se retrouve pour partager un repas en commun à midi. Ce genre de rencontres permet de partager des moments sportifs en plein air et encourage l’activité physique.

Une offre existe également pour les sports plus « cérébraux », comme par exemple des matchs aux cartes, auxquels sont conviés les retraitées et retraités de la Banque. Toutes ces activités contribuent à la bonne santé et au bien-être des participantes et participants, et favorisent la cohésion interne des équipes.

GRI	La BCF en tant qu’employeur	Unité	2025	2024	2023	2022	2021
	Santé et sécurité au travail						
403-9	Accident du travail	nombre	0	0	0	0	0
	Jours d’absence par collaborateur	jours	7,7	6,89	5,11	7,11	6,05
403-10	Maladies professionnelles	nombre de cas	10	-	-	-	-

Formation

La formation est le fondement d'une entreprise dynamique. C'est pourquoi la BCF accorde une grande importance tant à la formation de base (Relève) qu'au perfectionnement de ses collaboratrices et de ses collaborateurs à tous les échelons hiérarchiques (Développement RH).

Relève

La BCF forme chaque année de nombreux apprenties et apprentis ainsi que des stagiaires allround. En 2025, la BCF employait 20 apprenties et apprentis et 4 stagiaires allround, soit 5% de l'effectif global. Les apprenties et apprentis et stagiaires allround qui ont terminé leur formation en 2025 ont majoritairement décidé de poursuivre leur carrière à la BCF. Cette fidélisation constitue une réelle source de satisfaction pour la BCF, qui mise sur l'engagement et les compétences de la relève pour bâtir son avenir. En complément, la BCF propose depuis 2025 une nouvelle porte d'entrée (Trainee Programme) pour les jeunes sortant d'un bachelor ou d'un master. Durant un stage de 18 mois, les personnes acquièrent de l'expérience dans un secteur particulier de la Banque (exemple Juridique/compliance, Placements, RSE, etc.) tout en appliquant leur savoir théorique. L'objectif de cette nouvelle offre, tout comme l'apprentissage et le stage allround, est de former sa propre relève.

Développement RH

La politique du développement des ressources humaines à la BCF est définie dans le concept « Développement RH ». Elle a pour objectif de :

- Aligner les mesures de développement avec la stratégie de croissance durable et responsable de la Banque ;

- Renforcer l'attractivité et la fidélisation des talents ;
- Développer les compétences pour répondre aux enjeux présents et futurs ;
- Favoriser l'agilité, la collaboration et la performance collective.

Afin d'assurer les objectifs fixés, le développement RH est divisé en 4 piliers :

Pilier Métier

Ce pilier a pour objectif d'assurer les connaissances et compétences nécessaires pour chaque fonction (activités, produits, applications, communication & relation clients, développement personnel, langue, etc.) et leurs responsabilités, d'anticiper les besoins et les évolutions propres à chaque métier, donner des perspectives d'évolution et de permettre ainsi la mobilité interne.

Pilier Compliance, Juridique, Risk, RSE & Sécurité

Ce pilier doit garantir le respect et la conformité aux lois, directives et règlements en proposant des actions de formation adéquates et en anticipant les évolutions.

Pilier Leadership

Le pilier Leadership a pour mission de donner aux managers toutes les connaissances et compétences pour assurer une conduite qui met en œuvre une culture encourageant et exigeant la responsabilité individuelle. Il doit permettre aux managers de renforcer régulièrement leurs compétences.

Pilier Accompagnement & Change Management

Ce pilier a pour objectif d'accompagner les collaboratrices et collaborateurs dans leur développement, leur évolution et dans la transformation, qu'elle soit organisationnelle, digitale

GRI	La BCF en tant qu'employeur	Unité	2025	2024	2023	2022	2021
Formation initiale et continue							
404-1	Total des collaborateurs/trices en formation	nombre	602	548	532	489	474
	- dont apprenti-e-s	nombre	20	20	20	19	20
	- dont participant-e-s au programme de formation interne	nombre	578	523	501	465	450
	- dont stagiaires	nombre	4	5	6	5	4
	Formation initiale et continue interne par collaborateur/trice, au total	jours	5,2	4,2	4,3	4	3,8
	Montant réservé à la formation	en millier CHF	1'160	1'000	1'065	961	953
404-3	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et de développement de carrière	%	100	100	100	100	100

ou culturelle. Il encourage également le développement d'une réelle culture du changement qui permet à tout un chacun d'évoluer et de rester motivé et impliqué.

Le développement d'une collaboratrice ou d'un collaborateur doit être considéré à deux niveaux :

- L'activité actuelle, qui se concentre sur les compétences nécessaires et souhaitées pour la fonction en cours.
- L'activité future, qui concerne le parcours d'évolution requis et envisagé pour accéder à un nouveau rôle.

Les mesures de développement suivantes sont proposées aux collaboratrices et collaborateurs :

- Plan de formation continue pour chaque fonction (filière), indiquant clairement les compétences nécessaires et les moyens de les acquérir. Ces filières couvrent tous les domaines de compétences (connaissances techniques-métier, outils informatiques, Compliance et Juridique, Risk et Sécurité, communication et relation client, soft skills).
- Plan de développement personnel
- Programme de validation des compétences (certification)
- Refresh annuel
- Plan de formation et de renforcement des compétences pour managers
- Formations diplômantes
- Mentorat : transmission d'expériences d'un senior pour favoriser l'évolution professionnelle
- Coaching : accompagnement ciblé pour travailler des objectifs précis de performance ou de développement personnel
- Assessment : évaluation approfondie (exercices, mises en situation, tests psychométriques) pour cerner les compétences, comportements et potentiel

Il est à noter qu'une directive interne reprend les points principaux de ce concept et fournit également des informations plus détaillées sur les conditions et prérequis pour chaque type de mesures de développement.

Programmes de formation et Programmes facilitant la transition & fin de carrière

Le développement des compétences constituant un élément clé de la stratégie de la BCF, il a été décidé en 2025 de dissocier ce thème du processus de qualification annuelle, auquel il était jusqu'à présent intégré. En phase pilote pour la division Clientèle privée, tous les responsables des unités structurelles ont été formés durant le premier semestre et le plan de développement personnel (PDP) a fait l'objet d'au minimum deux entretiens avec chaque collaborateur durant l'été 2025 pour permettre de déterminer les mesures de développement à mettre en place l'année suivante. Il sera déployé à l'ensemble de la Banque en 2026.

Les programmes de formation à la BCF suivent le cycle de vie professionnelle de la collaboratrice ou du collaborateur (engagement, carrière, retraite).

Engagement

Un programme commun pour les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs est prévu à l'engagement, qui prévoit notamment trois journées d'introduction, des cours juridiques et compliance ainsi qu'un ensemble de modules e-learning (produits, procédures et connaissances BCF, cyber sécurité, juridique et compliance).

Carrière

Suit ensuite un programme défini par la fonction. Le programme lié à la fonction (nommé filière de formation) définit les compétences que doit avoir la collaboratrice ou le collaborateur pour assumer sa fonction et le moyen d'obtenir la compétence si celle-ci est encore lacunaire. Actuellement, deux-tiers des fonctions de la Banque ont leur propre filière. L'objectif est de définir ces programmes pour l'ensemble des fonctions d'ici à fin 2027.

Les fonctions avec responsabilité de conduite ont également leur filière de formation, qui comprend notamment un certificat de leadership (de l'Association suisse pour la formation des cadres, ASFC), des ateliers annuels de conduite et des refresh continus.

Chaque collaboratrice et chaque collaborateur est soumis à sa filière de formation et doit atteindre l'ensemble des compétences dans les trois ans qui suivent sa prise de fonction. De plus, les fonctions du front sont soumises à différentes certifications (validation des compétences) :

- Conseiller sans portefeuille client : certification interne (29 personnes)
- Conseiller avec portefeuille client : certification SAQ (132 personnes). Gage de qualité, le certificat SAQ (Swiss Association for Quality) atteste que sa ou son titulaire dispose des compétences nécessaires et connaît les règles de conduite définies par sa profession.
- Conseiller Service Line : certification CallNet (2 personnes).

En complément des filières, des refresh sous forme de e-learning sont prévus chaque année pour assurer le maintien des compétences dans les domaines-clés : compliance, juridique, risk, RSE, sécurité, produits. En 2025, les collaboratrices et collaborateurs ont dû rafraîchir leurs connaissances sur : la lutte contre le blanchiment, la sécurité au guichet, le KYT (Know your transaction), les menaces d'initié non intentionnelle, les cartes de crédits, l'expertise immobilière, la Loi sur la protection des données.

Chaque projet BCF, qui implique un développement des compétences des collaboratrices et des collaborateurs, fait l'objet d'un concept de formation afin d'assurer la mise à niveau ou l'acquisition des nouveautés. Au minimum des séances d'informations sont organisées ou si nécessaire des formations plus approfondies.

La BCF soutient également activement toutes les personnes qui veulent effectuer une formation supérieure/postgrade. Ce soutien concerne l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs avec un taux minimal de 50% et est déterminé selon la clause du besoin pour la fonction actuelle ou en vue d'une évolution. Chaque année, environ 50 personnes suivent un tel cursus.

En 2025, les diplômes suivants ont été obtenus :

- 1 bachelor HES
- 1 diplôme ES
- 4 brevets fédéraux
- 1 CAS
- 20 certificats et diplômes spécifiques

À côté des formations (continues, supérieures, postgrade), séances d'information et certifications, la BCF propose également :

- Mentorat : transmission d'expériences d'un senior pour favoriser l'évolution professionnelle
- Coaching : accompagnement ciblé pour travailler des objectifs précis de performance ou de développement personnel
- Assessment : évaluation approfondie (exercices, mises en situation, tests psychométriques) pour cerner les compétences, comportements et potentiel

Retraite

À partir de 55 ans, les collaboratrices et les collaborateurs suivent deux cours de préparation à la retraite :

- À 55 ans : la retraite et ses aspects financiers (planification financière et droit successoral)
- À 60 ans : la retraite, quel projet de vie ? Un accompagnement plus individualisé est mis en place, qui vise à nourrir la réflexion autour des projets de vie à la retraite, tout en abordant des thématiques clés telles que la santé, le bien-être et les organismes d'appui à disposition.

Il est à noter que la formation continue, les refresh annuels et le renouvellement des certifications sont demandés jusqu'à la retraite des collaboratrices et des collaborateurs.

Développer le conseil responsable

Des formations en lien avec la durabilité, tant dans le domaine des rénovations des bâtiments que dans les placements, ont été initiées en 2023 et se sont poursuivies depuis.

Un partenariat a été établi avec le Service de l'énergie de l'État de Fribourg, la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg ainsi que l'ECAB. L'objectif : renforcer les compétences des conseillères et conseillers bancaires en matière de rénovation énergétique afin d'accompagner toujours mieux la clientèle dans la transition vers des bâtiments plus durables. Ces formations ont lieu une première fois en présentiel pour les collaboratrices et les collaborateurs. Depuis le début 2024, la Banque propose également une formation en ligne au sujet de rénovations énergétiques à ses collaboratrices et collaborateurs sous forme de modules e-learning, qui reprennent les thèmes abordés dans le cadre des formations en présentiel.

Pour le thème des placements responsables, la Banque utilise des formations en ligne développées par une entreprise externe (Fintelligence), ainsi que des supports internes axés sur sa propre politique d'investissement responsable.

En 2025, une conférence intitulée « Intégrer la durabilité et les risques naturels dans la Stratégie Bancaire » a été organisée à la BCF. Deux experts, M. Gaël Giraud et M. Rodolphe Bocquet, ont eu l'occasion d'aborder les questions qui se posent dans le travail quotidien des conseillères et des conseillers de la Banque, aussi bien que pour les grandes orientations stratégiques telles qu'elles sont influencées par le contexte réglementaire suisse :

- Comment répondre aux besoins des clientes et des clients de la Banque induits par l'accélération du réchauffement et, plus largement, de la polycrise écologique ?
- Comment le réchauffement interagit-il avec la destruction progressive de la biodiversité, la raréfaction de l'eau et celle des ressources minières dont l'industrie cantonale et nationale a besoin ?
- Comment incorporer le risque climat dans la stratégie de la Banque ?

Objectifs 2024-2027

- Nous mettons au concours tous les postes vacants, autant à l'interne qu'à l'externe.
- Nous poursuivons nos efforts pour augmenter de 5% la proportion de femmes dans les fonctions à responsabilité d'ici les trois prochaines années.
- Par le biais des apprentissages et stages allround, nous formons la relève qui constitue au minimum 5% de l'effectif de la Banque.
- Nous encourageons les jeunes à suivre une formation supérieure financée par la Banque.
- Nous encourageons nos collaboratrices et nos collaborateurs à suivre des formations continues et assurons leur employabilité en leur proposant un plan de développement.
- Nous garantissons une politique de rémunération équitable. Ce principe d'équité est vérifié régulièrement par l'institut externe « Comp-On ». L'écart salarial entre femmes et hommes ne doit pas dépasser 5%.
- Conscient de l'importance de la santé au travail, nous prenons des mesures dans le but de réduire le nombre de jours d'absence de nos collaboratrices et collaborateurs pour maladie ou accident. Le taux d'absentéisme ne devrait pas dépasser le seuil de 5%.
- Nous proposons des modèles de travail modernes (p. ex: job sharing). La flexibilité du taux d'occupation, la mobilité professionnelle pour les conseillères et les conseillers, la possibilité d'effectuer du travail à domicile contribuent à fidéliser les collaboratrices et collaborateurs. Le taux de démission est maintenu bas (< 5%).

En août 2025, la championne suisse d'athlétisme Léa Sprunger a donné aux membres du groupe de course « BCF Run » un entraînement exclusif. Une séance unique, rythmée par les conseils et l'énergie contagieuse de la coach du jour !



Lors de la Bird Race, les observations des oiseaux peuvent se faire à vue ou à l'aide des chants. Les participantes et les participants se déplacent dans un périmètre défini et consignent les espèces identifiées selon des règles précises.



Environnement

Environnement	77
Climat et émissions	78
Energie	90
Biodiversité	92

Climat et émissions

Dans ce rapport, les émissions de gaz à effet de serre sont exprimées en tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂e). Cette unité de mesure permet de comptabiliser l'ensemble des gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O, etc.) en les convertissant selon leur pouvoir de réchauffement global.

Les États signataires de l'Accord de Paris, dont la Suisse, se sont engagés à limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle, tout en renforçant la résilience face aux changements climatiques et en alignant les flux financiers sur une économie sobre en carbone.

En Suisse, la Loi fédérale sur les objectifs climatiques et l'innovation (LCI), adoptée en 2023, fixe l'objectif zéro émissions nettes d'ici 2050 pour les entreprises, couvrant notamment leurs émissions directes (scope 1) et indirectes liées à l'énergie (scope 2).

Depuis 2008, le bilan carbone de la BCF est calculé selon les directives du Greenhouse Gas Protocol et dans le respect de la norme ISO 14'064 en prenant en compte les émissions directes (scope 1) et indirectes (scopes 2 et 3). Le périmètre d'analyse a été adapté et élargi à plusieurs reprises afin d'améliorer la représentativité des émissions de GES générées par les activités de la BCF. Historiquement, en raison d'un décalage entre la période de reporting et la disponibilité des données, le rapport publié en début d'année N couvrait les émissions de l'année N-2. Cette année, la BCF a redoublé d'efforts afin de rattraper ce décalage et d'aligner la période de reporting avec celle du bilan carbone. Ainsi, courant 2025, le bilan 2024 a été finalisé, puis début 2026, le bilan 2025. Dans le présent rapport, les émissions CO₂ de l'année 2025 de la BCF sont analysées pour la partie opérationnelle et les émissions financées (scope 3,15) sont calculées pour l'année 2024 et sont analysées séparément à la fin du chapitre.

La BCF encourage systématiquement les économies d'énergie et de ressources naturelles dans tous ses domaines d'activités. Elle poursuit ses efforts pour contribuer à la réduction de la consommation d'énergie et à la prévention d'un black-out énergétique en Suisse. Au-delà des mesures ponctuelles mises en place, la Banque a lancé plusieurs initiatives à long terme, telles que le remplacement des éclairages, la rénovation de la ventilation de son Siège, ainsi que la réhabilitation de plusieurs autres sites. Dans chacune de ces rénovations, l'efficacité énergétique a été un critère central, visant à réduire

l'empreinte environnementale tout en optimisant les consommations d'énergie.

Les critères environnementaux sont également intégrés dans le processus d'achat de la BCF. Les fournisseurs, ainsi que les produits et services, de préférence issus du secteur d'activité de la Banque, doivent non seulement répondre aux exigences de prix et de qualité, mais aussi respecter les normes en matière d'environnement et de responsabilité sociale.

Engagée dans une démarche de transparence, la Banque publie depuis plusieurs années les données liées à son impact environnemental. Elle poursuit le développement de ses indicateurs, avec pour objectif de les affiner et de les renforcer dans les rapports à venir.

Des bâtiments performants

La Banque continue à moderniser ses bâtiments pour atteindre la meilleure performance énergétique possible. Elle poursuit son ambition en rénovant les systèmes de chauffage et l'enveloppe de ses bâtiments. Elle installe des panneaux solaires dans la mesure du possible. De plus, elle veille à la bonne exploitation de ses locaux et cherche à gagner en efficacité par des actions d'amélioration et d'optimisation de consommation d'énergie.

En 2025, elle a entamé des démarches afin de remplacer les systèmes de chauffage de sa succursale d'Estavayer-le-Lac. En effet, ce bâtiment sera équipé d'une pompe à chaleur géothermique (PAC) dès le printemps 2026. Le bâtiment du Siège à Fribourg attend impatiemment d'être fourni par le chauffage à distance (CAD). Le projet est en cours et les installations pour le raccordement sont déjà en place. La succursale de Chiètres sera également raccordée au chauffage à distance en 2026.

La BCF travaille également avec l'entreprise YORD, sise sur le site Bluefactory à Fribourg, pour l'optimisation de ses performances énergétiques. Grâce à sa gestion intelligente des systèmes de chauffage, YORD permet d'économiser jusqu'à 40% de l'énergie des bâtiments tout en garantissant le confort de ses utilisatrices et utilisateurs. En 2025, une phase de test a été menée avec le bâtiment du Siège de la Banque. Si le système s'avère concluant, il sera étendu aux succursales.

De l'électricité verte au compteur

L'approvisionnement en électricité est couvert à 100% par le courant vert Hydro Fribourg. La BCF privilégie les ampoules LED ou basse consommation pour l'éclairage extérieur et intérieur de ses bâtiments. Lors de la modernisation de ses bâtiments, elle met en place une gestion automatique de l'éclairage. Elle a signé pour les années 2024-25 plusieurs contrats de chauffage à distance pour ses immeubles.

Pour un numérique plus responsable

La clientèle de la BCF est encouragée à participer à la préservation du climat en utilisant l'e-banking.

L'attestation de labellisation Carbon Fri pour les services en ligne de la Banque est en cours de réévaluation, avec un objectif de certification pour 2026. Le périmètre d'analyse a été élargi en 2025, pour tenir compte des évolutions techniques. Ce certificat atteste que le bilan CO₂ est établi par une organisation accréditée garantissant la conformité avec la norme ISO 14044. L'impact carbone des produits en ligne de la BCF est intégré dans le calcul des émissions de CO₂. Cela permet de quantifier l'impact carbone de ces services, depuis la chaîne d'approvisionnement (fournisseur en amont), la production de la BCF, jusqu'à l'utilisation par le client en aval. Le certificat Carbon Fri assure également la présence d'une politique climatique et d'une déclaration d'intention pour réduire les émissions de CO₂ ainsi que l'existence d'une attestation d'investissement dans la Fondation Carbon Fri.

La majorité des prestations IT de la BCF sont externalisées auprès de Swisscom (Suisse) SA, entreprise faisant partie des prestataires IT parmi les plus durables au monde dans le secteur des télécommunications.

www.swisscom.ch/fr/about/durabilite.html

Diminuer la consommation de ressources

Le 100% du papier utilisé par la BCF est certifié FSC (papier fabriqué à partir de fibres de bois provenant de sources responsables). Grâce aux e-documents, la BCF donne aussi à sa clientèle la possibilité de renoncer aux envois par papier. Les quittances au guichet sont émises et signées sous forme électronique depuis plusieurs années. Depuis 2019, la Banque a diminué sa consommation de papier de 40%. En 2024, une révision des avis clients automatisés a été opérée afin de poursuivre la réduction de l'utilisation du papier et du stockage de l'archivage numérique.

La Banque fait également attention aux matériaux utilisés dans les cartes bancaires. Elle utilise uniquement des cartes dont la matière principale est recyclable.

Trafic professionnel et pendulaire

Depuis 2022, l'Agglomération de Fribourg a reconnu le plan de mobilité de la BCF. Il procure aux collaboratrices et aux collaborateurs des avantages financiers sur des abonnements annuels Frimobil. La Banque accorde un soutien financier supplémentaire à ses collaboratrices et à ses collaborateurs lors de l'achat d'un abonnement annuel de transports publics (job abo).

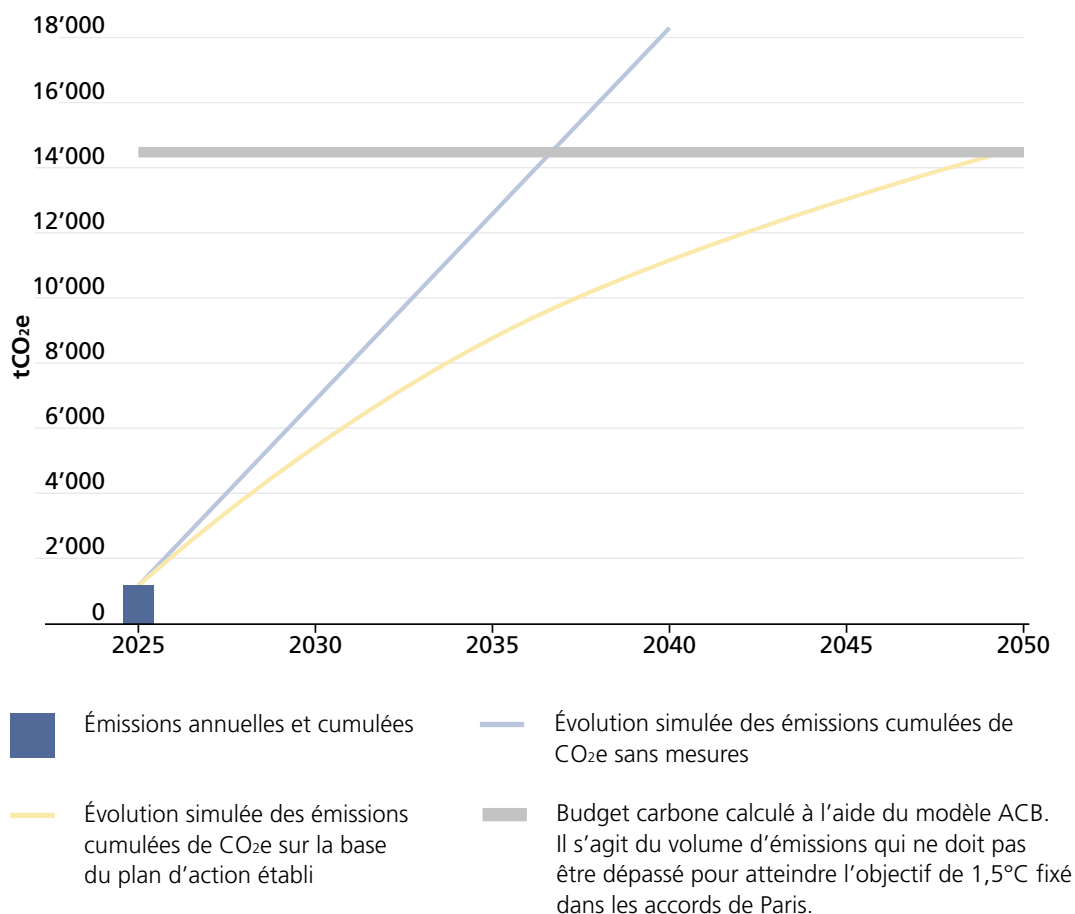
En 2025, la Banque a également décidé d'offrir un abonnement demi-tarif à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, favorisant ainsi concrètement l'utilisation des transports en commun, tant dans la sphère professionnelle que privée.

En 2024, trois voitures hybrides/électriques ont été mises à disposition pour les déplacements professionnels. La BCF a également installé des bornes de recharge pour les véhicules électriques de ses collaboratrices et de ses collaborateurs.

Objectifs « Science-Based »

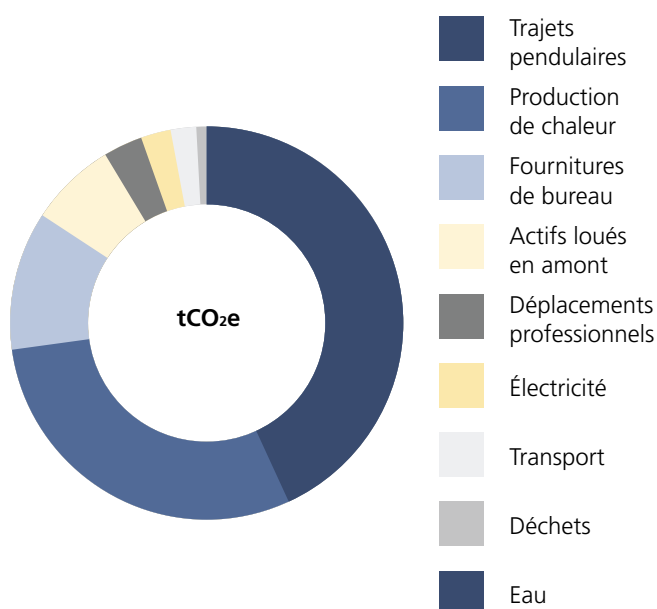
Cette année, la BCF a défini ses objectifs « science-based » selon la méthode ACB (Activity-Based Carbon Budget) sur la base des données 2025, laquelle détermine le budget carbone à ne pas dépasser pour rester en dessous des 1,5°C de réchauffement climatique. Enfin, elle a établi un plan d'action pour lui permettre de respecter ce budget ainsi que les objectifs fixés dans la loi. Cette démarche est illustrée par le graphique ci-dessous :

L'axe vertical représente les tonnes d'équivalents CO₂. L'axe horizontal représente les années. La droite horizontale située à plus de 14'000 tCO₂e représente le budget carbone de la BCF, à ne pas dépasser pour contribuer à limiter le réchauffement à 1,5°C. La droite bleue illustre la trajectoire projetée des émissions cumulées de la Banque, si elle ne prenait aucune mesure d'atténuation pour réduire ses émissions. La courbe jaune illustre les effets estimés des mesures prévues dans le plan de transition de la BCF. Celles-ci devraient permettre à la BCF de respecter son budget carbone, et de contribuer ainsi à l'objectif national de la Loi sur le climat et l'innovation (LCI) et international des Accords de Paris.



Émissions de Gaz à Effet de Serre et évolutions

Le périmètre du bilan carbone est basé sur la méthodologie du Greenhouse Gas Protocol. En tant qu'institution financière, l'empreinte carbone de la BCF est composée des émissions directes et indirectes liées à son activité interne (scopes 1, 2 et 3) et des émissions indirectes générées par ses activités de crédit et de marché (scope 3, catégorie 15). Ces dernières font l'objet d'une démarche d'évaluation distincte.



En 2025, les émissions totales liées à l'exploitation de la BCF se sont élevées à 1'135 tCO₂e. Les sources d'émission les plus importantes sont celles des « Trajets pendulaires » (trajets domicile-travail des collaborateurs; 43%), de la « Production de chaleur » (chauffage des locaux dont la BCF est propriétaire; 30%), des « Fournitures de bureau » (impressions externes, achats d'ordinateurs, services de la Poste et achats de papier; 11%) et des « Actifs loués en amont » (chauffage des locaux dont la BCF est locataire; 7%).

Pour la plupart de ces sources, les évolutions observées ces dernière années peuvent être rapportées à la croissance de l'entreprise. Excepté pour la catégorie des « Fournitures de bureau » dans laquelle l'impact des achats d'ordinateurs est comptabilisé depuis 2022.

Viennent ensuite les « Déplacements professionnels » (avec véhicules d'entreprise, véhicules privés et en transport publics; 3%), les émissions liées à l'« Electricité » consommée (3%), le « Transport » (approvisionnement des succursales externalisé depuis 2020 et inclus dans le périmètre depuis 2025; 2%) et la consommation d'« Eau » (0%).

Pour la catégorie de l'« Electricité », plusieurs changements d'impact sont significatifs. Dès 2017, la BCF est passée à un contrat d'électricité à 100% d'origine hydraulique. Les augmentations observées en 2022 et 2025 sont dues à une adaptation des facteurs d'émissions publiées par les bases de données suisses.

Tableau de l'évolution des émissions entre 2020 et 2025

Catégories	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Trajets pendulaires	489	406	399	394	432	340
Chauffage - Production de chaleur*	338	353	300	339	430	404
Fournitures de bureau	126	123	113	144	104	107
Chauffage - Actifs loués en amont*	81	58	58	60		
Déplacements professionnels	37	36	43	41	33	28
Electricité	29	17	20	21	2	2
Transport	24	-	-	1	1	7
Déchets	11	10	8	9	6	2
Eau	0	3	3	1	3	3
Total	1'135	1'007	943	1'009	1'010	893

* le chauffage est séparé depuis 2022 en deux catégories, soit la « Production de chaleur » et les « Actifs loués en amont », distinguant les locaux dont la BCF est propriétaire (scope 1) ou locataire (scope 3.08).

Emissions par scope

Les émissions, classées selon les lignes directrices du GHG Protocol en trois scopes, soit les émissions directes (scope 1), les émissions indirectes liées aux achats d'énergie (scope 2) et les autres émissions indirectes (scope 3) à l'exclusion du scope 3.15 qui est traité séparément (émissions financées) se présentent ainsi :

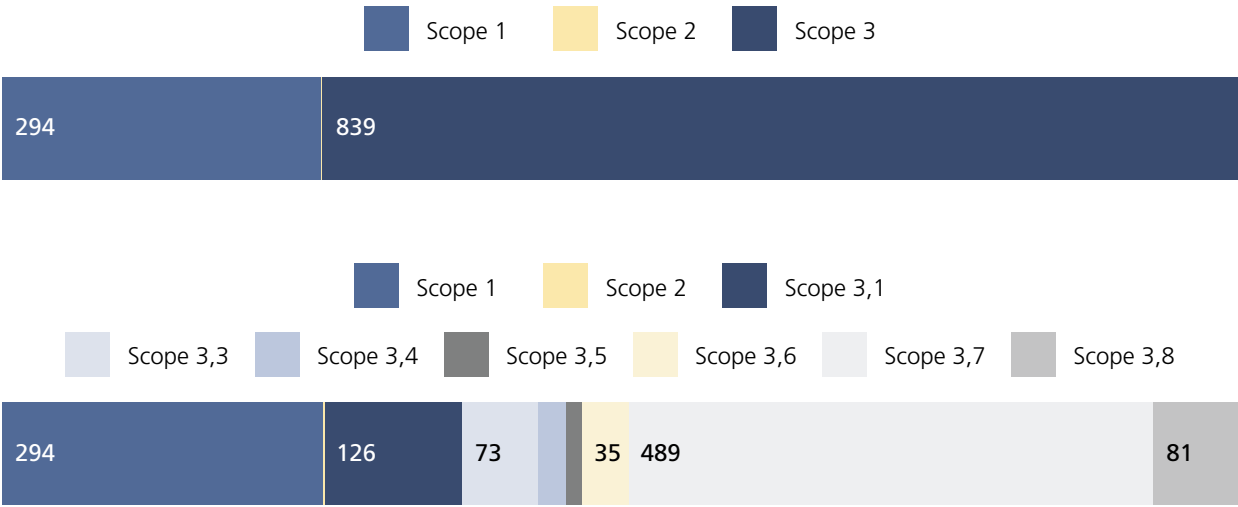
Le scope 1 de la BCF est composé à 99% du chauffage des locaux dont elle est propriétaire. Il constitue le défi principal pour la Banque, car il s'agira de diminuer ses émissions drastiquement pour respecter les objectifs « science-based » et

l'objectif Net Zéro à 2050, obligatoire pour les scopes 1 et 2 selon la LCI.

Le scope 2, quant à lui, est relativement bas (1,5 tCO₂e). Cela démontre l'efficacité directe de la politique d'achat d'électricité 100% renouvelable de la BCF.

Le second défi environnemental réside dans le scope 3, et plus particulièrement dans la mobilité pendulaire (scope 3.7 ; trajets domicile-travail des collaboratrices et collaborateurs), qui représente à elle seule 43% du bilan carbone. Cette situation est toutefois habituelle pour une entreprise de service.

Émissions de GES de la BCF (en tCO₂e) en 2025 par scope (exclusion du 3,15)



Scopes	tCO ₂ e	%
1. Émissions directes	294,3	26%
2. Achat d'énergie/Basé sur le marché	1,5	0%
3.01 Fabrication des biens et services achetés	126,4	11%
3.3 Activités liées au pétrole et aux énergies	73,0	6%
3.4 Transport et approvisionnement	24,4	2%
3.5 Déchets générés	11,2	1%
3.6 Voyages d'affaire	34,6	3%
3.7 Trajets domicile-travail des collaboratueurs	489,1	43%
3.8 Biens loués	80,8	7%
Total	1'135,3	

Evolution des indicateurs clés et intensité carbone

Dans une démarche de transparence, la BCF publie l'évolution de ses indicateurs clés depuis 2020. Entre 2024 et 2025, les émissions absolues ont connu une hausse (passant de 1'007 à 1'135 tCO₂e). Cette augmentation ne reflète pas une baisse de ses efforts, mais est la conséquence directe de la forte croissance de son établissement. Sur la même période, les effectifs ont augmenté de 50 Équivalents Plein Temps (EPT) et la surface énergétique a augmenté de près de 500 m².

Pour mesurer la performance, il convient d'observer les indicateurs d'intensité (KPIs relatifs) :

- Baisse structurelle des déplacements professionnels
- Optimisation des consommations d'énergie liées au chauffage et l'électricité par m²
- Stabilité de l'intensité par Equivalent Plein Temps (tCO₂e/EPT)

Indicateurs clés	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Emission GES (tCO ₂)	1'135	1'007	943	1'009	1'010	893
Employé-e-s (nbr)	602	548	532	489	471	472
Equivalent plein temps (EPT)*	526	476	466	423	404	407
Surface énergétique de référence (m ²)	26'994	26'438	26'438	26'438	25'821	25'945
km/EPT mobilité pendulaire	6'028	5'507	6'166	6'057	8'159	5'946
km/EPT mobilité professionnelle	329	371	462	372	409	347
kWh/m ² chaleur	75	72	65	71	90	84
kWh/m ² électricité	51	55	63	67	69	71
Emissions par employé-e (tCO ₂ e/employé-e-s)	1,9	1,8	1,8	2,1	2,1	1,9
Emissions par EPT (tCO ₂ e/EPT)	2,2	2,1	2,0	2,4	2,5	2,2

* calcul effectué en prenant en compte tous les employé-e-s, y compris les stagiaires et les apprenti-e-s. Le nombre obtenu est plus élevé que le calcul effectué selon les règles de la FINMA, qui prend en compte les stagiaires et les apprenti-e-s pour moitié.

Définition des objectifs de réduction ou budget carbone

Le cadre légal suisse impose à toutes les entreprises d'atteindre le Net Zéro sur les scopes 1 et 2 en 2050. Elle encourage également la définition d'objectifs intermédiaires. De plus, il est demandé aux entreprises de définir leurs objectifs en utilisant un modèle de calcul « basé sur la Science » (Science based targets). Ces exigences impliquent l'utilisation de modèles reconnus pour calculer les objectifs intermédiaires et les budgets carbone encore à disposition.

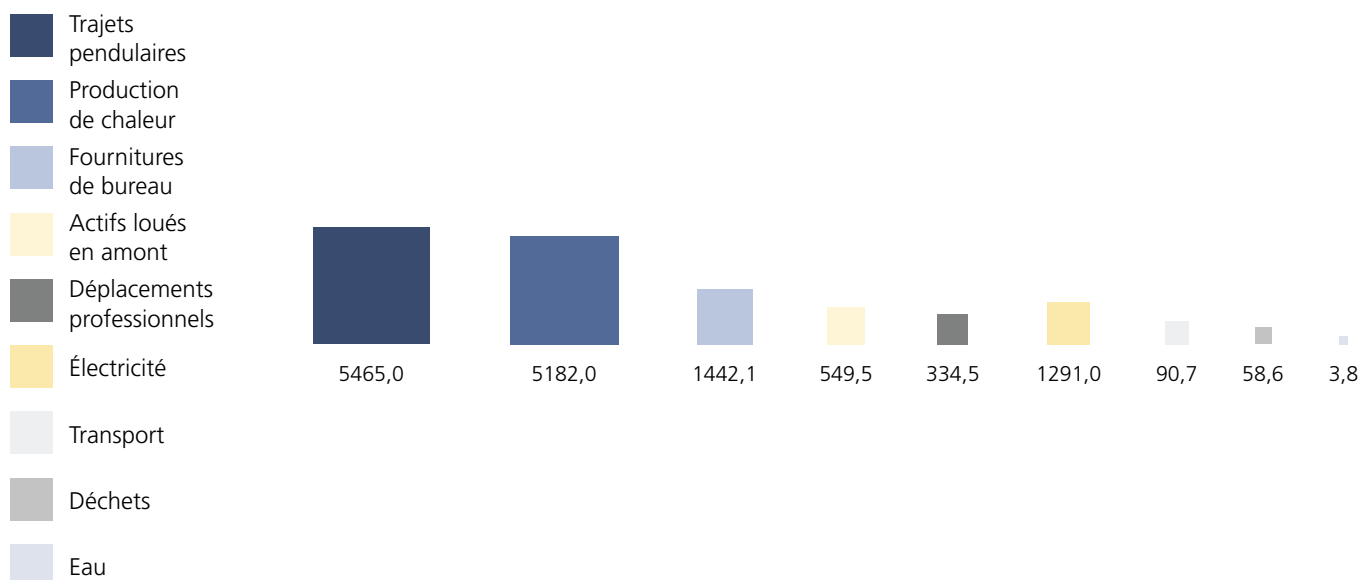
La méthode ACB – Activity-Based Carbon Budget – est une approche permettant aux entreprises de définir des objectifs de réduction des émissions de CO₂ à la fois réalistes et ambitieux. Le point de départ de la méthode est le budget mondial de CO₂, c'est-à-dire la quantité limitée de gaz à effet de serre pouvant encore être émise à l'échelle mondiale afin de maintenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C, et idéalement à 1,5 °C. Ce budget repose sur des calculs climatologiques et constitue la base scientifique des objectifs climatiques internationaux. Une fois ce budget dépassé, les objectifs pour limiter le réchauffement à 1,5°C ne peuvent plus être respectés.

La spécificité de la méthode ACB réside dans son approche basée sur les activités propres à l'entreprise : au lieu de fixer une réduction proportionnelle uniforme en partant du niveau actuel d'émissions, elle prend en compte les besoins opérationnels réels de l'entreprise. Sur cette base, le budget de CO₂ peut être calculé de manière réaliste, tout en restant cohérent avec une trajectoire fondée sur la science.

Cette méthode a déjà servi à l'élaboration de nombreuses feuilles de route validées par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Elle est préférée à l'approche SBTi de la Science Based Target initiative car elle respecte les budgets nationaux d'émission, tient compte des mesures déjà mises en œuvre par la BCF et permet de tenir compte de la croissance des activités de la Banque.

Un budget total de 14'417 tCO₂e a été défini pour la BCF en 2025. Il s'agit donc du volume d'émission total à ne pas dépasser avant d'atteindre net zéro émissions. La plus grande part du budget a été attribuée aux activités centrales « Production de chaleur » et « Trajets pendulaires », celles-ci représentant la majorité des activités liées à l'entreprise. Les autres catégories contribuent dans une moindre mesure au budget total et ont été prises en compte en conséquence.

Budget carbone de la BCF (en tonnes de CO₂e)

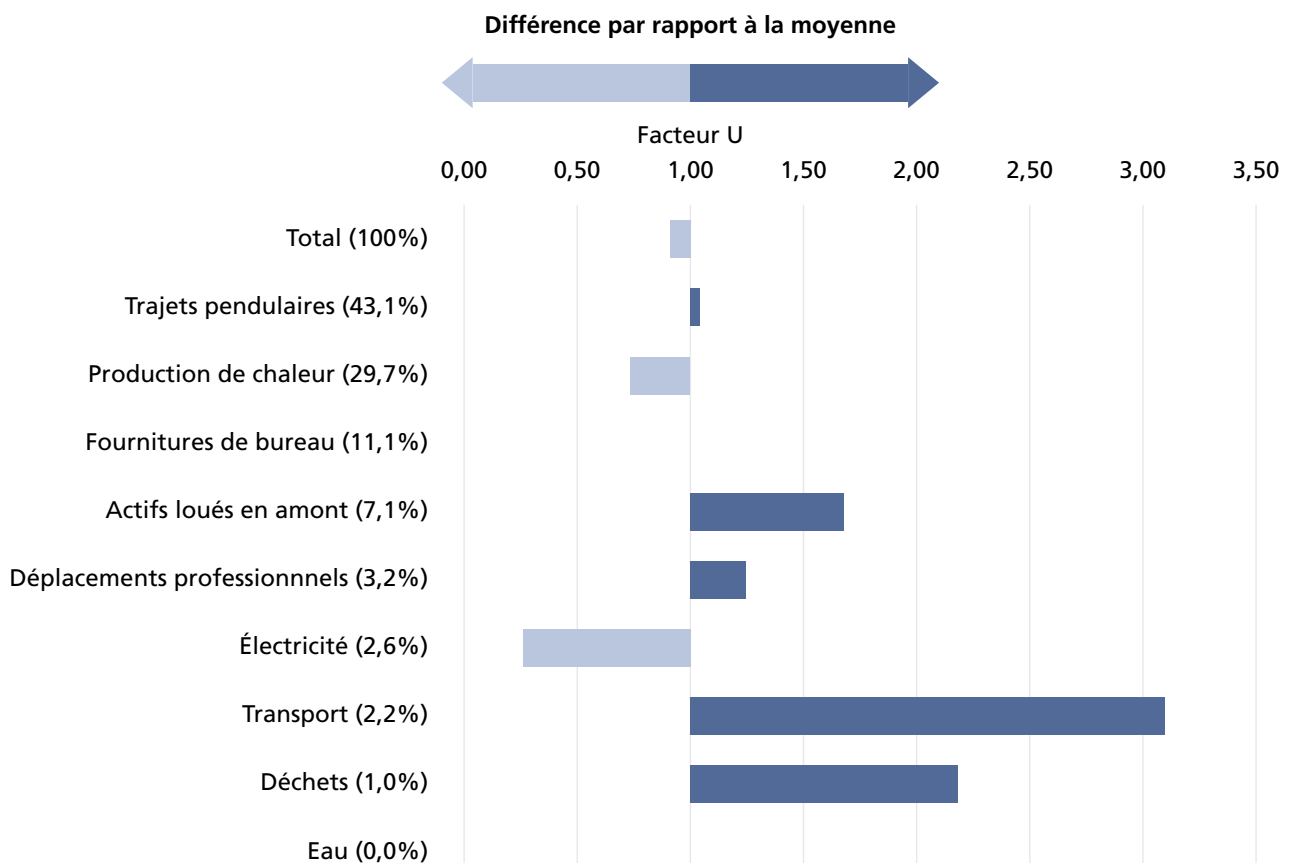


Benchmarking

Toutes activités confondues, les émissions de la BCF en 2025 se situent légèrement en dessous de la moyenne suisse pour des activités comparables, avec un facteur U de 0,9. Ce résultat s'explique principalement par des émissions par kWh relativement faibles dans les domaines de la production de chaleur et de la consommation d'électricité.

Un facteur U inférieur à 1 indique une performance meilleure que la moyenne, tandis qu'un facteur U supérieur à 1 traduit des émissions plus élevées que la moyenne.

Comparaison des émissions de GES de la BCF avec la moyenne suisse



Source : rapport de Climate Services suite à l'analyse ACB effectuée sur les données 2025.

Plan d'action

Le plan d'action établi en collaboration avec Climate Services a permis de définir la liste des mesures de réduction à prévoir à court, moyen et long terme et de quantifier leur impact pour s'assurer de l'atteinte des objectifs climatiques.

Dans le plan d'action, les 3 scopes ont été pris en compte, malgré le fait que l'obligation légale d'atteinte de l'objectif Net Zéro en 2050 ne concerne que les scopes 1 (Production de chaleur, déplacements professionnels avec véhicule d'entreprise) et 2 (achat d'énergie : électricité et CAD).

Les leviers d'action prioritaires pour la BCF :

1. L'assainissement thermique (Scope 1 et 3.08) : comme détaillé dans le chapitre Énergie (GRI 302), le raccordement prévu du Siège de Fribourg au chauffage à distance en 2028 permettra de réduire drastiquement les émissions directes liées au chauffage fossile (actuellement 26% du bilan). Pour le reste des succursales chauffées aux énergies fossiles dont la BCF est propriétaire, les changements des systèmes de chauffage ont été planifiés entre 2026 et 2040 et les réductions qui en résulteront sont prises en compte dans le plan d'action.
2. La mobilité (Scope 3) : face au poids prépondérant des trajets pendulaires (489 tCO₂e en 2025), la BCF prévoit une mise à jour de son plan de mobilité tous les 5 ans dès 2027, afin de renforcer l'encouragement aux mobilités douces et aux transports publics pour ses collaboratrices et collaborateurs, de s'assurer que les mesures sont suf-

fisamment incitatives et en adéquation avec les changements infrastructurels et que l'objectif de réduction est respecté.

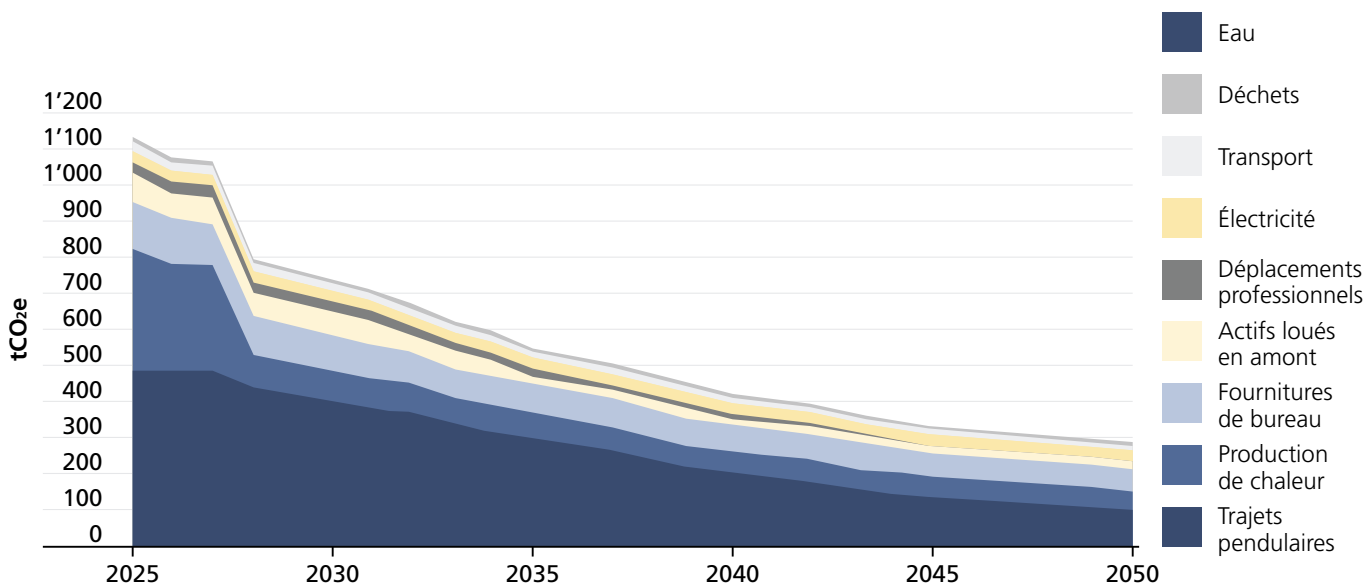
Un suivi rigoureux des mesures et réductions planifiées permettra d'ajuster le plan d'action au fur et à mesure pour s'assurer de respecter le budget carbone mais aussi de réduire les émissions des scopes 1 et 2 à zéro net d'ici 2050.

Emissions financées

En 2025, la BCF a procédé à une quantification complète de ses émissions financées, correspondant au scope 3.15 du GHG Protocol, avec les données de l'année 2024.

Le PCAF (« Partnership for Carbon Accounting Financials », en français « partenariat pour la comptabilité carbone des institutions financières ») est une initiative mondiale menée par le secteur financier pour mesurer et divulguer les émissions de gaz à effet de serre associées aux prêts et aux investissements. Pour répondre à la demande du secteur financier d'une méthode unifiée de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, le PCAF a publié en 2022 la Norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES. Cette méthode a été validée par le GHG Protocol pour plusieurs catégories d'actifs, dont les actions et obligations d'entreprises cotées, les prêts aux entreprises, l'immobilier commercial et les hypothèques. C'est donc cette approche qui a été choisie dans cette analyse.

Plan d'action de la BCF : évolution simulée des émissions de GES



Un élément important dans la qualification des résultats est le « score » PCAF, donné par la qualité des données. PCAF classe la qualité des données sur les émissions financées de 1 à 5 selon leur précision :

- Score 1 : données déclarées directement par l'entreprise (meilleure qualité).
- Score 2 : données basées sur des mesures physiques (ex : consommation d'énergie).
- Score 3 : facteurs d'émission sectoriels (moyennes économiques).
- Scores 4-5 : données estimées ou proxy (moins fiables, à éviter).

L'objectif est de privilégier les scores 1 à 3 pour des résultats plus robustes.

a) Prêts aux entreprises

Les émissions ont été quantifiées en partant de l'activité économique des emprunteurs. Les émissions sont estimées sur la base du chiffre d'affaires ou des actifs et la part financée par la BCF. Les données sont converties en émission d'équivalents CO₂ en appliquant des facteurs d'émission sectoriels et les résultats correspondent donc à un score PCAF de 4. Le taux de couverture (part du portefeuille évaluée) est de 54%. La BCF souhaite affiner ces calculs en améliorant la précision des données collectées auprès des entreprises. Un projet sera lancé à cet effet durant l'année 2026. Des résultats plus détaillés seront publiés une fois cette analyse effectuée. Les secteurs avec les plus grands volumes d'émissions financées sont la production d'énergie et le transport.

b) Actions et obligations cotées en bourse

Cette catégorie couvre les actions et obligations cotées en bourse. Pour les investissements indirects (comme les fonds), la même méthode s'applique si les détails des participations sont disponibles. Pour calculer les émissions financées par la BCF, les portefeuilles suivants ont été analysés :

- Placements financiers propres (bilan)
- Mandats discrétionnaires
- Mandats non discrétionnaires (conseil et exécution)

Exclusions actuelles (selon la méthode PCAF) :

- Obligations vertes, dette publique, produits dérivés (futures, options, swaps)
- Positions courtes/longues et cas particuliers (comme les introductions en bourse)

La quantification a été réalisée à l'aide des facteurs d'émission de la base de données MSCI par secteurs d'activité. Le score PCAF est donc de 4 et le taux de couverture s'élève à 42%. De la même manière que pour les crédits aux entreprises, la BCF souhaite analyser ces résultats plus en profondeur et affiner les données. Cet objectif sera poursuivi durant l'année 2026.

c) Dette publique

Cette catégorie d'actifs comprend les obligations d'État et les prêts publics de toutes durées, émis en monnaie nationale ou étrangère. Selon le PCAF, les institutions financières doivent déclarer :

- Scope 1 : les émissions nationales (territoriales) des emprunteurs publics, incluant les émissions liées aux exportations. Ces données proviennent des inventaires nationaux. À déclarer avec et sans LULUCF (Land Use, Land-Use Change and Forestry, en français « utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie »), car leur traitement varie selon les pays.
- Scope 2 (optionnel) : les émissions liées à l'utilisation locale d'électricité, chaleur, vapeur ou refroidissement importés d'autres régions.
- Scope 3 (optionnel) : les émissions liées aux importations de biens non-énergétiques.

Les émissions sont donc quantifiées sur la base des données d'émissions des pays. Le taux de couverture est proche de 100% et le score PCAF se situe entre 1 et 2.

d) Crédits hypothécaires

L’impact du portefeuille de crédits hypothécaires a été évalué en utilisant les données du portefeuille hypothécaire de la Banque. Les données manquantes ont notamment été complétées à l’aide du Registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL) qui communique des informations sur l’âge des bâtiments et leurs surfaces (pour quantifier les besoins en énergie) ainsi que sur les systèmes de production de chaleur. Ces données ont été recoupées avec le portefeuille hypothécaire de la BCF et pondérées en fonction de la part des biens immobiliers financée par la BCF.

Le volume total des émissions financées par des hypothèques de la BCF se monte à 114’562 tCO₂e. L’essentiel des émissions provient des 36% de maisons individuelles encore chauffées aux énergies fossiles. La BCF a mis en place des formations pour ses conseillères et conseillers en contact direct avec les propriétaires, afin de les sensibiliser à cette thématique et inciter une rénovation énergétique. Les copropriétés (PPE) sont quant à elles encore chauffées à 41% aux énergies fossiles. Elles représentent 49% des biens mais seulement 19% des émissions. Les locaux commerciaux et l’industrie sont chauffés à plus de 60% aux énergies fossiles mais ne représentent que quelques pourcents du portefeuille.

Synthèse

Pour les périmètres analysés, le total des émissions financées (Scope 3.15) par la BCF est déjà plus de 100 fois supérieur aux émissions générées par ses propres activités. Il faudra ajouter à ce total les émissions financées des portefeuilles en cours de revue (Prêts aux entreprises et Actions et obligations cotées en bourse). La BCF est consciente de l’importance que peuvent jouer les conditions de financement sur la décarbonation de l’économie et du patrimoine immobilier du canton. Par conséquent, elle met en place des mesures tel que le conseil à la clientèle, des taux préférentiels pour les bâtiments Minergie ou équivalent ou encore des critères d’exclusion dans les fonds d’investissement, avec pour but de jouer un rôle plus actif dans ce processus.

Emissions financées de la BCF

	Émissions financées scope 1 et 2 [tCO ₂ e]	Émissions financées scope 3 [tCO ₂ e]	Émissions financées scope 1-2-3 [tCO ₂ e]	Intensité des émissions [tCO ₂ e/Mio CHF]	Couverture	Score de qualité PCAF
Prêts aux entreprises		En cours de révision			54%	4
Actions et obligations d’entreprises cotées		En cours de révision			42%	4
Dette publique	18’034		18’034	68	99,9%	1 à 2
Crédits hypothécaires	114’562		114’562	1,9	env. 90%	1

Source	Ref. GRI	Description de l'exigence	2025	2024	Unité
305-1 Émissions directes de GES (Scope 1)	305-1 a)	Scope 1 : Émissions directes (Total)	294,3	301,5	tCO ₂ e
	305-1 b)	Gaz inclus	Tous		
	305-1 c)	Emissions biogéniques	Aucune émission biogénique comptabilisée		
	305-1 d)	Année	2025		Année
	305-1 d) i	Décision	Périmètre revu et élargi (scope 3)		
	305-1 d) ii	Emissions	294,3		tCO ₂ e
	305-1 d) iii	Explications	n/a		
	305-1 e)	Source des FE	KBOB et Mobitool		
	305-1 f)	Méthode	Contrôle opérationnel		
	305-1 g)	Explications	Selon les directives du GHG Protocol		
305-2 Émissions directes de GES (Scope 2)	305-2 a)	Scope 2 : Indirectes (Location-based)	3,1	61,1	tCO ₂ e
	305-2 b)	Scope 2 : Indirectes (Market-based)	1,5	25,7	tCO ₂ e
	305-2 c)	Gaz inclus	Tous		
	305-2 d)	Année	2025		Année
	305-2 d) i	Décision	Périmètre revu et élargi (scope 3)		
	305-2 d) ii	Emissions	1,5		tCO ₂ e
	305-2 d) iii	Explications	Selon le Greenhouse Gas Protocol et les directives de l'Office fédéral de l'énergie, les émissions générées par la consommation d'électricité du réseau doivent être réparties entre les émissions du scope 2 (provenant des émissions directes des processus de production d'électricité) et les émissions de scope 3,03 (générées en amont du processus de production, pour la maintenance des réseaux et pour couvrir les pertes lors de la distribution).		
	305-2 e)	Source des FE	OFEN	KBOB	
	305-2 f)	Méthode	Contrôle opérationnel		
	305-2 g)	Explications	Selon les directives du GHG Protocol		
305-3 Émissions directes de GES (Scope 3)	305-3 a)	Scope 3	839,6 (opérationnel)	679,4 (opérationnel) 1'173'919 (3,15)	tCO ₂ e
	305-3 b)	Gaz inclus	Tous		
	305-3 c)	Emissions biogéniques	Aucune émission biogénique comptabilisée		tCO ₂ e
	305-3 d)	Autres émissions indirectes	3,01, 3,03, 3,04, 3,05, 3,06, 3,07, 3,08	3,01, 3,03, 3,05, 3,06, 3,07, 3,08, 3,15	
	305-3 e)	Année	2025		Année
	305-3 e) i	Décision	Périmètre revu et élargi (scope 3)		
	305-3 e) ii	Emissions	839,6		tCO ₂ e
	305-3 e) iii	Justification de la variation	Périmètre revu et élargi (transports externalisés)		
	305-3 f)	Source des FE	Ecoinvent, Mobitool, Base empreinte		
	305-3 g)	Explications	Selon les directives du GHG Protocol		
305-4 Intensité des émissions de GES	305-4 a)	Ratio	1,9, 2,2	1,8, 2,1	tCO ₂ e
	305-4 b)	Paramètre du ratio	tCO ₂ e/nombre de collaborateurs tCO ₂ e/nombre d'Equivalent Plein Temps (ETP)		tCO ₂ e
	305-4 c)	Emissions incluses	Scopes 1, 2 et 3 (3,15 exclu)		
	305-4 d)	Gaz inclus	Tous		
305-5 Réduction des émissions de GES	305-5 a)	Emissions réduites	Aucune en raison du périmètre élargi et de la croissance de l'entreprise.		tCO ₂ e
	305-5 b)	Gaz inclus	Tous		
	305-5 c)	Référence	2025		Année
	305-5 d)	Scopes	-		
	305-5 e)	Normes	-		
305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)	Raison de l'omission : Non applicable/Non matériel (les activités de services de la Banque ne génèrent pas ce type d'émissions de manière significative).				
305-7 Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	Raison de l'omission : Non applicable/Non matériel.				

Energie

La consommation énergétique de la BCF se divise en deux réalités distinctes: l'énergie nécessaire à ses propres opérations (bâtiments, informatique, mobilité) et, de manière beaucoup plus conséquente, l'énergie consommée par les biens immobiliers que la Banque finance dans le Canton.

Consommation énergétique des opérations de la Banque

En 2025, la consommation énergétique totale liée au fonctionnement interne de la BCF s'est élevée à un peu plus de 3'400 MWh. Cette consommation se répartit de la manière suivante:

- Chauffage (env. 60%): principal poste de dépense énergétique de nos bâtiments.
- Électricité (Env. 40%): destinée à l'éclairage, la ventilation et le fonctionnement de nos infrastructures informatiques internes. La BCF a choisi le produit PLUS proposé par Groupe E SA (pour les succursales pour lesquelles ce choix est possible), ce qui garantit une électricité entièrement issue de sources renouvelables, avec une garantie d'origine provenant majoritairement des installations hydrauliques de Groupe E, et de producteurs indépendants de la région, notamment dans le solaire. Pour les plus gros sites (le Siège de Fribourg et la succursale de Châtel-St-Denis), la Banque achète le produit OPTIMO Plus de Groupe E SA, garantissant une énergie hydroélectrique 100% renouvelable, certifiée avec un approvisionnement de Suisse et d'Europe.
- Mobilité (0,2%): l'énergie utilisée par notre flotte de véhicules d'entreprise représente une part marginale de la consommation totale d'énergie (6 MWh).

Efficacité énergétique et transition renouvelable

Actuellement, un peu plus de 50% de l'énergie totale consommée par les opérations de la Banque est d'origine renouvelable. Les 50% restants sont principalement liés à des chauffages aux énergies fossiles, situés dans des espaces loués ou dans ses propres bâtiments en attente de rénovation.

La BCF mène depuis 15 ans un vaste programme d'assainissement énergétique de ses succursales, qui explique l'essentiel des réductions d'émissions observées à ce jour. Le projet le plus emblématique concerne le Siège à Fribourg, dont le chauffage représente à lui seul près d'un tiers de la consommation totale (1'060 MWh). Après l'assainissement récent de ses façades et de ses fenêtres, l'effort se concentre désormais sur le changement du vecteur énergétique de la BCF: le bâtiment sera raccordé au réseau de Chauffage à Distance (CAD) de la ville courant 2028. Cette étape majeure permettra de faire passer la part d'énergie renouvelable des opérations de la Banque de 50% à 82% d'ici la fin de l'année 2028.

Consommation d'énergie externe

Au-delà de ses murs, la principale source d'énergie quantifiable liée aux activités de la Banque concerne ses infrastructures IT externalisées (serveurs nécessaires pour assurer les services bancaires en ligne). La consommation de ces serveurs externes est estimée à moins de 3 MWh par an, représentant l'équivalent de 0,2% de la consommation électrique propre de la Banque. Il est à noter que ces partenaires externes utilisent exclusivement une électricité issue de sources 100% renouvelables.

L'énergie des biens financés: le véritable levier d'action

Pour mettre en perspective son impact réel, la BCF a calculé la consommation énergétique estimée des bâtiments inclus dans son portefeuille de crédits hypothécaires. Ces biens consomment collectivement environ 1'019'000 MWh pour le chauffage et 301'000 MWh d'électricité (soit un total de 1'320'000 MWh).

Le parc immobilier que la Banque finance consomme ainsi près de 400 fois plus d'énergie que la Banque elle-même.

Face à cette responsabilité matérielle, la BCF déploie une stratégie proactive auprès de sa clientèle:

- Incitation financière: octroi de crédits à taux préférentiels (Hypothèques « éco » et « éco rénovation ») pour la construction de bâtiments efficaces et les projets de rénovation énergétique.
- Conseil proactif: mise en place d'un programme de formation continue pour les conseillères et conseillers, afin de les outiller pour sensibiliser les clientes et clients aux enjeux énergétiques et les accompagner dans leurs démarches d'assainissement.

Objectifs 2024-2027

- Nous améliorons l'efficacité énergétique de nos immeubles, en utilisant des ressources respectueuses de l'environnement et en diminuant autant que possible les déchets liés aux activités.
- Nous nous approvisionnons avec de l'électricité 100% renouvelable.
- Nous réduisons de 10%, d'ici 2027, les émissions de gaz à effet de serre causées par nos activités depuis 2019.
- Nous améliorons notre efficacité énergétique de 30% par rapport à 2008 d'ici 2027.
- Nous raccordons tous nos immeubles au chauffage à distance dès que celui-ci est disponible.
- Nous investissons dans les projets de la Fondation Carbon Fri au prorata de notre production de CO₂ et obtenons ainsi le label Carbon Fri.
- Avec notre bilan CO₂ établi par Climate Services, nous actualisons annuellement notre plan de mesures.

Source	Ref. GRI	Description de l'exigence	2025	2024	Unité
302-1 Consommation d'énergie au sein de l'organisation	302-1 a)	Consommation totale d'énergie non renouvelable (électricité, chauffage, carburants).	1'381'706	1'392'848	kWh
		Chauffage	1'376'583	1'380'648	kWh
		Mobilité professionnelle (véhicules d'entreprises)	5'123	12'200	kWh
	302-1 b)	Consommation totale d'énergie provenant de sources renouvelables	1'685'173	1'736'648	kWh
	302-1 c) i	Consommation d'électricité	1'400'430	1'467'824	kWh
		Electricité	1'386'376	1'453'962	kWh
		Electricité pour chauffage électrique et pompe à chaleur	14'054	13'862	kWh
	302-1 c) ii	Consommation de chauffage	1'675'380	1'663'334	kWh
	302-1 e	Consommation énergétique totale au sein de l'organisation	3'066'879	3'129'496	kWh
	302-1 f)	Normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Relevés de compteurs et de factures Selon les directives du GHG Protocol		
	302-1 g)	La source des facteurs de conversion utilisés.			
302-2 Consommation d'énergie en dehors de l'organisation	302-2 a)	La consommation énergétique totale en dehors de l'organisation, en joules ou multiples.	1'844'040	1'550'304	kWh
		Chauffage	339'064	246'512	kWh
		Mobilité professionnelle (sauf véhicules d'entreprises et transports publics)	102'385	92'992	kWh
		Mobilité pendulaire (sauf hybrides et transports publics)	1'402'591	1'210'799	kWh
	302-2 b)	Normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Relevés de compteurs et de factures Selon les directives du GHG Protocol		
	302-2 c)	La source des facteurs de conversion utilisés.	Office Fédéral de l'Energie (OFEN)	Office Fédéral de l'Energie (OFEN)	
302-3 Intensité énergétique	302-3 a)	Ratio d'intensité énergétique de l'organisation (par employé ou par m²)	a. 113.6 kWh/m² (total) b. 75 kWh/m² (chauffage)	a. 118.4 kWh/m² (total) b. 72 kWh/m² (chauffage)	kWh/m²
	302-3 b)	Paramètre spécifique de l'organisation (dénominateur) utilisé pour calculer le ratio	a. périmètre du bilan des émissions de GES (voir GRI 305) b. surface chauffée en m², soit 26'994 m²	a. périmètre du bilan des émissions de GES (voir GRI 305) b. surface chauffée en m², soit 26'438 m²	
	302-3 c)	Les types d'énergie inclus dans le ratio d'intensité, notamment le carburant, l'électricité, le chauffage, le refroidissement, la vapeur ou tous.	a. Tous b. Chauffage	a. Tous b. Chauffage	
	302-3 d)	Si le ratio inclut la consommation énergétique au sein de l'organisation, en dehors ou les deux.	Au sein de l'organisation		
302-4 Réduction de la consommation d'énergie	302-4 a)	La quantité de réductions de la consommation énergétique atteinte, conséquence directe des initiatives d'économie et d'efficacité, en joules ou en multiples.	62'621	11'661	kWh
	302-4 b)	Les types d'énergie inclus dans les réductions, notamment le carburant, l'électricité, le chauffage, le refroidissement, la vapeur ou tous.	Carburant, électricité et chauffage (au sein de l'organisation)		
	302-4 c)	La base de calcul des réductions de la consommation énergétique, par exemple l'année de référence ou la valeur de référence, ainsi que la raison pour laquelle ce critère a été choisi.	Différence avec l'année précédente, soit 2024	Différence avec l'année précédente, soit 2023	
	302-4 d)	Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés.	Relevés de compteurs et de factures Selon les directives du GHG Protocol		
302-5 Réduction des besoins énergétiques liés aux produits et services	302-5 a)	Description de la stratégie climat. Objectifs de réduction (ex : Net-Zero 2050, SBTi).	Objectif Net-Zero 2050. Par rapport à 2025, les diminutions prévues sont (en tCO₂e): Scope 1 et 2 - chauffage biens propres : -77 % d'ici 2030 et -82% d'ici 2040 Scope 1 mobilité : -100% d'ici 2035 Scope 3.06 et 3.07 mobilité : -15% d'ici 2032 Scope 3.08 - chauffage biens loués : -25% d'ici 2030 et -72% d'ici 2040		
	302-5 b)	La base de calcul des réductions de la consommation énergétique, par exemple l'année de référence ou la valeur de référence, ainsi que la raison pour laquelle ce critère a été choisi.	Année de base du calcul : 2025		
	302-5 c)	Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés.	Relevés de compteurs et de factures Selon les directives du GHG Protocol		

Biodiversité

La perte de biodiversité s'accélère à l'échelle mondiale, avec des conséquences directes sur la performance des entreprises et de l'économie globale. La disparition des pollinisateurs, la dégradation des sols, la surpêche ou encore la déforestation réduisent les rendements agricoles, diminuent la qualité et la fiabilité des matières premières clés, et perturbent les chaînes d'approvisionnement. Pour le tissu économique, cela se traduit irrémédiablement par des coûts plus élevés, des risques opérationnels accrus et des défis majeurs en matière de résilience à long terme.

Contexte et matérialité: la biodiversité, un nouvel enjeu stratégique

En tant que Banque Cantonale, la BCF a pour mission de soutenir le développement économique du canton de Fribourg tout en préservant le cadre de vie de ses habitantes et habitants. Conformément aux constats de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, organe indépendant créé en 2012), l'artificialisation et la fragmentation des sols constituent la première cause de perte de biodiversité en Suisse.

La Banque reconnaît que la nature n'est pas seulement un enjeu de conservation, mais un actif économique fondamental. La dégradation des écosystèmes (eau, sols, pollinisation) représente un risque financier matériel pour certains secteurs clés de notre économie cantonale (agriculture, tourisme, construction).

C'est dans ce contexte, et à la suite de l'analyse de double matérialité menée dans le courant de l'année 2025, que la biodiversité a été officiellement reconnue comme un thème pertinent pour la Banque. En tant qu'acteur financier régional, la BCF reconnaît la nécessité de contribuer à réduire, voire à inverser, les facteurs de perte de biodiversité.

Notre priorité actuelle: quantifier pour comprendre

Ce thème étant relativement nouveau pour la BCF, l'enjeu prioritaire se situe actuellement dans la quantification précise de l'impact de ses activités sur les écosystèmes, et par conséquent, sur la biodiversité.

À cette fin, la Banque a mené en 2025 une première analyse approfondie de ses impacts environnementaux à travers vingt catégories distinctes. Ce travail a été rendu possible grâce à un bilan d'impact environnemental innovant, construit à partir des données initialement collectées pour le bilan carbone.

Au-delà de l'empreinte carbone: mesurer l'impact global (Méthode UCE/UBP)

Consciente que les défis environnementaux, et particulièrement la perte de biodiversité, ne se limitent pas aux seules émissions de gaz à effet de serre (CO₂), la Banque a décidé d'élargir la mesure de son empreinte écologique.

Pour quantifier cet impact de manière rigoureuse et ancrée dans la réalité de notre territoire, la BCF a adopté la méthode suisse des Unités de Charge Écologique (UCE), également connue sous son acronyme allemand UBP (Umweltbelastungspunkte). Cette méthode, recommandée par la Confédération (notamment via la KBOB et le réseau Reffnet), se distingue par son approche multicritère.

Le principe de la « rareté écologique »

Contrairement à un simple bilan carbone, la méthode UCE évalue l'impact de la Banque à travers une vingtaine de paramètres environnementaux couvrant la pollution de l'air, de l'eau, ou encore l'utilisation des sols. Son mécanisme est particulièrement pertinent: il traduit les données d'exploitation brutes en les comparant aux seuils critiques et aux objectifs environnementaux fixés par la Suisse.

Ainsi, plus une activité s'approche d'une limite écologique critique à ne pas dépasser au niveau national (par exemple, le seuil de pollution aux particules fines PM10), plus son « coût » en UCE sera élevé. Cette conversion offre une unité de mesure commune, unique et lisible: la baisse du total d'UCE certifie une diminution réelle de notre pression globale sur l'environnement et la biodiversité.

Rigueur scientifique et efficacité opérationnelle

Le choix de cette méthodologie présente un avantage opérationnel majeur. La méthode UCE exploite exactement le même périmètre et les mêmes données brutes (consommations, achats, déplacements) que celles récoltées pour le bilan carbone, à l'exception des émissions financées.

En associant les données de son bilan carbone aux facteurs d'impact de la base scientifique de référence mondiale ecoinvent (d'origine suisse), la Banque valorise au maximum son effort de collecte de données. Cette synergie nous permet de passer d'une simple comptabilité carbone à un véritable pilotage holistique de l'impact environnemental, de manière efficiente et reconnue.

Résultats de l’empreinte globale : les quatre impacts majeurs

L’application de la méthode UBP (Unités de Charge Écologique) aux données d’exploitation a permis à la Banque de cartographier la réalité de son empreinte environnementale au-delà du simple prisme carbone.

Les résultats de cette première analyse mettent en évidence que l’impact de la BCF se concentre principalement sur quatre grandes catégories :

- **L’impact climatique (49%)** : il s’agit des effets liés aux émissions de gaz à effet de serre (CO₂, méthane, etc). Pour la Banque, cet impact se traduit économiquement par des risques physiques (dévalorisation d’actifs immobiliers face aux aléas climatiques) et des risques de transition (pression réglementaire sur les actifs des clients liés aux énergies fossiles). Les trajets pendulaires (48%) et la production de chaleur (28%) sont les principales causes d’impact sur ce paramètre dans le bilan opérationnel de la BCF. Le plan de mobilité, dont le report modal du trafic individuel motorisé vers la mobilité douce et les transports publics constitue l’objectif principal, devrait permettre de réduire cet impact, ainsi que le remplacement des systèmes de chauffages, dont le raccordement prévu du siège au CAD.
- **L’utilisation des sols (18%)** : cette catégorie concerne l’artificialisation des sols (agriculture, urbanisation, infrastructures) qui réduit et fragmente les espaces naturels riches en biodiversité. Le principal impact en amont des activités de la Banque se situe au niveau de la production du papier d’impression. En aval (non pris en compte dans le bilan CEA des opérations, lié au scope 3,15), réside un impact intimement lié au cœur de métier de la banque : le financement immobilier, avec les risques (zones inondables, restrictions d’urbanisme) et les opportunités (financement de la rénovation) qui en découlent.
- **La consommation des ressources énergétiques (9%)** : la consommation de la ressource énergétique est due principalement à l’exploitation intensive des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) et, dans une moindre mesure, des énergies renouvelables. Pour le secteur bancaire, l’enjeu principal réside dans la volatilité des prix de l’énergie qui peut fragiliser les entreprises clientes, et dans le rôle de financeur de la transition vers les infrastructures vertes. Les impacts de la Banque sur la consommation des ressources énergétiques sont principalement dus aux trajets pendulaires (50%) et à la production de chaleur (31%).
- **La pollution de l’air (9%)** : issue principalement des transports, de l’industrie et du chauffage (particules fines, oxydes d’azote), elle détériore la santé humaine et les écosystèmes. Au sein des activités de la BCF, la pollution de l’air est majoritairement causée par les trajets pendulaires (58%), notamment du fait des particules fines émises par les voitures, en particulier les voitures diesel.

Prise de conscience et perspectives 2026

L’obtention de ces résultats marque une étape importante et une véritable prise de conscience pour la BCF. Elle confirme de manière chiffrée que les responsabilités environnementales et les risques financiers sont interconnectés et multifactoriels.

Les résultats du bilan d’impact environnemental sont fortement corrélés aux sources d’émissions de GES (chauffage et mobilité à base de combustibles et carburants fossiles). Cela confirme la pertinence du plan de décarbonation prévu pour réduire les émissions de la Banque. En matière de crédits, la Politique de Crédits de la BCF permet d’orienter les flux financiers dans ce sens, en excluant notamment les secteurs suivants pour les nouveaux financements : industrie minière, énergies fossiles et huile de palme.

Réduire le recours aux énergies fossiles atténuera automatiquement les autres impacts sur l’environnement et sur la biosphère, bénéficiant ainsi à la biodiversité dans son ensemble. L’atténuation du changement climatique représente d’ailleurs un des leviers les plus efficaces, ce dernier étant l’une des causes principales de l’effondrement de la biodiversité.

La Banque a choisi d’aborder ces chiffres avec pragmatisme. Elle est consciente que cette première photographie de l’impact en UBP nécessite désormais une analyse approfondie des processus internes et des portefeuilles pour être pleinement maîtrisée.

Par conséquent, l’année 2026 sera consacrée à un examen détaillé de cette situation. L’intention de la BCF est de :

1. Mieux comprendre comment les décisions de financement influencent spécifiquement l’utilisation des sols et la pollution.
2. Définir des mesures concrètes et réalistes visant à atténuer ces impacts prioritaires.
3. Structurer la collecte de données internes et externes afin de répondre de manière exhaustive aux nouvelles exigences de la norme GRI 101 (Biodiversité), en obtenant les données manquantes à ce jour.

Périmètre de l’analyse (opérations vs financements)

Il est important de préciser que l’analyse UBP menée à ce jour couvre principalement les impacts des opérations directes et de la chaîne d’approvisionnement amont (achats, infrastructures, déplacements). Conformément aux recommandations du GRI, la Banque travaille à élargir progressivement cette mesure à sa chaîne de valeur aval, c’est-à-dire l’impact induit par le portefeuille de crédits et d’investissements.

Lors de la Journée des Légumes Bio de Kerzers, le public parcourt, à pied ou à vélo, un itinéraire à travers les champs entre Kerzers, Fräschels et Galmiz, afin de visiter des exploitations maraîchères, rencontrer les productrices et producteurs et participer à des activités agricoles.



Annexes

Annexes	95
Historique des actions ESG	96
Références ESG	98
Index GRI	100
Index CO	103
Index TCFD	105

Historique des actions ESG

La transition écologique, qu'il s'agisse de moderniser les bâtiments, de renouveler les équipements ou de faire évoluer les habitudes, est un processus qui demande du temps.

Consciente de cet enjeu, la BCF agit avec constance depuis plusieurs années pour réduire son impact environnemental, et ce malgré une croissance économique soutenue.

Dès le départ, elle a mis en place un groupe de travail « Développement durable », qui agit de manière transversale sur l'ensemble de ses activités. Cette approche collective et structurée permet à la Banque de piloter efficacement ses efforts de réduction des émissions de CO₂ tout en assurant la cohérence de ses engagements à long terme.

Principales activités

Voici un bref rapport des principales actions réalisées avec impacts de réduction de CO₂ réalisées par la BCF :

- 2003 Création du groupe de travail « Développement durable » à la BCF
- 2004 Contracting avec le Groupe E pour l'isolation thermique (Siège)
- 2005 Augmentation de 20% de l'utilisation du courant Jade
- 2006 Refroidissement à air de l'installation de production du froid
- 2007 Remplacement des moteurs des ascenseurs
- 2008 Premier Bilan CO₂ ; système de e-Facture limitant les impressions
- 2009 Première enseigne LED et temporisation de la signalétique sur éclairage public
- 2010 Impression recto/verso par défaut ; Label argent de Climate Services ; arrêt automatique des ordinateurs en fin de journée
- 2011 Certification du e-Banking selon la norme ISO 14064 avec un investissement des résidus de CO₂ émis par les transactions des clientes et clients dans des certificats d'un projet de reforestation en Afrique ; cam-

pagne de sensibilisation : Écogeste ; assainissement éclairage zones Clients ; Label or de Climate Services

- 2012 Application de l'Eco-Conception lors de la refonte du site web de la Banque. A cet effet, la BCF s'est assuré les conseils de GreenIT.fr, Breek et GreenIT Consulting pour élaborer un cahier des charges adéquat, qui a ensuite conduit à la création de l'ouvrage « Eco-conception web/les 100 bonnes pratiques » de M. Frédéric Bordage, aux éditions Eyrolles ISBN 978-2-212-13575-6, Introduction de la norme ISO 26000 introduite ; surveillance à distance des citernes
- 2013 Ebouage des circuits de chauffage au Siège ; analyse énergétique du Siège ; installation d'une nouvelle chaudière à gaz à la succursale de Vuisternens-devant-Romont
- 2014 Remplacement de 232 vannes thermostatiques au Siège ; remplacement des fenêtres à la succursale de Charmey ; impression systématique recto-verso
- 2015 Nouvel éclairage LED dans les sous-sols du Siège ; remplacement partiel des vitrages du Siège ; raccordement de la succursale de Morat au chauffage à distance
- 2016 Remplacement du solde des vitrages du Siège ; isolation supplémentaire au plafond de l'écuse et mise en place éclairage LED au Siège ; réfection de l'enveloppe extérieure de l'immeuble de la succursale d'Estavayer-le-lac ; remplacement des fenêtres et mise en place d'une isolation partielle de la cour intérieure du Siège
- 2017 Eco-geste, création d'un e-learning sur le développement durable pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la BCF
- 2018 À la suite de plusieurs réflexions menées depuis 2014, la Fondation Carbon Fri, certifiée ISO 14024, a été créée en février 2018 par la Banque Cantonale de Fribourg, la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg et Climate Services
- 2019 Première Charte de développement durable BCF
- 2020 Création d'un mandat de gestion de fortune ESG BCF

- 2021 - Nouvelle charte ESG intégrant des objectifs orientés sur les ODD
- Premier Rapport de développement durable 2021
- 2022 Rapport de développement durable 2022 avec une nouvelle identité visuelle et la création de deux microsites <https://rg.bcf.ch> et <https://esg.bcf.ch> pour une recherche plus ciblée des informations ESG concernant la BCF
- 2023 - Mise en conformité avec les deux directives ASB :
- Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune avec la création d'une politique de placement
- Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments avec l'intégration des critères ESG pris en compte dans le domaine crédits
- Etablissement et validation d'un plan de mobilité ; création d'une politique de placement et de crédits pour répondre de manière volontaire aux exigences des directives de l'ASB
- Mise en place du processus de contrôle de traçabilité de l'or sur les achats et ventes
- 2024 - Participation au Test Climatique PACTA 2024
- Rénovation de la succursale de Domdidier
- Pose de panneaux solaires sur le toit du Siège
- Remplacement des monoblocs de ventilation du Siège (forte diminution de la consommation électrique)
- 2025 - Publication du guide de la rénovation énergétique
- Publication de la politique de durabilité et du code de conduite et d'éthique
- Analyse de double matérialité
- Refonte du rapport RSE
- Nouvelle politique d'investissement responsable

Activités récurrentes annuelles

Dès et jusqu'à ce jour :

- 2008 Etablissement du Bilan CO₂ certifié avec un plan de mesures
- 2014 Etablissement du Bilan CO₂ de la banque en ligne selon la norme ISO 14064 (incluant les applications bcf.ch, mybcf, e-banking, mobile banking)
- 2020 Fair-On-Pay, renouvellement du certificat SQS Fair-On-Pay+, renouvelé chaque 2 ans
- 2021 Etablissement du Rapport de développement durable
- 2024 Evaluation des émissions de CO₂ du portefeuille hypothécaire de la Banque
- 2025 Calcul des émissions CO₂ du portefeuille hypothécaire, du portefeuille de crédits aux entreprises et du portefeuille de placements

Références ESG

Pour découvrir les multiples facettes de la BCF, son histoire, ses activités et ses engagements, nous vous invitons à cliquer sur les liens suivants:

[Nous connaître | BCF](#)

[Gouvernance d'entreprise | BCF](#)

[Informations juridiques | BCF](#)

[Conditions générales et règlements](#)

[Informations investisseurs | BCF](#)

[Déclaration relative à la protection des données et transfert des données](#)

[Rapport de gestion 2025 | BCF](#)

[Rapport RSE \(responsabilité sociétale d'entreprise\) 2025 | BCF](#)

[Calculateur de rénovation et de CO₂](#)

[Investir en soutenant le développement durable \(bcf.ch\), incluant les préférences ESG](#)

[Sponsoring](#)

[Partenaires durables](#)

Autres documents:

[Loi du 22 novembre 1988 sur la Banque Cantonale de Fribourg - 961.1](#)

Directives de l'Association suisse des banquiers (ASB) relatives aux:

- Placements: [Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG ainsi qu'à la prévention de l'écoblanchiment dans le conseil en placement et la gestion de fortune](#)
- Crédits: [Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments](#)

[Plan de mobilité d'entreprise · Agglomération Fribourg \(agglo-fr.ch\)](#)



La prochaine Bird Race se déroulera le 5 septembre 2026.

Index GRI

Norme GRI		Renvois, commentaires et omissions
Informations générales (GRI2)		
Organisation et ses pratiques de reporting		
2-1	Détails sur l'organisation	RSE25, pp. 2-3
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'Organisation	RSE25, pp. 2-3
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	RSE25, pp.2 et 106
2-4	Reformulations d'informations	RSE25, p.90 : correction objectif approvisionnement électricité 100% renouvelable (auparavant : énergie 100% renouvelable).
2-5	Assurance externe	Le label « Fair-ON-Pay Advanced » a été contrôlé par la SGS. Le bilan CO ₂ BCF est certifié par Climate Services et remplit toutes les conditions requises à l'obtention du label Carbon Fri.
Activité et travailleurs		
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	RSE25, p. 2, 14-15 et 27-28
2-7	Employés	RSE25, p. 66-67
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	La BCF n'emploie pas de travailleurs externes
Gouvernance		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	RG25, pp 10-19 et RSE25, pp 20-23
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG25, pp 10-19 et RSE25, pp 20-21
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG25, pp 10-19 et RSE25, pp 20-21
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	RG25, pp 10-19 et RSE25, pp 20-21
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	RG25, pp 10-19 et RSE25, pp 20-21
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	RSE25, pp 2 et 20-21
2-15	Conflits d'intérêts	RSE25, p. 38, Code de conduite et d'éthique BCF, p. 2
2-16	Communication des préoccupations majeures	RSE25, pp. 21 et 38
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	RSE25, pp. 20-21
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG25, pp 10-19 et RSE25, pp 20-21
2-19	Politiques de rémunération	RSE25, pp. 20 et 54, RG25, pp. 20-21
2-20	Processus de détermination de la rémunération	RG25, pp. 20-21
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Données confidentielles
Stratégie, politiques et pratiques		
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	RSE25, p. 7
2-23	Engagements via des politiques	RSE25, pp 2-3
2-24	Intégration des engagements politiques	RSE25, pp. 16-17 et 20-23
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	RSE25, pp. 14-15, 24-27 et 38-43
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	RSE25, pp. 38-43
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	RSE25, pp. 38-40, Aucune amende significative
2-28	Adhésions à des associations	RSE25, pp. 10-10-11. La BCF est, entre autres, membre de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS) et de l'Association suisse des banquiers (ASB), qui sont amenées à défendre les intérêts du secteur bancaire suisse, respectivement des banques cantonales suisse.

Norme GRI		Renvois, commentaires et omissions
Informations générales (GRI2)		Informations générales (GRI2)
Engagement des parties prenantes		
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	RSE25, pp. 14-16 et 27-28
2-30	Négociations collectives	RSE25, pp. 66-68
Thèmes pertinents (GRI 3)		
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	RSE25, pp. 24-26
3-2	Liste des thèmes pertinents	RSE25, pp. 16-17 et 24-26
Dialogue avec les parties prenantes et transparence		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 27-28
Création durable de valeur, solidité et performance financière		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 46-47
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée (maison mère)	RSE25, p. 47, RG25, pp. 46-53
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	RSE25, pp. 66-67 et 71
201-4	Aide financière publique	La BCF ne bénéficie d'aucune subvention étatique.
Contribution au développement de l'économie Fribourgeoise		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 46-51
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	RSE25, pp. 48-51
Ethique et gouvernance d'entreprise		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 38-40
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	RSE25, pp. 38-40
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	RSE25, pp. 38-40
415-1	Contributions politiques	RSE25, p. 40
Pratique de vente responsables		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, p. 54
417-2	Cas de non-conformité concernant information sur les produits et services et l'étiquetage	Aucun cas identifié en 2025 à la BCF
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun cas identifié en 2025 à la BCF
Risques liés au climat		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 30-31
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	RSE25, pp. 30-37
Fiabilité: cybercriminalité, sécurité des transactions et protection des données		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 42-43
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Aucun cas identifié en 2025 à la BCF
Produits et services compétitifs et adaptés aux besoins et attentes de la clientèle		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, p. 19
Qualité de service		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 14-15
Formation et perfectionnement		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 72-75
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	RSE25, p. 72
404-2	Programme de mise à niveau des compétences des employés et programme d'aide à la transition	RSE25, p. pp. 73-74
404-3	Pourcentage des employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	RSE25, p. 72

Norme GRI		Renvois, commentaires et omissions
Thèmes pertinents (GRI 3)		
Diversité et égalité des chances		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 66-69
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	RSE25, p. 68
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	RSE25, p. 69
405-2	Égalité salariale	La BCF est certifiée Fair-On-Pay advanced
Prévoyance, rémunération et protection sociale		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 66-67
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	RSE25, pp. 66-71
Cadre et organisation du travail		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 66-69
401-3	Bénéficiaire d'un congé parental	RSE25, p. 68
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Dans la mesure où ils concernent les rapports de travail, les délais de communication pour les changements de modifications opérationnelles significatives correspondent au minimum aux délais de résiliation légaux ou à ceux du contrat de travail si ces derniers sont plus longs
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	RSE25, p. 71
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	RSE25, p. 71
403-9	Accident du travail	RSE25, p. 71
403-10	Maladies professionnelles	RSE25, p. 71
Active dans sa communauté et participation à la vie associative		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 48-51
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	RSE25, pp. 48-51
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impact et programmes de développement	RSE25, pp. 48-51
Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCF		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 78-88
305-1	Émissions directes de GES (scope)	RSE25, p. 89
305-2	Emissions indirectes de GES (scope)	RSE25, p. 89
305-3	Autres émissions indirectes de GES (scope)	RSE25, p. 89
305-4	Émissions totales de GES par collaborateur	RSE25, p. 89
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	RSE25, p. 89
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (Nm). d'oxydes de soufre (Sox) et émissions atmosphériques significatives	RSE25, p. 89
Approvisionnement régional durable		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 14-15
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	RSE25 p.10 et RG25 p.27
Energie		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, p. 90
302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	RSE25, p. 91
302-2	Consommation d'énergie en dehors de l'organisation	RSE25, p. 91
302-3	Intensité énergétique	RSE25, p. 91
302-4	Réduction de la consommation d'énergie	RSE25, p. 91
302-5	Réduction des besoins énergétiques liés aux produits et services	RSE25, p. 91
Biodiversité		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 92-93
101-4	Identification des impacts sur la biodiversité	RSE25, p. 93
Relation employés/direction		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE25, pp. 66-67

Index CO

Exigence de l'article 964b	Section	Renvois, commentaires et omissions
Informations générales sur les questions environnementales, les questions sociales, les questions de personnel, le respect des droits humains et la lutte contre la corruption		
	Message présidentiel	RSE25, p. 7
	Principales contributions de la BCF aux Objectifs de développement durable (ODD) en 2025	RSE25, pp. 18-19
	Attentes des parties prenantes et enjeux pertinents	RSE25, pp. 14-15 et 24-28
	Mission et stratégie RSE	RSE25, pp. 16-17
	Stratégie climatique	Charte de développement durable 2024–2027
	Gouvernance et organisation de la durabilité	RSE25, pp. 20-23
Modèle commercial		
	Rapport annuel - Portrait	RG25, pp. 10-11
	Rapport annuel - La BCF dans l'année	RG25, pp. 28-31
	Rapport annuel - Les secteurs d'activité	RG25, pp. 44-47
	Création durable de valeur, solidité et performance financière	RSE25, pp. 14-15 et 46-47
	Contribution au développement de l'économie fribourgeoise	RSE25, pp. 46-51
Questions environnementales		
	Gestion d'actifs à la BCF	RSE25, pp. 53-63 et 87
	Caisse de pensions du Groupe BCF (intégration de critères ESG)	RSE25, p. 67
	Crédits hypothécaires	RSE25, pp. 56-58 et 88
	Crédits aux entreprises	RSE25, pp. 56-58 et 87
	Impact environnemental lié au fonctionnement de la BCF	RSE25, pp. 78-84
Enjeux sociaux		
	Contribution au développement de l'économie fribourgeoise	RSE25, pp. 46-47
	Soutien actif à l'innovation et à l'économie durable	RSE25, pp. 46-47
	Protection des données	RSE25, pp. 42-43
	Surveillance des cyber risques	RSE25, pp. 42-43
	Pratiques de vente responsables	RSE25, pp. 54-55
	Attentive aux besoins de sa clientèle	RSE25, pp. 50-51
	Caisse de pensions du Groupe BCF (intégration de critères ESG)	RSE25, pp. 66-67
	Approvisionnement régional durable	RSE25, p. 47
	Participation à la vie associative	RSE25, pp. 48-49
Questions de personnel		
	Employeur de référence	RSE25, pp. 66-74
	Valeurs et Code de conduite	RSE25, pp. 38-40

Exigence de l'article 964b	Section	Renvois, commentaires et omissions
Respect des droits humains		
	Dimensions de la RSE	RSE25, pp. 38-40
	Respect de standards sociaux et environnementaux dans l'approvisionnement	RSE25, p. 47
Lutte contre la corruption		
	Mesures anticorruption	RSE25, pp. 38-40
Principaux risques liés aux questions de durabilité		
	Attentes des parties prenantes et enjeux pertinents	RSE25, pp. 35-36
	Gouvernance et organisation de la durabilité	RSE25, pp. 20-21
	Principaux risques liés aux questions de durabilité	RSE25, pp. 30-37
	Risques liés au climat	RSE25, pp. 30-37
	Gestion des risques liés au climat	RSE25, pp. 30-37
Références aux réglementations nationales, européennes ou internationales		
	Contenu et objectifs du Rapport RSE	RSE25, pp. 2-3
	Or physique (ODiTr)	RSE25, p. 63
	Principes d'établissement du Rapport RSE	RSE25, p. 2

Index TCFD

Pilier	Code	Disclosure	Renvois, commentaires et omissions
Gouvernance	a	Surveillance des risques et des opportunités liés au climat par le Conseil d'administration	RSE25, pp. 20-21
	b	Rôle de la Direction générale dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat	RSE25, pp. 20-21
Stratégie	a	Risques et opportunités liés au climat	RSE25, pp. 16-17
	b	Impact des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise	RSE25, pp. 24-28
	c	Résilience de la stratégie, compte tenu de différents scénarios liés au climat	RSE25, p. 58, Rapport « Climate Impact Evaluation of Portfolio 2025 »
Risque Management	a	Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat	RSE25, pp. 30-34
	b	Processus de gestion des risques liés au climat	RSE25, pp. 34-37
	c	Intégration des processus d'identification, évaluation et gestion des risques climatiques à la gestion globale des risques	RSE25, p. 58, Rapport « Climate Impact Evaluation of Portfolio 2025 »
Mesures	a	Indicateurs utilisés dans l'identification et l'évaluation des risques et opportunités climatiques	RSE25, p. 58, Rapport « Climate Impact Evaluation of Portfolio 2025 »
	b	Émissions de GES des scopes 1, 2 et 3	RSE25, pp. 78-89
	c	Objectifs utilisés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, et pour évaluer la performance par rapport aux objectifs	RSE25, pp. 58, 60, 80 et 90

Pour de plus amples informations sur le thème du développement durable
bcf.ch/notre-engagement

Sandra Galliker
Responsable RSE
026 350 72 13, sandra.galliker@bcf.ch,
BCF, Bd de Pérolles 1, 1701 Fribourg

Banque Cantonale de Fribourg/0848 223 223

Impressum

Concept et réalisation

RMG Design, Fribourg

Photos

Keren Bisaz, Mirages Photography, Fribourg

Dan de Paoli, Fribourg

Stemutz Photo, Fribourg

Traductions allemand et anglais

SwissGlobal Language Services AG

Impression

media f imprimerie SA, Bulle



Cette brochure est imprimée sur du papier 100% recyclé et FSC.
© 2026 BCF tous droits réservés.



Banque Cantonale
de Fribourg

Bd de Pérolles 1
Case postale
1701 Fribourg

0848 223 223
www.bcf.ch